



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 4 octobre 2012 (10.10)
(OR. en)**

14605/12

**PESC 1195
FIN 724**

RÉSULTAT DES TRAVAUX

du: Conseil (Emploi, politique sociale, santé et consommateurs)

en date du: 4 octobre 2012

Objet: Principaux aspects et choix fondamentaux de la PESC (point 43 (section G) de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006) - 2011

- Rapport annuel de la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Parlement européen
-

Les délégations trouveront ci-joint le document relatif aux principaux aspects et choix fondamentaux de la PESC (point 43 (section G) de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006) - 2011 Rapport annuel de la haute représentante de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité au Parlement européen, qui a été approuvé par le Conseil (Emploi, politique sociale, santé et consommateurs) le 4 octobre 2012.

**PRINCIPAUX ASPECTS ET CHOIX FONDAMENTAUX DE LA PESCE
(POINT 43 (SECTION G) DE L'ACCORD INTERINSTITUTIONNEL
DU 17 MAI 2006) - 2011**

Introduction.....	4
PARTIE I: REGARD RÉTROSPECTIF SUR L'ANNÉE 2011	7
A. Tour d'horizon des activités par région.....	7
Le Proche-Orient et le voisinage méridional	7
Afrique du nord.....	13
Péninsule arabique, Iran et Iraq	18
Coopération régionale.....	21
Russie, partenariat oriental et Asie centrale.....	22
Fédération de Russie	22
Partenariat oriental - bilatéral	24
Partenariat oriental - multilatéral.....	28
Asie centrale	29
Balkans occidentaux	31
Turquie et pays voisins d'Europe occidentale.....	38
Turquie.....	38
Europe occidentale.....	40
Asie	41
Asie du sud	42
Asie du sud-est.....	45
Asie de l'est.....	46
Pacifique	50
Afrique	51
Afrique de l'ouest.....	52
Afrique orientale.....	54
Afrique centrale	58
Afrique australe	60
Amériques	61
Amérique du nord	61
Amérique du sud.....	64

B. Répondre aux menaces et aux défis planétaires.....	68
Non-prolifération des ADM.....	68
Terrorisme et criminalité organisée	73
Prévention des conflits et médiation	75
Sécurité énergétique	76
Changement climatique et sécurité	78
C. Contribuer à un ordre multilatéral plus efficace	79
Nations unies	79
OSCE	80
Conseil de l'Europe	81
D. Promotion des droits de l'homme, de la démocratie et de l'état de droit	82
E. Réaction en cas de crise	91
F. Une gestion des crises plus efficace et cohérente, dotée de moyens accrus,	
dans le cadre de la PSDC	95
Des moyens accrus	97
Capacités civiles et militaires	97
Mutualisation et partage des capacités militaires	98
Enseignements tirés et bonnes pratiques dans le cadre des	
missions PSDC civiles	99
Formation et exercices	100
Efficacité accrue.....	100
Coopération avec les partenaires dans la gestion des crises	100
Coopération UE-Nations unies	101
UE-OTAN.....	101
UE-UA	103
Coopération avec les pays partenaires	104
Centre satellitaire de l'UE (CSUE)	105
Une plus grande cohérence	106
PARTIE II: PERSPECTIVES POUR 2012	107
ANNEXE I: BUDGET PESC - ENGAGEMENTS EN 2011	115
ANNEXE II: APERÇU DES DÉCISIONS PRISES EN 2011 EN MATIÈRE DE SANCTIONS ..	117
ANNEXE III: DÉCLARATIONS FAITES EN 2011	123
ANNEXE IV: PRÉSENCE DE LA HR/VP AU PARLEMENT EUROPÉEN	126
ANNEXE V: PRÉSENCE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SEAE,	
DE DIRECTEURS, DE LA PRESIDENCE DU COPS ET DE RSUE	130

RAPPORT DE LA HAUTE REPRÉSENTANTE AU PARLEMENT EUROPÉEN SUR LES ACTIVITÉS MENÉES DANS LE DOMAINE DE LA PESC EN 2011

Introduction

Le présent rapport rend compte des activités menées par l'UE dans le domaine de la PESC en 2011, année durant laquelle le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) a commencé à fonctionner et durant laquelle des représentants de la haute représentante (qui étaient ou sont devenus des agents du SEAE) ont été chargés de présider presque toutes les instances préparatoires du Conseil pour ce qui concerne la PESC, rôle qui incombait auparavant à la présidence tournante.

Le SEAE a pour principale fonction d'appuyer la haute représentante dans l'accomplissement de son mandat, en tirant pleinement parti des possibilités qu'offre le traité de Lisbonne pour œuvrer en faveur d'une plus grande cohérence de l'action extérieure de l'UE, ce qui implique de donner corps et présence aux différents volets de la politique étrangère en exploitant tout l'éventail des instruments et des ressources disponibles. Le réseau de 140 délégations de l'UE est un outil essentiel, celles-ci étant de plus en plus au cœur de l'action du SEAE, du fait non seulement de leur contribution croissante aux travaux politiques, diplomatiques et stratégiques, mais aussi de l'aide qu'elles fournissent aux États membres.

Les capacités de réaction aux crises ont été sensiblement renforcées, notamment par la création du conseil de gestion des crises qui est chargé de coordonner les mesures liées à la prévention des crises, à la préparation et aux capacités de réaction aux crises de toute nature.

Au début de son mandat, la haute représentante a fixé **trois priorités** pour les relations extérieures de l'UE en 2011 et 2012: premièrement, mettre en place un service européen pour l'action extérieure qui fonctionne; deuxièmement, favoriser l'approfondissement des relations avec les voisins de l'UE dans le but de promouvoir la démocratie, la stabilité et la prospérité; et, troisièmement, établir des partenariats stratégiques solides avec les acteurs mondiaux existants et émergents.

Les événements de 2011 ont montré que ces priorités étaient les bonnes et que l'UE joue un rôle d'acteur politique mondial et régional. Les valeurs fondamentales de l'UE que sont la démocratie, le respect des droits de l'homme et la consolidation de l'État de droit sous-tendent leur mise en œuvre.

Face à la transformation radicale du paysage politique engendrée par le Printemps arabe chez ses voisins méridionaux, l'UE a agi avec détermination à l'appui du changement. La communication conjointe de mars 2011 intitulée "Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le sud de la Méditerranée" et la communication conjointe de mai 2011 intitulée "Une Stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation" (qui révisait la politique européenne de voisinage) ont défini le cadre stratégique de la réponse de l'UE, le but étant principalement de favoriser l'approfondissement de la démocratie et de réunir les différents outils à notre disposition.

La haute représentante, assistée du SEAE, a joué un rôle de premier plan en matière de coordination internationale, s'efforçant de faire converger les positions de la communauté internationale, même sur les questions (telles que la crise en Libye) qui s'étaient révélées plus conflictuelles.

Au cours de l'année 2011, l'UE a joué un rôle clé pour certaines des questions en tête de l'actualité politique: elle a intensifié ses efforts pour faire avancer le processus de paix au Proche-Orient, en invitant le Quatuor à jouer un rôle plus actif. Elle a également piloté les efforts internationaux pour trouver une solution durable et globale au dossier nucléaire iranien.

En vue de mettre en œuvre une politique plus ciblée et plus efficace à l'égard des principaux partenaires stratégiques de l'UE, l'étroite coopération entre l'UE et les États-Unis dans le domaine de la politique étrangère a été nettement resserrée, le dialogue stratégique avec la Chine a été développé, de même que le dialogue politique et en matière de sécurité avec l'Inde et le Brésil, et l'UE a en outre activement contribué à faciliter l'adhésion de la Russie à l'OMC.

Dans les Balkans occidentaux, l'UE a pris la tête des efforts visant à favoriser le dialogue entre Belgrade et Pristina et à trouver une issue à l'impasse politique en Bosnie-Herzégovine. À l'Est de ses frontières, l'UE a continué de prendre part aux efforts actuellement déployés pour résoudre des conflits de longue durée, réussissant à faire en sorte que les négociations officielles selon le schéma "5+2" sur la Transnistrie reprennent et poursuivant ses efforts pour trouver une solution pacifique à la crise en Géorgie. Le sommet du partenariat oriental qui s'est tenu en septembre 2011 à Varsovie a permis de préparer le terrain en vue d'un nouvel approfondissement des relations, y compris s'agissant des questions PSDC. Le dialogue avec la Turquie dans le domaine de la politique étrangère s'est également intensifié, en particulier en ce qui concerne la Syrie.

Plus loin de ses frontières, l'UE s'est employée, comme par le passé, à renforcer son partenariat avec l'Afrique et a lancé plusieurs initiatives pour améliorer la cohérence et l'efficacité de l'action pluridimensionnelle qu'elle mène à l'égard de la région du Sahel, du Soudan et du Soudan du Sud ainsi que, tout particulièrement, de la Corne de l'Afrique.

En Afghanistan, l'UE a réaffirmé sa volonté d'agir en tant que partenaire tant pour la sécurité que pour le développement et a lancé des négociations en vue de la conclusion d'un accord de coopération. Avec le Pakistan, elle est convenue, à l'issue de négociations, d'un plan quinquennal destiné à renforcer les relations entre les deux parties. Les relations de l'UE avec la Birmanie/le Myanmar ont également connu un net essor durant l'année, et un premier assouplissement d'une série limitée de mesures restrictives a eu lieu à la suite de l'évolution du pays vers plus de démocratie; il reste cependant beaucoup de problèmes.

Enfin, et surtout, l'UE a réaffirmé son soutien en faveur d'un système multilatéral efficace ayant pour centre les Nations unies; elle a accru sa participation aux travaux des Nations unies; elle a intensifié les efforts visant à faire de la politique de non-prolifération une priorité transversale; elle a réaffirmé son attachement à la valeur universelle des droits de l'homme et a présenté une communication conjointe intitulée "Les droits de l'homme et la démocratie au cœur de l'action extérieure de l'UE: vers une approche plus efficace", dans laquelle sont exposées des idées nouvelles destinées à faire progresser les activités de l'UE dans ce domaine.

Les activités du SEAE dépassent largement le cadre de la diplomatie classique et s'appuient de plus en plus sur des politiques gérées à l'échelle de l'UE ou comportant une importante dimension européenne, telles que la lutte contre le terrorisme, la promotion des droits de l'homme et de la démocratie, la non-prolifération et le désarmement, ainsi que les aspects des migrations et de la réduction de la pauvreté relevant de la PESC, le changement climatique et la sécurité énergétique ainsi que la réglementation financière mondiale.

Traduire une approche globale - qui mobilise de plus en plus les différents outils à la disposition de l'UE dans le cadre d'une stratégie cohérente et efficace - en actions globales demeure une priorité essentielle de l'UE. Les instruments de la PSDC font partie de la boîte à outils de l'UE et contribuent aux objectifs politiques généraux de l'UE, qui comprennent également la nécessité de s'attaquer aux causes fondamentales d'un conflit.

Le présent rapport comporte deux parties: un tour d'horizon de ce qui s'est passé en 2011 et un bref aperçu des principaux événements et défis auxquels on peut s'attendre en 2012 dans le domaine de la PESC.

PARTIE I: REGARD RÉTROSPECTIF SUR L'ANNÉE 2011

A. TOUR D'HORIZON DES ACTIVITÉS PAR RÉGION

1. LE PROCHE-ORIENT ET LE VOISINAGE MÉRIDIONAL

INTRODUCTION

Le Printemps arabe a radicalement transformé le paysage politique dans les pays du voisinage méridional de l'UE¹, alors que les manifestations se propageaient dans toute la région, faisant écho aux appels des populations à la dignité, à la démocratie et à la justice sociale. À la lumière de ces événements décisifs, l'UE a renforcé ses relations bilatérales et a affiné sa politique à l'égard de la région. L'UE a travaillé aux niveaux politique et financier avec toute une série d'interlocuteurs issus du gouvernement, de l'opposition, du parlement et de la société civile.

La haute représentante, avec le soutien du SEAE et en étroite coopération avec la Commission, a mis au point une stratégie globale de l'UE pour le Printemps arabe dans la communication conjointe de mars 2011 intitulée "*Un partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec le sud de la Méditerranée*". Dans cette communication, elle souligne que l'UE doit soutenir sans réserve la demande de participation à la vie politique, de dignité, de liberté et de perspectives d'emploi et définit une approche fondée sur le respect des valeurs universelles et des intérêts communs.

¹ Le Parlement européen a adopté une résolution le 7 avril 2011 sur la révision de la politique européenne de voisinage - dimension méridionale (P7_TA-PROV(2011)0154).

Le Printemps arabe a posé un défi majeur à la politique étrangère de l'UE. Il a amené les institutions de l'UE à conjuguer les différents instruments à leur disposition, finalité à laquelle répond précisément la création du poste de haut représentant et du SEAE. Des plateformes conjointes de gestion de crise ont permis au SEAE et à la Commission d'apporter une réponse immédiate et coordonnée aux crises libyenne, tunisienne et également syrienne. La nomination d'un représentant spécial de l'UE (RSUE) pour la région du Sud de la Méditerranée, M. Bernardino Leon², a marqué un nouveau progrès dans la coordination de la réponse de l'Union européenne au Printemps arabe.

L'UE vise, par son action, à aider ses partenaires, dans le cadre de leur processus de transition, à relever en particulier deux grands défis:

- premièrement, édifier une "démocratie profondément ancrée", c'est-à-dire non seulement adopter des constitutions démocratiques et organiser des élections libres et régulières, mais également mettre en place et faire fonctionner un pouvoir judiciaire indépendant, une presse libre et vivante, une société civile dynamique et toutes les autres caractéristiques d'une démocratie mature qui fonctionne. Le soutien à la société civile a été renforcé en Tunisie, en Libye et en Égypte³;
- deuxièmement, assurer une croissance et un développement économiques inclusifs et durables, sans lesquels la démocratie ne pourra s'enraciner. Assurer une forte création d'emplois constitue un défi particulier. À cet égard, le Conseil s'est félicité que la Commission propose des directives de négociation visant l'établissement de zones de libre-échange approfondi et complet avec l'Égypte, la Jordanie, le Maroc et la Tunisie, ce qui améliorera l'accès aux marchés dès que les conditions requises seront remplies. En outre, l'instauration de dialogues avec la Tunisie et le Maroc sur les migrations⁴, la mobilité et la sécurité permet d'œuvrer en faveur d'une mobilité bien gérée des personnes. Ces dialogues devraient conduire à la conclusion de partenariats pour la mobilité.

² Depuis sa nomination en juillet 2011, M. Bernardino Leon s'est fixé trois objectifs politiques à réaliser: renforcer le dialogue politique de l'Union avec les pays du sud de la Méditerranée; contribuer à la réponse apportée par l'Union aux événements dans les pays de la région; renforcer l'efficacité, la présence et la visibilité de l'Union européenne dans la région et dans les enceintes internationales compétentes.

³ Le mécanisme de voisinage en faveur de la société civile, qui sera opérationnel en 2012, intensifiera encore ce soutien.

⁴ Le Parlement européen a adopté une résolution le 5 avril 2011 sur les flux migratoires liés à l'instabilité: portée et rôle de la politique étrangère de l'UE (P7_TA-PROV(2011)0121).

L'UE est déterminée à adapter son soutien au niveau des réformes démocratiques menées, en soutenant davantage les partenaires qui accomplissent des progrès sur la voie de systèmes démocratiques ouverts à tous.

La haute représentante, assistée du SEAE, a joué un rôle proactif en matière de coordination internationale, aux côtés des Nations unies, de la Ligue des États arabes (LEA) et d'autres acteurs internationaux, tels que la Turquie. Elle a notamment, aux côtés du RSUE pour la région du Sud de la Méditerranée, créé un instrument unique - des task forces - réunissant les institutions de l'UE, les États membres, les institutions financières internationales et le secteur privé pour aider les pays partenaires à mener à bien leurs programmes de réforme. Fin 2011, les task forces avaient réussi à mobiliser jusqu'à 7 milliards d'euros pour venir en aide à la Tunisie et à la Jordanie durant trois ans. D'autres task forces sont prévues, notamment pour l'Égypte.

Le passage à la démocratie prendra du temps et continuera de poser de gros problèmes. À cet égard, l'UE reste déterminée à travailler avec les pays de la région, les institutions financières internationales, le secteur privé et les organisations de la société civile pour qu'une action coordonnée et suivie d'effets soit mise en œuvre de manière rapide et efficace. L'UE se tient en outre prête à soutenir la réforme du secteur de la sécurité dans les pays de la région.

RELATIONS BILATÉRALES

1.1. AFRIQUE DU NORD

1.1.1. LIBYE. Lors de la crise libyenne, la haute représentante s'est associée aux Nations unies et aux organisations régionales (UE, Ligue des États arabes (LEA), Union africaine (UA) et Organisation de la coopération islamique (OCI)) au sein du *Groupe du Caire* et a participé activement au *groupe de contact sur la Libye*. Ces efforts ont aidé la communauté internationale à s'accorder sur la façon de faire face à la crise libyenne. L'UE a élaboré une position commune sur la Libye⁵ lors du Conseil européen extraordinaire tenu le 11 mars, à l'occasion duquel l'UE a lancé un appel à M. Kadhafi pour qu'il abandonne le pouvoir. Alors que le conflit s'intensifiait, l'UE a adopté une série de mesures restrictives supplémentaires autonomes, dont celles prévues dans les résolutions 1970 et 1973 du Conseil de sécurité des Nations unies (embargo sur les armes, interdiction de visa, gel des avoirs de Kadhafi et de sa famille) ainsi que les mesures restrictives autonomes supplémentaires telles qu'un embargo sur le matériel susceptible d'être utilisé à des fins de répression interne et des désignations autonomes de personnes et d'entités visées par des restrictions en matière de déplacement et par le gel des avoirs. Dans le même temps, l'UE a fourni une aide humanitaire substantielle (155 millions d'euros provenant de l'UE dans son ensemble).

L'UE a également achevé la planification d'une opération relevant de la PSDC, destinée à apporter un soutien aux efforts humanitaires déployés en Libye (EUFOR Libya), y compris en établissant un état-major d'opérations à Rome. Faute d'une demande pour de tels efforts humanitaires, l'opération n'a pas eu lieu.

⁵ Le Parlement européen a adopté une résolution le 15 septembre 2011 sur la situation en Libye (P7_TA(2011)0386). Le Parlement européen a adopté une résolution le 8 mars 2011 sur le voisinage sud, en particulier la Libye (P7_TA(2011)0095). Le Parlement européen a adopté le 20 janvier 2011 une recommandation à l'intention du Conseil sur les négociations relatives à l'accord-cadre UE-Libye (P7_TA(2011)0020).

Alors que les forces d'opposition prenaient progressivement le contrôle du pays, l'UE a ouvert des bureaux à Benghazi et à Tripoli (ce dernier s'est transformé en délégation le 12 novembre). La haute représentante s'est rendue à deux reprises en Libye. L'UE a continué de soutenir la transition dans le pays tout au long de l'année, notamment en levant rapidement les mesures restrictives en réponse à l'évolution de la situation sur le terrain, tout en mettant l'accent dans le même temps (tant dans les conclusions du Conseil des affaires étrangères que dans les déclarations de la haute représentante) sur ses préoccupations concernant les défis auxquels les nouvelles autorités sont confrontées notamment dans le domaine de la protection et du respect des droits de l'homme.

1.1.2. ALGÉRIE. Les événements en Libye ont une forte incidence sur la sécurité dans l'ensemble de la région. L'Algérie est particulièrement vulnérable, compte tenu de la longueur de sa frontière avec la Libye. Au cours de l'année, l'UE a soutenu l'action de l'Algérie dans le domaine de la sécurité régionale, en particulier dans le cadre de la stratégie de l'UE pour la région du Sahel. L'UE a participé activement aux initiatives de coordination diplomatique entreprises par l'Algérie. Ce pays a également manifesté un intérêt renouvelé pour la politique européenne de voisinage.

1.1.3. TUNISIE. Alors que le soulèvement en Tunisie⁶ s'est rapidement transformé en révolution, l'UE a imposé des sanctions à l'encontre de quarante-huit personnes étroitement associées au régime de l'ancien président Ben Ali. Durant les mois qui ont suivi le renversement de M. Ben Ali, l'UE a, à plusieurs reprises, exprimé son soutien au processus de transition démocratique et a apporté un soutien de grande ampleur au pays, y compris par le déploiement d'une mission d'observation électorale de l'UE pour l'élection de l'assemblée constituante en octobre 2011.

⁶ Le Parlement européen a adopté, le 15 décembre 2011, une résolution sur le cas de Zacharia Bouguira (P7_TA(2011)0592) et, le 3 février 2011, une résolution sur la situation en Tunisie (P7_TA(2011)0038).

Ces élections ont constitué un tournant pour la Tunisie, et pour toute la région. Dans le cadre de ce soutien européen, l'UE a réaffirmé sa volonté de travailler avec le nouveau gouvernement tunisien issu des élections, au cours desquelles le parti Ennahdha a obtenu la majorité des suffrages. La réunion, en septembre 2011 à Tunis, de la task force UE-Tunisie, co-présidée par la haute représentante et le premier ministre tunisien, M. Essebsi, visait à améliorer la cohérence de l'aide internationale. À l'issue de celle-ci a été annoncé l'octroi à la Tunisie d'une aide financière d'un montant total d'environ 4 milliards d'euros pour la période allant de 2011 à 2013. Le prix Euromed pour les entreprises a été ultérieurement décerné à la haute représentante pour cette initiative.

1.1.4. MAROC. Après que le Maroc a modifié sa constitution, des élections législatives se sont déroulées en novembre 2011 dans une atmosphère calme et sur la base d'un cadre électoral amélioré. De manière générale, le déroulement du scrutin a donné satisfaction. Le parti islamique modéré de la justice et du développement a obtenu un grand nombre de sièges (27%).

1.2. PROCHE-ORIENT

1.2.1. ÉGYPTTE. La transition vers la démocratie en Égypte⁷ après le renversement du président Moubarak a connu de nombreux problèmes: les manifestations se sont heurtées à une répression violente des forces de sécurité, et l'état d'urgence a été maintenu jusqu'au 31 mai en dépit des promesses du Conseil militaire suprême de le lever avant les élections législatives. Des civils ont continué à être jugés par des juridictions militaires et les autorités égyptiennes ont pris des mesures répressives contre les organisations de la société civile bénéficiant de financements étrangers. Bien que l'Égypte ait suspendu tout dialogue officiel avec l'UE depuis le début du soulèvement (tandis qu'un dialogue structurel informel se poursuivait), la haute représentante s'est rendue huit fois en Égypte en 2011 pour offrir le soutien de l'UE au processus démocratique du pays et demander instamment aux autorités provisoires d'assurer un passage rapide à un régime civil, de faire prévaloir l'État de droit, de respecter les libertés fondamentales et de protéger les aspirations démocratiques de la population. L'UE a imposé des mesures restrictives à l'encontre de dix-neuf personnes étroitement associées au régime de l'ancien président Moubarak. Les premières élections transparentes en Égypte, qui ont commencé à la fin de 2011, ont été considérées comme un pas concret dans la bonne direction. Compte tenu de cette situation, l'UE a proposé de déployer une mission d'observation électorale pour suivre l'élection présidentielle.

1.2.2. SYRIE. À la suite du soulèvement en Syrie⁸, qui a débuté en mars 2011, et du recours à la violence par le gouvernement syrien contre sa population, le Conseil des affaires étrangères de mai 2011 a pris la décision de suspendre les programmes de coopération bilatérale entre l'UE et le gouvernement syrien et de ne pas accomplir de nouvelle démarche en ce qui concerne le projet d'accord d'association. L'UE a également partiellement suspendu l'application de l'accord de coopération avec la Syrie. Face à l'escalade de la violence, l'UE, de concert avec les États-Unis, a demandé au président Assad de quitter le pouvoir. Elle a travaillé en étroite concertation avec des partenaires de la communauté internationale afin de faire pression sur le gouvernement syrien pour qu'il mette un terme à toutes les violences. Le 16 octobre, la Ligue des États arabes (LEA) a arrêté un plan pour la Syrie qui a pour principaux objectifs de mettre un terme à la violence, de libérer les prisonniers politiques, de retirer toute présence militaire des villes, d'autoriser l'accès aux médias et de mener un dialogue national, plan auquel l'UE a apporté son soutien dans l'espoir de résoudre la crise syrienne. Elle a instamment demandé aux membres du Conseil de sécurité des Nations unies de convenir d'une action vigoureuse des NU à l'encontre de la Syrie et a œuvré en faveur de l'adoption par le Conseil des droits de l'homme des NU de résolutions fermes sur la Syrie.

⁷ Le Parlement européen a adopté, le 17 février 2011, une résolution sur la situation en Égypte (P7_TA(2011)0064) et, le 27 octobre 2011, une résolution sur la situation en Égypte et en Syrie, en particulier des communautés chrétiennes (P7_TA(2011)0471) ainsi que, le 17 novembre 2011, une résolution sur l'Égypte, en particulier le cas du blogueur Alaa Abd El-Fattah (P7_TA(2011)0518).

⁸ Le Parlement européen a adopté le 15 décembre 2011 une résolution sur la situation en Syrie (P7_TA(2011)0582). Le 27 octobre 2011, le Parlement européen a adopté une résolution sur le cas de Rafah Nashid en Syrie (P7_TA(2011)0476) et une résolution sur la situation en Égypte et en Syrie, en particulier des communautés chrétiennes (P7_TA(2011)0471). Le Parlement européen a adopté deux résolutions (le 7 juillet 2011 et le 7 avril 2011) sur la situation en Syrie, au Yémen et à Bahreïn (P7_TA-PROV(2011)0333 et P7_TA_PROV(2011)0148).

Les mesures restrictives prises par l'UE à l'encontre de la Syrie ont été régulièrement étendues pour cibler des personnes et entités responsables de la répression et/ou associées à celle-ci, ou soutenant le régime, et cibler les ressources que le régime pourrait utiliser pour financer la répression, notamment en imposant une interdiction d'importer du pétrole syrien. L'UE a noué des contacts avec des représentants de l'opposition syrienne et n'a cessé de demander que tous les groupes d'opposition soient invités à participer à l'élaboration d'un projet pour la transition en Syrie. L'UE a également accru son soutien financier aux organisations humanitaires pour les aider à faire face aux graves conséquences de la crise. L'UE a rendu hommage à plusieurs reprises aux États voisins de la Syrie qui prennent une part active pour partager les contraintes imposées par la crise.

1.2.3. LIBAN. Au Liban, le nouveau gouvernement qui a été constitué en juillet 2011 après la chute du gouvernement d'unité nationale plus tôt dans l'année a fait part de son attachement aux relations avec l'UE, ce qui a conduit à une intensification des contacts bilatéraux. Lorsqu'en novembre le Liban a payé les sommes dues au tribunal spécial pour le Liban, un obstacle important est tombé, ouvrant la voie à un nouveau développement des relations du Liban avec l'UE, comme l'a confirmé le Comité d'association en décembre 2011.

1.2.4. JORDANIE En 2011, la Jordanie a entrepris une série de réformes politiques pour répondre à l'évolution du contexte politique national et aux attentes légitimes de la population. Le roi Abdallah II a mis en place, en mars, le comité de dialogue national (chargé d'élaborer une nouvelle loi électorale) et, en avril, le comité royal de révision constitutionnelle.

En septembre, le Parlement a finalement adopté 41 amendements constitutionnels, dont certains ont une incidence de grande portée, tels que notamment la création d'une commission électorale indépendante, l'autonomisation des partis politiques par la révision de la législation, l'établissement de la Cour constitutionnelle, l'interdiction de la torture, des règles plus restrictives concernant la dissolution du Parlement⁹.

Au niveau bilatéral, le partenariat "avancé", arrêté en octobre 2010, a donné un nouvel élan au développement des relations entre l'UE et la Jordanie. Il a ouvert une plus grande diversité de domaines de coopération, offrant ainsi de nouvelles perspectives. L'assistance financière de l'UE porte sur quelques grandes priorités, en particulier pour soutenir la bonne gouvernance, l'indépendance du système judiciaire, l'éducation et le développement des sources d'énergie renouvelables¹⁰.

⁹ La deuxième task force a été mise en place avec la Jordanie en février 2012 et a suivi le chemin tracé avec succès par la première task force avec la Tunisie.

¹⁰ La première réunion de la task force UE-Jordanie a eu lieu en février 2012 et s'est inspirée du schéma établi par la première réunion de la task force avec la Tunisie.

1.2.5. PROCESSUS DE PAIX AU PROCHE-ORIENT. L'Union européenne a, à plusieurs reprises, demandé la reprise d'urgence des négociations à cet égard. Selon un calendrier convenu, l'objectif serait de parvenir à une solution fondée sur la coexistence de deux États, à savoir l'État d'Israël et un État palestinien¹¹ indépendant, démocratique, d'un seul tenant et viable, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité. Le Printemps arabe a encore accru le caractère d'urgence du processus de paix au Proche-Orient. L'UE a intensifié ses efforts pour faire avancer ce processus en incitant le Quatuor à jouer un rôle plus actif: trois réunions du Quatuor au plus haut niveau ont eu lieu en 2011 (à Munich, à Washington et à New York), tandis que les envoyés ont tenu une douzaine de réunions dont quatre avec les parties (séparément).

L'UE a fixé des paramètres précis pour les négociations, qu'elle a indiqués au Conseil de sécurité des Nations unies le 21 avril 2011, et a accordé un soutien sans réserve aux efforts déployés par la haute représentante pour créer une perspective crédible en vue de la relance du processus de paix. À cette fin, la haute représentante s'est rendue dans la région de nombreuses fois tout au long de l'année et est restée en contact étroit avec un grand nombre des parties prenantes.

L'UE a continué d'offrir un soutien financier direct à l'Autorité palestinienne et de contribuer aux efforts fructueux de celle-ci pour mettre en place un appareil d'État, y compris dans le cadre du plan d'action UE-AP relevant de la PEV. Les avancées dans la mise en place d'un appareil d'État risquent d'être compromises par le blocage du processus de paix et la poursuite des divisions internes palestiniennes. L'UE a invité le futur gouvernement palestinien à poursuivre les efforts en ce sens et à se conformer aux normes actuelles en matière de transparence et de gestion efficace des finances publiques, conformément à ce qui a été souligné lors de la réunion du comité de liaison ad hoc organisée à l'invitation de la haute représentante, le 13 avril à Bruxelles.

¹¹ Le Parlement européen a adopté le 29 septembre 2011 une résolution sur la situation en Palestine (P7_TA(2011)0429).

L'UE a déploré l'extension par Israël des colonies de peuplement, en particulier à Jérusalem-Est. Elle s'est félicitée de la signature de l'accord de réconciliation palestinien le 4 mai au Caire, a réaffirmé qu'elle soutenait le processus de réconciliation autour du président Abbas conformément aux principes qu'il a énoncés dans son discours du 4 mai 2011 et a invité à la poursuite des efforts afin que l'accord soit pleinement mis en œuvre. Eu égard à la demande d'adhésion à l'ONU déposée par le président Abbas en septembre, la haute représentante a activement contribué à ce que le Quatuor présente une déclaration fixant un calendrier et invitant les parties à parvenir à un accord avant la fin de 2012. Par la suite, la haute représentante a personnellement présidé une réunion des envoyés du Quatuor à Bruxelles. Elle a reçu le président Abbas et sa délégation en décembre 2011 à Bruxelles et rappelé à cette occasion, qu'ils avaient mené de part et d'autre, tout au long des derniers mois, une action diplomatique déterminée concernant le processus de paix au Proche-Orient ¹².

Depuis 2005, dans le cadre de l'action plus vaste de l'UE pour contribuer à résoudre le conflit israélo-palestinien, deux missions PSDC civiles sont déployées.

L'EUPOL COPPS est devenue le principal partenaire de l'Autorité palestinienne pour le renforcement des capacités de la police civile et pour les activités dans le domaine de l'État de droit. En 2011, le mandat de la mission a été prorogé jusqu'au 30 juin 2012.

L'EUBAM Rafah a conservé sa capacité de se redéployer et de remplir son rôle de tierce partie au point de passage de Rafah, comme l'ont demandé les deux parties, conformément à l'accord sur les déplacements et l'accès de 2005. En raison de la situation à Gaza, l'EUBAM Rafah est dans l'incapacité de se redéployer depuis 2007. La mission a été prorogée jusqu'au 30 juin 2012, afin de préserver sa capacité de redéploiement.

L'UE continuera à tout mettre en œuvre pour élaborer une action réelle et efficace au titre de la PSDC, ce qui inclura une intégration plus profonde de l'EUBAM Rafah et de l'EUPOL COPPS afin de réaliser des synergies et des réductions de coût.

¹² M. Andreas Reinicke a été nommé représentant spécial de l'UE pour le processus de paix au Moyen-Orient le 1^{er} février 2012.

L'UE et Israël ont entretenu des relations bilatérales fortes et un dialogue politique franc dans le cadre de l'accord d'association UE-Israël et de l'actuel plan d'action UE-Israël relevant de la PEV. Toutes les enceintes de dialogue ont repris leurs travaux en 2011 - tant au niveau politique (le Conseil d'association s'est réuni le 24 février) qu'entre les services diplomatiques.

1.3. PÉNINSULE ARABIQUE, IRAN et IRAQ

1.3.1. CONSEIL DE COOPERATION DU GOLFE ET SES ÉTATS MEMBRES.

La 21^e session du Conseil conjoint et la réunion ministérielle entre l'UE et le Conseil de coopération du Golfe¹³ (CCG) se sont tenues en avril 2011 à Abu Dhabi, aux **Émirats arabes unis (ARE)**. Cette réunion était coprésidée par la haute représentante et le ministre des affaires étrangères des ARE, Cheikh Al-Nahyan. La haute représentante s'est également rendue en **Arabie saoudite** et au **Qatar**, où elle s'est entretenue dans le cadre de discussions bilatérales avec plusieurs interlocuteurs de haut niveau. Le dialogue avec les États membres et le secrétariat général du CCG s'est intensifié, tout particulièrement sur les questions régionales clés qui ont dominé l'agenda politique au cours de l'année 2011. La situation à **Bahreïn**¹⁴ a été suivie de près en 2011. Depuis le début des manifestations en février à Manama, l'UE a, dans plusieurs séries de conclusions du Conseil, demandé à toutes les parties de s'abstenir d'avoir recours à la violence et d'engager un véritable dialogue. L'inquiétude de l'UE s'est manifestée en outre dans des déclarations publiques répétées de la haute représentante et lors des contacts diplomatiques avec les autorités bahreïniennes. La haute représentante a également évoqué la situation à Bahreïn lors de plusieurs réunions avec les ministres des affaires étrangères et les chefs d'État ou de gouvernement de l'UE. La pression exercée par l'UE et de nombreuses organisations de la société civile a produit des résultats concrets, comme l'annulation des jugements prononcés par le "Tribunal spécial" et la création de la Commission d'enquête indépendante de Bahreïn en juin 2011, qui a publié son rapport final le 23 novembre.

¹³ Le Parlement européen a adopté une résolution le 24 mars 2011 sur les relations de l'Union européenne avec le Conseil de coopération du Golfe (P7_TA-PROV(2011)0109).

¹⁴ Le Parlement européen a adopté une résolution le 27 octobre 2011 sur Bahreïn (P7_TA-PROV(2011)0475). Le Parlement européen a adopté deux résolutions (le 7 juillet 2011 et le 7 avril 2011) sur la situation en Syrie, au Yémen et à Bahreïn (P7_TA-PROV(2011)0333 et P7_TA-PROV(2011)0148).

1.3.2. YÉMEN. Depuis que le mouvement de protestation au Yémen¹⁵ a débuté en février 2011, l'UE a, notamment au moyen de plusieurs séries de conclusions du Conseil, exercé une pression constante sur toutes les parties pour qu'elles mettent fin à la violence et permettent un transfert pacifique du pouvoir. La haute représentante a publié plusieurs déclarations condamnant la violence, et a entretenu des contacts réguliers avec des membres importants du régime. L'UE, notamment par l'intermédiaire de son chef de délégation et en coopération avec les chefs de mission à Sanaa, a été étroitement associée aux efforts visant à faciliter les contacts entre le gouvernement, l'opposition et les acteurs régionaux clés afin de favoriser la transition politique la plus pacifique possible. Le 23 novembre, après des mois d'impasse politique, la haute représentante s'est félicitée de la signature, sous les auspices de l'initiative du CCG, de l'accord sur la transition politique par le président Saleh et des représentants de premier plan des partis au pouvoir et des partis d'opposition au Yémen. L'UE a travaillé de concert avec des partenaires régionaux et d'autres partenaires internationaux pour atteindre ces objectifs.

1.3.3. IRAN. Dans l'optique de trouver une issue diplomatique durable et globale au dossier nucléaire iranien, la haute représentante a continué de diriger les efforts internationaux au nom de l'UE, sur la base du mandat que lui ont confié le Conseil de sécurité des Nations unies et le groupe UE3 + 3 (France, Allemagne, Royaume-Uni et États-Unis, Russie et Chine). L'objectif est d'exhorter l'Iran à s'engager sérieusement dans un processus de renforcement de la confiance afin de répondre aux préoccupations internationales que suscite son programme nucléaire. Le refus persistant de l'Iran de se conformer à ses obligations internationales et les inquiétudes croissantes sur des questions non réglées ayant trait à la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien ont abouti à l'adoption d'une résolution en novembre 2011 par le Conseil des gouverneurs de l'AIEA, dans laquelle il se déclare vivement et de plus en plus préoccupé. Conformément à la double approche, l'UE a par la suite décidé d'ajouter des personnes et entités à la liste de celles qui doivent faire l'objet de mesures restrictives et d'étendre encore les sanctions en vigueur¹⁶.

¹⁵ Le Parlement européen a adopté deux résolutions (le 7 juillet 2011 et le 7 avril 2011) sur la situation en Syrie, au Yémen et à Bahreïn (P7_TA-PROV(2011)0333 et P7_TA-PROV(2011)0148). Le 17 février 2011, le Parlement européen a adopté une résolution intitulée "Yémen: poursuites contre des mineurs délinquants, notamment le cas de Muhammed Taher Thabet Samoum" (P7_TA(2011)0073).

¹⁶ Sanctions prescrites par le Conseil et le Conseil européen en décembre 2011 et adoptées le 23 janvier 2012.

Dans le même temps, l'UE est restée extrêmement préoccupée par la détérioration de la situation des droits de l'homme dans le pays. La haute représentante a publié de multiples déclarations condamnant le grand nombre d'exécutions perpétrées en 2011 et la répression dont font l'objet de nombreux citoyens iraniens, notamment les défenseurs des droits de l'homme, les avocats et les journalistes qui sont persécutés et arrêtés parce qu'ils exercent leurs droits légitimes et leurs libertés politiques. En 2011, l'UE a adopté des mesures restrictives à l'encontre de 61 Iraniens responsables d'avoir ordonné ou mis en œuvre de graves violations des droits de l'homme. L'UE continuera également à soutenir le mandat et le travail du Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation des droits de l'homme en Iran, mandat créé en mars 2011 par le Conseil des droits de l'homme des NU.

1.3.4. IRAQ. Les relations entre l'UE et l'Iraq se sont encore renforcées grâce à trois faits importants intervenus en 2011 : premièrement, la mise en œuvre du protocole d'accord relatif à un partenariat énergétique stratégique, deuxièmement, la décision du Conseil d'autoriser la signature de l'accord de partenariat et de coopération et, troisièmement, la mise en œuvre du tout premier document de stratégie pluriannuel concernant l'aide à l'Iraq. L'UE a réorienté son soutien, passant de la reconstruction d'urgence à une coopération au développement et à un renforcement des capacités à long terme de type ordinaire.

L'UE a continué à suivre de près la situation des droits de l'homme, notamment en faisant part, de manière constante et répétée, des préoccupations que lui inspirent le recours à la peine de mort et la situation des personnes appartenant à des minorités. La haute représentante a également exprimé son inquiétude face aux fractures importantes qui existent au sein du gouvernement et aux tensions croissantes qui se sont fait jour à la fin de l'année entre les principaux acteurs. Elle s'est intéressée activement à la question des résidents du camp d'Achraf, appuyant sans réserve les efforts déployés par les Nations unies pour trouver une solution pacifique, y compris en nommant un représentant personnel.

Le déploiement de la mission **EUJUST LEX-Iraq** a été achevé en 2011 et la plupart de ses activités ont été mises en œuvre sur place dans les domaines pénitentiaire, judiciaire et de la police, la mission offrant également aux fonctionnaires locaux des possibilités de formation et d'autres expériences professionnelles dans les États membres de l'UE essentiellement. Des bureaux permanents ont été ouverts à Bagdad, avec une antenne à Basra, et à Erbil, ce qui permet une interaction plus étroite avec les autorités locales et d'autres acteurs internationaux, ainsi qu'une meilleure visibilité.

COOPÉRATION RÉGIONALE

Les changements politiques intervenus dans la région ont rendu nécessaire **l'intensification de la coopération régionale**, de nombreux problèmes, qu'ils soient politiques, économiques ou sociaux, ne pouvant être traités efficacement qu'au niveau régional. Des organisations régionales telles que la **Ligue des États arabes (LEA)** et **l'Organisation de la coopération islamique** se sont adaptées au nouveau contexte politique, et l'UE a renforcé son engagement à leur côté. L'UE a en particulier intensifié ses relations avec la LEA, d'une part en entretenant des contacts réguliers aux niveaux des hauts fonctionnaires et des ministres - on peut citer notamment une réunion informelle du Conseil des affaires étrangères avec le Secrétaire général de la LEA, M. Nabil Al-Araby - et, d'autre part, en contribuant à la mise en place d'une cellule de crise pour la LEA.

Le nouveau contexte politique est une occasion de donner une nouvelle impulsion à l'Union pour la Méditerranée (UPM) pour mettre en place une vaste coopération sectorielle entre l'Europe et les partenaires du Sud, en complément des actions de l'UE dans le cadre de la PEV.

2. RUSSIE, PARTENARIAT ORIENTAL ET ASIE CENTRALE

2.1. FÉDÉRATION DE RUSSIE

Malgré une certaine instabilité sur la scène intérieure russe à la fin de l'année, de nouvelles avancées ont vu le jour en 2011, parmi lesquelles l'adhésion de la Russie à l'OMC, l'adoption et le lancement de la mise en œuvre des mesures communes en vue d'un régime d'exemption de visas pour les séjours de courte durée en faveur des citoyens de la Fédération de Russie et de l'UE, les progrès réalisés dans la mise en œuvre du partenariat pour la modernisation et la création du Forum de la société civile, et l'accord sur la modernisation du système des droits imposés pour le survol de la Sibérie à partir de janvier 2012 (même si, malheureusement, la Russie n'a toujours pas mis en œuvre cet accord). Bruxelles et Moscou ont continué d'entretenir des relations étroites, également grâce à des contacts réguliers entre la haute représentante et le ministre russe des affaires étrangères, M. Lavrov.

Deux sommets UE-Russie¹⁷ se sont déroulés dans un climat constructif, mais n'ont abouti qu'à peu de résultats concrets. L'UE redoublera d'efforts pour que ces réunions visent davantage à l'avenir à atteindre des résultats. Des réunions du dialogue politique formel se sont tenues à différents niveaux en 2011, dont bon nombre ont été convoquées à deux reprises. L'UE a continué à œuvrer à l'intégration de la Russie dans le système international fondé sur des règles, processus que sous-tend l'adhésion à l'OMC.

L'UE a poursuivi le dialogue avec la Russie sur un grand nombre des questions internationales qui figurent au premier rang des priorités de la PESC, comme l'Iran, la Syrie, le Moyen-Orient élargi, l'Afghanistan et les conflits qui sévissent depuis longtemps dans leur voisinage commun, consciente de l'intérêt que présente pour les deux parties la réalisation de progrès dans ces domaines. Elle a également continué à coopérer avec la Russie sur des questions de dimension mondiale telles que le changement climatique, le terrorisme, la prolifération des armes de destruction massive, la criminalité organisée, les trafics illicites, la cybersécurité et la sécurité énergétique.

¹⁷ Le Parlement Européen a adopté la résolution du 9 juin 2011 sur le sommet UE-Russie (P7_TA(2011)0268) et une résolution sur le sommet Union européenne-Russie du 15 décembre 2011 et sur les résultats des élections législatives russes du 4 décembre 2011 (P7_TA(2011)0575).

Le **partenariat pour la modernisation** entre l'UE et la Russie, lancé en 2010, a progressé en 2011, témoignant de la forte interdépendance qui unit ces deux parties et de leur intérêt mutuel à coopérer plus étroitement: deux rapports conjoints sur l'état d'avancement dudit partenariat ont été publiés et la mise en œuvre du plan de travail continu commun s'est poursuivie. Le partenariat UE-Russie pour la modernisation a été complété par des partenariats bilatéraux pour la modernisation conclus par vingt-trois États membres de l'UE avec la Russie.

Les négociations en vue de la conclusion d'un nouvel **accord UE-Russie** se sont poursuivies en 2011; elles ont porté exclusivement sur les dispositions relatives au commerce et aux investissements. L'objectif fixé est de conclure un accord stratégique qui fournira un cadre global aux relations entre l'UE et la Russie pour le proche avenir et contribuera à en développer le potentiel.

En ce qui concerne **la sécurité extérieure**, sur la base de l'expérience positive qu'a constitué la contribution de la Russie à l'opération militaire de l'UE en République du Tchad et en République centrafricaine (EUFOR Tchad/RCA) et de la coordination en cours avec l'opération EUNAVFOR Atalanta, des entretiens exploratoires informels sur un accord-cadre pour la participation de la Russie aux opérations de gestion de crises menées par l'UE se sont poursuivis en 2011.

Les droits de l'homme, la démocratie, l'État de droit et l'évolution de la situation intérieure en Russie ont continué de susciter des inquiétudes en 2011¹⁸. Les violations de procédure durant la période précédant les élections législatives russes et durant ces élections tenues le 4 décembre 2011, la situation dans le Caucase du Nord et le sort réservé aux défenseurs des droits de l'homme sont particulièrement préoccupants. L'UE a continué à évoquer ces questions lors des réunions qu'elle a tenues avec la Russie dans le cadre du dialogue politique, y compris au cours des sommets. Deux séries de rencontres dans le cadre des consultations UE-Russie en matière de droits de l'homme ont eu lieu en 2011. Elles ont permis à l'UE d'exposer ses préoccupations de manière plus détaillée, notamment en ce qui concerne des dossiers individuels et les meurtres de journalistes et de défenseurs des droits de l'homme. Conformément à sa nouvelle stratégie en faveur des droits de l'homme, l'UE accentuera la pression sur la Russie, y compris lors des sommets semestriels UE-Russie, pour que ce pays respecte les normes internationales en matière de droits de l'homme.

¹⁸ Le Parlement européen a adopté, le 17 février 2011, une résolution sur l'État de droit en Russie (P7_TA(2011)0066).

2.2. PARTENARIAT ORIENTAL - BILATÉRAL

Le partenariat oriental a été lancé en mai 2009 pour constituer la dimension orientale de la politique européenne de voisinage¹⁹. Il comporte à la fois les relations bilatérales avec les pays partenaires et un volet multilatéral destiné à favoriser une coopération régionale accrue.

En 2011, l'association politique et l'intégration économique entre l'UE et les pays partenaires ont connu une accélération grâce aux négociations qui ont porté notamment sur des accords d'association, des ALE approfondis et complets et l'assouplissement du régime des visas dans le cadre du partenariat, et les programmes portant sur le volet bilatéral du partenariat ont continué de soutenir les réformes essentielles et les mesures de confiance visant à œuvrer en faveur du règlement des conflits.

2.2.1. UKRAINE. La détérioration de la situation de la démocratie et des droits de l'homme en Ukraine²⁰ a été particulièrement préoccupante et a réduit les possibilités d'action de l'UE. Plusieurs personnalités de l'opposition, dont l'ancienne première ministre, M^{me} Timochenko²¹, ont été victimes d'une justice sélective et ont fait l'objet de procédures judiciaires opaques, entachées d'irrégularités. Ce sujet figurait au premier rang de l'ordre du jour du dialogue politique UE-Ukraine. Le respect par l'Ukraine de ses engagements à l'égard des valeurs universelles et, en particulier, la manière dont les cas de justice sélective seront traités devraient avoir une incidence significative sur l'avenir des relations entre l'UE et l'Ukraine.

Les négociations portant sur un accord d'association²², y compris la création d'une zone de libre-échange approfondi et complet qui en fera partie intégrante, ont été achevées au niveau des négociateurs, ouvrant la voie au paraphe de l'accord. La Commission a présenté en septembre 2011 le premier rapport faisant le point sur le plan d'action en faveur de la libéralisation du régime des visas. Le sommet annuel UE-Ukraine s'est tenu le 19 décembre 2011 à Kiev.

¹⁹ Le Parlement européen a adopté, le 7 avril 2011, une résolution sur la révision de la politique européenne de voisinage - dimension orientale (P7_TA-PROV(2011)0153).

²⁰ Le Parlement européen a adopté, le 27 octobre 2011, une résolution sur l'évolution actuelle de la situation en Ukraine (P7_TA(2011)0472).

²¹ Le Parlement européen a adopté, le 9 juin 2011, une résolution sur l'Ukraine: les cas d'Ioulia Timochenko et d'autres membres du gouvernement précédent (P7_TA(2011)0272).

²² Le Parlement européen a adopté une résolution le 1^{er} décembre 2011 contenant les recommandations du Parlement européen au Conseil, à la Commission et au SEAE sur les négociations concernant l'accord d'association UE-Ukraine (P7_TA-PROV(2011)0545).

2.2.2. RÉPUBLIQUE DE MOLDAVIE. Les négociations avec la République de Moldavie portant sur un nouvel accord d'association²³ ont continué de progresser à un très bon rythme tout au long de l'année. En décembre 2011, l'UE a annoncé que le pays était suffisamment préparé pour lancer des négociations relatives à la création d'une zone de libre-échange approfondi et complet. Le plan d'action en faveur de la libéralisation du régime des visas a été présenté à la Moldavie en janvier 2011 et le premier rapport sur sa mise en œuvre a été présenté par la Commission en septembre 2011. La mission de l'UE d'assistance à la frontière entre la Moldavie et l'Ukraine (EUBAM) a continué de concourir durablement à l'élaboration de procédures de gestion des frontières qui respectent les normes de l'Union européenne et répondent aux besoins des citoyens moldaves et ukrainiens, des voyageurs et du commerce, ce qui contribue aussi à améliorer la sécurité régionale et à soutenir le développement économique. L'UE a poursuivi ses efforts pour contribuer au règlement du conflit concernant la **Transnistrie**. Les négociations officielles selon le schéma "5+2", auxquelles l'UE participe, ont été relancées en novembre 2011. Le Conseil des affaires étrangères de septembre 2011 a adopté une décision prorogeant jusqu'au 30 septembre 2012 les mesures restrictives à l'encontre des dirigeants de Transnistrie, tout en prolongeant dans le même temps leur suspension pour une nouvelle durée de six mois, jusqu'au 31 mars 2012, pour encourager une évolution positive de la situation. Plusieurs visites bilatérales de haut niveau ont témoigné de l'évolution des relations entre l'UE et la Moldavie, parmi lesquelles une visite de la haute représentante en mars 2011 à Chisinau et la visite du COPS en décembre 2011.

²³ Le Parlement européen a adopté une résolution le 15 septembre 2011 contenant les recommandations du Parlement européen au Conseil, à la Commission et au SEAE sur la négociation de l'accord d'association entre l'UE et la République de Moldavie (P7_TA-PROV(2011)0385).

2.2.3. BIÉLORUSSIE. L'UE a réagi fermement à la répression de la société civile, de l'opposition politique et des médias indépendants qui a suivi les violations des normes électorales commises lors de l'élection présidentielle du 19 décembre 2010 en Biélorussie²⁴. Bien qu'il reste attaché à sa politique consistant à maintenir le contact tout en adoptant un point de vue critique, y compris par le dialogue et dans le cadre du partenariat oriental, le Conseil des affaires étrangères de janvier 2011 a décidé d'étendre et de rétablir l'ensemble des mesures restrictives à l'encontre de la Biélorussie. Ces mesures ont été renforcées à plusieurs reprises durant l'année, la situation en Biélorussie ne cessant de se détériorer. Le Conseil des affaires étrangères de juin 2011 a décidé d'imposer à la Biélorussie un embargo sur les armes et les matériels susceptibles d'être utilisés à des fins de répression interne et de geler les avoirs d'un chef d'entreprise important associé au régime et de trois sociétés qu'il possède ou contrôle. Parallèlement, l'UE a renforcé son action en faveur de la population et de la société civile biélorusses, en apportant un soutien accru à la société civile et aux victimes de la répression²⁵, en proposant d'engager des négociations en vue de conclure des accords concernant l'assouplissement du régime des visas et des accords de réadmission ainsi qu'en intensifiant le dialogue avec la société biélorusse²⁶.

2.2.4. CAUCASE DU SUD. L'intérêt, déjà vif, de l'UE pour la région du Caucase du Sud s'est encore accru tout au long de l'année 2011, qui a été marquée par la visite de la haute représentante dans ces trois pays en novembre. En outre, celle-ci a rencontré leurs dirigeants au niveau bilatéral à plusieurs occasions.

²⁴ Le Parlement européen a adopté le 18 janvier et le 11 mai 2011 deux résolutions sur la situation en Biélorussie (P7_TA(2011)0022 et P7_TA(2011)0244).

²⁵ Le Parlement européen a adopté le 14 septembre 2011 une résolution sur la Biélorussie: l'arrestation du défenseur des droits de l'homme Ales Bialiatski (P7_TA(2011)0392). Le 9 mars 2011, le Parlement européen a adopté une résolution sur la Biélorussie (et notamment les cas d'Ales Mikhalevich et de Natalia Radina) (P7_TA(2011)0099).

²⁶ A la suite de l'évolution inquiétante de la situation des droits de l'homme en Biélorussie au lendemain de l'élection présidentielle de décembre 2010, l'UE a mobilisé la communauté internationale afin de réagir avec détermination aux violations commises dans ce domaine. En juin 2011, sous l'égide de l'Union européenne, le Conseil des droits de l'homme a adopté une résolution chargeant le Haut Commissaire aux droits de l'homme de présenter un rapport sur la situation des droits de l'homme en Biélorussie et de formuler des recommandations à propos des actions à entreprendre.

L'UE a continué de s'intéresser fortement à la **Géorgie**, afin de favoriser des réformes et des relations plus étroites et compte tenu de ses engagements liés au conflit de 2008. La haute représentante a eu à cœur de soutenir la médiation menée avec succès par la Suisse entre la Géorgie et la Russie, qui a ouvert la voie à l'adhésion de la Russie à l'OMC. Les accords sur l'assouplissement du régime des visas et les accords de réadmission conclus avec la Géorgie sont entrés en vigueur le 1^{er} mars 2011. En décembre 2011, l'UE a annoncé que le pays était suffisamment préparé pour lancer des négociations relatives à la création d'une zone de libre-échange approfondi et complet, faisant partie intégrante de l'accord d'association.

En 2011, la mission de surveillance de l'UE en Géorgie (EUMM Georgia) a continué de contribuer avec succès aux efforts de stabilisation, de normalisation et d'instauration d'un climat de confiance sur le terrain. L'EUMM Georgia a été prorogée jusqu'au 14 septembre 2012. Cette mission met en œuvre son mandat actuel à l'aide d'au moins deux cents observateurs, qui s'emploient à accomplir chacune des quatre tâches prévues dans le mandat, tout en faisant porter leurs efforts plus particulièrement sur les tâches de stabilisation et d'instauration d'un climat de confiance²⁷.

L'UE a continué à jouer un rôle de premier plan dans le cadre des discussions internationales de Genève, unique lieu de dialogue entre les parties après le conflit en août 2008 et ce, grâce notamment à l'instrument de stabilité, aux activités d'instauration de la confiance et d'alerte précoce financées par l'UE ainsi qu'aux contacts entre les populations. En septembre a été nommé un nouveau RSUE pour le Caucase du Sud et la crise en Géorgie, M. Philippe Lefort, dont le mandat est axé essentiellement sur le règlement des conflits et les aspects régionaux dans le Caucase du Sud.

L'UE est restée fortement mobilisée en faveur de l'**Arménie** afin de soutenir les efforts de réforme. Les négociations en vue de l'accord d'association ont bien avancé et l'Arménie a progressé sur la voie du respect des conditions à remplir pour ouvrir des négociations en vue d'un accord de libre-échange approfondi et complet (les négociations ont débuté en juin 2012). Un partenariat pour la mobilité a été signé avec l'Arménie en octobre. Le mandat de négociation d'un accord d'assouplissement du régime des visas et de réadmission a été adopté par le Conseil le 19 décembre (les négociations ont débuté en février 2012).

²⁷ Le Parlement européen a adopté le 17 novembre 2011 une résolution sur les négociations de l'accord d'association UE-Géorgie (2011/2133(INI)), qui invite à reconnaître la Géorgie comme un État européen et à fonder les négociations sur une perspective européenne incluant l'article 49.

Les négociations avec l'**Azerbaïdjan** sur les questions énergétiques, y compris sur le gazoduc transcaspien, ont bien progressé, comme celles sur les accords d'assouplissement du régime des visas et de réadmission. Les discussions sur l'accord d'association ont cependant pris du retard en raison de l'existence de divergences dans les attentes et d'interrogations sur la situation en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales.

Outre les discussions internationales de Genève, le RSUE s'est employé activement à accroître le soutien de l'UE au processus de règlement du conflit du **Haut-Karabakh**. L'UE a continué à apporter un soutien politique total au groupe de Minsk de l'OCDE pour aider les parties à trouver une solution au problème du Haut-Karabakh. L'UE a également financé plusieurs mesures visant à instaurer un climat de confiance afin de contribuer à se rapprocher d'une solution.

2.3. PARTENARIAT ORIENTAL - MULTILATÉRAL

Le **sommet du Partenariat oriental à Varsovie** en septembre 2011 en a été l'événement marquant. Le sommet de Varsovie a consolidé le partenariat oriental et donné des orientations pour son développement ultérieur. L'UE s'est montrée déterminée à accélérer l'association politique et l'intégration économique. Dans le même temps, il est clairement ressorti de ce sommet que des **réformes économiques** ne seront pas viables sans **réformes politiques**, raison pour laquelle l'accent a été mis sur les valeurs communes que sont la démocratie, les droits de l'homme et l'État de droit.

Dans le domaine de la **PESC/PSDC**, le sommet du partenariat oriental a préconisé de renforcer le dialogue et la coopération sur les questions de sécurité internationale, notamment en vue de permettre aux partenaires de participer aux opérations civiles et militaires dirigées par l'UE. Dans le même temps, la coopération entre l'UE et les pays partenaires ainsi que les projets de coopération régionale et les programmes d'assistance de l'UE mettront davantage l'accent sur le règlement pacifique des conflits et sur les mesures destinées à instaurer la confiance.

La plate-forme multilatérale du partenariat oriental consacrée à la démocratie, à la bonne gouvernance et à la stabilité a adopté son nouveau programme de travail pour la période 2011-2013, dans le cadre duquel de nouveaux groupes d'experts chargés de la **réforme de l'administration publique** ainsi que des **migrations et de l'asile** ont été mis en place²⁸.

En matière de **gestion intégrée des frontières** (GIF), la mise en œuvre de projets liés à l'initiative phare a débuté dans les domaines de la surveillance de la frontière verte entre l'Ukraine et la Biélorussie et du renforcement des infrastructures à la frontière entre la Géorgie et l'Arménie. Une formation sur l'élaboration de stratégies de GIF à l'intention des pays partenaires du partenariat oriental a continué d'être dispensée à des experts.

2.4. ASIE CENTRALE²⁹

Au cours de l'année 2011, la mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour l'Asie centrale³⁰ s'est encore intensifiée, notamment grâce au dialogue politique et à la coopération technique.

²⁸ La plate-forme a commencé à réfléchir à la manière d'améliorer les approches communes entre les services répressifs afin de faire diminuer la criminalité transfrontière et de mettre en place une coopération dans le domaine de la politique commune de sécurité et de défense (PSDC).

²⁹ M^{me} Patricia Flor a été nommée le 2 juillet 2012 au poste de Représentante spécial pour l'Asie centrale, en remplacement de l'ambassadeur Pierre Morel.

³⁰ Le Parlement européen a adopté le 15 décembre 2011 une résolution sur l'état de la mise en œuvre de la stratégie européenne en Asie centrale (P7_TA-PROV(2011)0588).

Une conférence ministérielle UE-Asie centrale, tenue en avril 2011 à Tachkent, en Ouzbékistan, a mis l'accent sur les menaces et défis communs, tels que le terrorisme, la traite des êtres humains et le trafic de stupéfiants, la non-prolifération et la sécurité énergétique.

L'UE a également travaillé activement à l'élaboration d'un plan d'action conjoint pour la mise en œuvre de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies en Asie centrale. Ce document a été adopté, ainsi que la déclaration d'Achkhabad, en novembre 2011.

Dans le cadre du plan d'action de lutte contre la drogue UE-Asie centrale, le dialogue annuel en matière de drogue avec les pays d'Asie centrale a eu lieu en avril 2011. Les pays d'Asie centrale ont fait part des progrès qu'ils ont accomplis dans leurs efforts concernant la réduction de la demande de drogue et la lutte contre le trafic de drogue.

Les questions de sécurité régionale et la mise en œuvre des principes de la gestion intégrée des frontières ont été examinées lors de la neuvième réunion de l'initiative pour la sécurité des frontières en Asie centrale qui s'est tenue en mars 2011 à Douchanbé, au Tadjikistan. Les droits de l'homme demeurent un sujet de préoccupation dans l'ensemble des cinq pays de la région et ont été abordés lors des dialogues annuels sur le sujet.

Des contacts politiques réguliers ont également eu lieu entre le RSUE pour l'Asie centrale et les États d'Asie centrale.

La RSUE pour l'Asie centrale a consacré une attention particulière à la réconciliation et à la légitimation des pouvoirs publics dans le Kirghizstan de l'après-crise. Il a participé à l'action politique de l'UE à la suite des événements de Zhanaozen en décembre 2011. Il a facilité la prise de contact entre l'UE et le président du Turkménistan dans le cadre des pourparlers sur des questions énergétiques clés. Pour ce qui est de la sécurité régionale, il a œuvré à un haut niveau dans les pays d'Asie centrale en faveur d'une nouvelle initiative régionale UE-ONU de lutte contre le terrorisme et il a représenté l'UE dans le cadre de la coopération politique avec les acteurs internationaux de la gestion des frontières en Asie centrale.

3. BALKANS OCCIDENTAUX

La question des Balkans occidentaux a continué de figurer au premier rang des priorités de l'UE tout au long de l'année 2011 et l'Union a continué de jouer un rôle décisif dans le règlement des tensions politiques complexes qui agitent la région, notamment en prenant l'initiative des efforts visant à favoriser le dialogue entre Belgrade et Pristina et en évitant une grave crise institutionnelle en Bosnie-Herzégovine. Le SEAE travaille également en étroite coopération avec la Commission dans le cadre du processus de préadhésion des pays ayant une perspective d'adhésion à l'UE. Le **processus de stabilisation et d'association** (PSA) a continué de servir de cadre politique global aux relations et aux négociations avec les pays des Balkans occidentaux³¹. L'UE a rappelé l'importance que revêtent la **coopération régionale et les relations de bon voisinage** dans le processus de rapprochement de l'UE en tant qu'éléments essentiels de ce processus. Bien que des progrès notables aient été accomplis en 2011, il reste d'importants défis à relever. Il convient notamment de mener un dialogue politique constructif, de consolider l'État de droit y compris en garantissant la liberté d'expression, de lutter contre la corruption et la criminalité organisée, de veiller à l'efficacité et à l'indépendance du pouvoir judiciaire et d'améliorer les capacités administratives, mais également d'examiner et de résoudre les questions bilatérales en suspens³².

La Croatie³³ et les États membres de l'UE ont mené à bien les négociations d'adhésion le 30 juin 2011 et ont signé le traité d'adhésion le 9 décembre 2011 à Bruxelles. Dans l'attente de l'issue favorable des procédures de ratification, la Croatie deviendra membre de l'UE le 1^{er} juillet 2013. Depuis la signature du traité d'adhésion, la Croatie participe en tant qu'observateur actif aux travaux du Conseil et de ses instances préparatoires.

³¹ Le Conseil a réaffirmé en 2011 son attachement sans équivoque à la perspective européenne des pays des Balkans occidentaux, qui demeure essentielle pour la stabilité, la réconciliation et l'avenir de la région, comme cela a été confirmé une nouvelle fois lors du **forum "Balkans occidentaux"** qui s'est tenu à Luxembourg le 20 juin 2011. En décembre 2011, le Conseil a également réaffirmé la nécessité du respect d'une conditionnalité équitable et rigoureuse dans le cadre du processus de stabilisation et d'association et conformément au consensus renouvelé sur l'élargissement approuvé par le Conseil européen les 14 et 15 décembre 2006.

³² Le processus de coopération en Europe du Sud-Est (SEECPE), sous la présidence du Monténégro puis de la Serbie, a joué un rôle positif à cet égard, en adoptant notamment une stratégie régionale sur les questions relatives à la justice et aux affaires intérieures. Le Conseil de coopération régionale (CCR) a continué à renforcer la coopération dans la région sur un certain nombre de questions importantes.

³³ Le 1^{er} décembre 2011, le Parlement européen a adopté une résolution sur la demande d'adhésion de la Croatie à l'Union européenne (P7_TA-PROV(2011)0539) et une résolution législative relative à l'admission de la République de Croatie à l'Union européenne (P7_TA-PROV(2011)0538).

Après l'adoption de la résolution A/RES/64/298 de l'AGNU, l'UE a facilité un **processus de dialogue entre Belgrade et Pristina**. En 2011, huit réunions ont ainsi été organisées dans le cadre de ce dialogue et six accords ont été trouvés, dans les domaines de l'état civil, du cadastre, des cachets douaniers, de la liberté de circulation, de l'acceptation des diplômes universitaires et de la gestion intégrée des frontières (GIF). La haute représentante a à maintes reprises engagé les parties à mener des discussions constructives. La mise de œuvre de ces accords a commencé, mais connaît des difficultés.

En mai 2011, la haute représentante s'est rendue à Belgrade pour faire le point sur les relations entre l'UE et la Serbie et le processus de stabilisation et d'association³⁴ avec le président serbe M. Tadić. Elle s'est félicitée de l'arrestation de Ratko Mladić le même jour. Le 8 juin, le chef de la délégation de l'UE à Belgrade et le ministre des affaires étrangères M. Jeremić ont signé un accord-cadre sur la participation de la Serbie à des missions PSDC. Le président du Conseil européen, M. Herman Van Rompuy, s'est quant à lui rendu en Serbie en septembre. La mise en œuvre de l'accord intérimaire entre l'UE et la Serbie s'est poursuivie en attendant que soient achevées toutes les procédures permettant la mise en œuvre de l'accord de stabilisation et d'association. Après que la **Serbie** a présenté sa demande d'adhésion à l'UE en 2009, la Commission a rendu un avis le 12 octobre 2011. En décembre, le Conseil a noté que la question de l'ouverture des négociations d'adhésion sera examinée par le Conseil européen, conformément aux modalités établies, une fois que la Commission aura estimé que la Serbie est parvenue au degré nécessaire de conformité aux critères d'adhésion, et notamment qu'elle satisfait à la priorité essentielle qui est de prendre des mesures pour améliorer de manière visible et durable ses relations avec le Kosovo, dans le respect des conditions du processus de stabilisation et d'association, énoncée dans l'avis de la Commission la concernant.

³⁴ Le 19 janvier 2011, le Parlement européen a adopté une résolution législative sur le projet de décision du Conseil et de la Commission concernant la conclusion de l'accord de stabilisation et d'association entre les Communautés européennes et leurs États membres, d'une part, et la République de Serbie, d'autre part (P7_TA(2011)0015).

Le 9 décembre, le Conseil européen a reporté la décision concernant l'octroi à la Serbie du statut de pays candidat³⁵.

Le conseil de stabilisation et d'association UE-**Monténégro**³⁶ s'est réuni le 21 juin à Luxembourg. Lors de sa réunion de décembre, le Conseil européen a constaté que le Monténégro avait bien progressé dans l'exécution du programme de réformes et, en vue de l'ouverture de négociations d'adhésion en juin 2012, il a chargé le Conseil des affaires générales d'examiner la mise en œuvre des réformes, notamment en matière d'État de droit, sur la base d'un rapport de la Commission.

En mars, le Conseil des affaires étrangères a adopté des conclusions définissant une approche globale de l'UE, à savoir une stratégie renforcée pour la **Bosnie-Herzégovine** et, sur place, une présence de l'UE unique (RSUE/délégation de l'UE), y compris une gamme élargie d'instruments allant d'instruments et de projets habituels en matière d'élargissement à des mesures PSDC telles que d'éventuelles mesures restrictives³⁷. En mai 2011, la haute représentante s'est rendue en Bosnie-Herzégovine. À la suite de cette visite, la décision de l'Assemblée nationale de la Republika Srpska d'organiser un référendum sur l'indépendance du pouvoir judiciaire a été annulée. La visite de la haute représentante a abouti à l'ouverture d'un dialogue structuré avec l'UE sur le système judiciaire³⁸. M. Peter Sørensen a été nommé représentant spécial de l'UE en Bosnie-Herzégovine le 18 juillet.

³⁵ La Serbie s'est vu accorder le statut de pays candidat par le Conseil européen le 1^{er} mars 2012.

³⁶ Le 9 mars 2011, le Parlement européen a adopté une résolution sur le processus d'intégration européenne du Monténégro (P7_TA(2011)0091).

³⁷ Sur la base des conclusions du Conseil de mars 2011, le nouveau RSUE faisant également fonction de chef de délégation a contribué à surmonter le blocage politique qui existait au niveau local depuis les élections législatives de 2010. Le RSUE/chef de délégation a facilité l'instauration d'une dynamique davantage tournée vers l'avenir en associant l'influence politique du RSUE et les instruments techniques et financiers de l'UE pour faciliter la réalisation de progrès sur la voie de l'intégration européenne. La fonction de RSUE a été dissociée de celle de haut représentant de la communauté internationale en Bosnie-Herzégovine à partir du 1^{er} septembre 2011.

³⁸ Le dialogue mené dans le cadre du processus de stabilisation et d'association vise à consolider l'État de droit et à mettre en place dans tout le pays un système judiciaire indépendant, efficace, impartial et tenu de justifier son action.

En 2011, les États membres de l'UE ont décidé de proroger la **mission de police de l'UE (MPUE) en Bosnie-Herzégovine** jusqu'au 30 juin 2012, date à laquelle elle sera clôturée. Le soutien aux autorités locales en Bosnie-Herzégovine sera ensuite assuré dans le cadre de l'action du RSUE et du recours à des instruments de la Commission.

En ce qui concerne l'**opération ALTHEA**, le Conseil a confirmé, en octobre 2011, que l'UE était prête à continuer de jouer, à ce stade, un rôle militaire exécutif afin de soutenir les efforts déployés par la Bosnie-Herzégovine pour maintenir le climat de sécurité, en vertu d'un nouveau mandat de l'ONU. L'opération ALTHEA aura pour tâche principale le renforcement des capacités et la formation, tout en veillant à conserver une connaissance de la situation et une réserve crédible.

Comme pour la Serbie, la mise en œuvre d'un accord intérimaire s'est poursuivie en attendant que soient achevées toutes les procédures permettant la mise en œuvre de l'accord de stabilisation et d'association. Le 28 décembre, soit plus d'un an après les élections d'octobre 2010, les principaux dirigeants politiques de la Bosnie-Herzégovine se sont mis d'accord pour former le conseil des ministres, adopter le budget de l'État pour 2011 et faire avancer les lois sur le recensement et les aides d'État, ainsi que pour s'attacher à mettre en œuvre l'arrêt Sejdić-Finci rendu par la Cour européenne des droits de l'homme, autant de points évoqués dans les conclusions du Conseil de mars comme étant des exigences essentielles pour progresser sur la voie de l'UE.

La Commission européenne a adopté le programme national pour la Bosnie-Herzégovine au titre du volet "aide à la transition et renforcement des institutions" de l'instrument d'aide de préadhésion (IAP) pour l'année 2011. Le programme, qui porte sur un montant total de 91 280 000 d'euros, vise à apporter une aide surtout dans les secteurs suivants: réforme de l'administration publique, justice et affaires intérieures, développement du secteur privé, transports, environnement et changement climatique, et développement social. En outre, la Bosnie-Herzégovine reçoit des fonds des programmes multi-bénéficiaires de l'IAP.

En décembre 2011, le Conseil des affaires générales a réaffirmé que le **Kosovo**³⁹ bénéficierait de la possibilité de libéralisation du régime des visas une fois que toutes les conditions nécessaires seront remplies. Sans préjudice de la position des États membres sur la question du statut, le Conseil a également invité la Commission à évaluer les progrès réalisés par le Kosovo dans le domaine commercial et à proposer des orientations en vue d'un accord dès que des progrès suffisants auront été réalisés. Le Conseil a considéré que le développement socio-économique du Kosovo serait également favorisé par une adhésion du pays à la BERD (Banque européenne pour la reconstruction et le développement) et s'est déclaré déterminé à parvenir à un accord sur la participation du Kosovo aux programmes de l'UE, sans préjudice de la position des États membres sur la question du statut. Enfin, le Conseil s'est félicité de l'intention de la Commission d'entamer un dialogue structuré sur l'État de droit et de procéder à un réexamen de sa communication de 2009.

La **mission "État de droit" menée par l'UE au Kosovo (EULEX KOSOVO)** continue de jouer un rôle important en assistant et en soutenant les autorités du Kosovo dans les domaines liés à l'État de droit, en particulier la police, la justice et les douanes. En 2011, son action a été marquée par la poursuite d'enquêtes sensibles dans des affaires au retentissement important. Les efforts déployés dans le domaine douanier se sont traduits par une réduction de la contrebande. Plusieurs procès liés au trafic international de stupéfiants ont été instruits. Dans le domaine des personnes disparues, les experts ont continué à mener des opérations sur le terrain.

L'EULEX KOSOVO, bien que confrontée à des problèmes de constitution des forces (unités de police insuffisamment formées), a également joué un rôle de pourvoyeur de sécurité, assistant la police du Kosovo lorsque cela était nécessaire et en coopération avec la KFOR. L'EULEX KOSOVO a continué à renforcer l'État de droit dans le nord du Kosovo au moyen d'une présence accrue jusqu'aux événements violents de juillet 2011.

³⁹ M. Samuel Žbogar a été nommé représentant spécial de l'UE pour le Kosovo le 1^{er} février 2012.

L'équipe spéciale d'enquête de l'UE (SITF, Special Investigative Task Force) a entamé ses travaux en septembre 2011 en vue de mener une enquête pénale équitable et indépendante sur les allégations de crimes de guerre et de criminalité organisée figurant dans le rapport du Conseil de l'Europe de décembre 2010. La mise en place de la SITF témoigne de la volonté de l'UE de mener une enquête impartiale et professionnelle concernant ces allégations et de l'importance que l'Union accorde à un traitement adéquat de cette question. Il s'agit d'une enquête complexe et multinationale qui demandera du temps.

En septembre 2011, le SEAE a entamé un examen stratégique de la mission EULEX KOSOVO dans le cadre de l'action globale de l'UE au Kosovo. Les résultats de cet examen stratégique seront mis en œuvre en 2012.

Dans le contexte de la crise qui perdure entre le gouvernement et l'opposition en **Albanie**, le Conseil des affaires étrangères a fait part de ses préoccupations en juin 2011, appelant au rétablissement du dialogue politique. À la fin de l'année, le Conseil a noté avec satisfaction quelques évolutions positives, y compris la mise en place d'une commission parlementaire chargée de la réforme électorale et d'un groupe de travail sur la réforme du règlement intérieur du Parlement, ainsi qu'un calendrier pour l'adoption des lois nécessitant une majorité des trois cinquièmes. Les élections municipales du 8 mai, qui ont donné lieu à d'importantes contestations, ont été jugées globalement ouvertes et transparentes. Des manquements ont toutefois été relevés. En décembre 2011, le Conseil a déclaré que l'Albanie avait peu progressé en vue de satisfaire aux critères politiques d'adhésion et aux douze priorités pour l'ouverture de négociations d'adhésion, se ralliant ainsi à la recommandation de la Commission européenne de ne pas accorder le statut de pays candidat à l'Albanie. L'UE demeure attachée à la perspective européenne de l'Albanie et continuera de soutenir les efforts déployés par le pays en ce sens. Au cours de l'année 2011, la haute représentante, conjointement avec M. Füle, membre de la Commission, a insisté sur la nécessité de progresser dans les domaines du dialogue politique et des réformes électorales, ainsi que sur d'autres questions importantes figurant à l'ordre du jour de l'UE.

Dans l'ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM), le début de l'année 2011 a été dominé par le boycott du Parlement par le plus grand parti d'opposition⁴⁰. Néanmoins, l'ARYM a organisé des élections législatives en juin, que le Conseil a jugées ouvertes, transparentes et bien organisées dans tout le pays dans ses conclusions de décembre. Toutefois, le Conseil a également noté que des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour promouvoir et protéger les droits fondamentaux dans le pays. Aucun progrès n'a été enregistré pour ce qui est de résoudre la question de la dénomination.

Le dialogue de haut niveau sur l'adhésion, dont le président de la Commission, M. Barroso, a pris l'initiative en 2011 et qui a été lancé en mars 2012 par le Commissaire Füle et le Premier ministre Gruevski, a insufflé un nouvel élan au processus d'intégration à l'UE⁴¹. Dans son rapport de suivi, la Commission a une nouvelle fois recommandé d'ouvrir les négociations d'adhésion avec l'ARYM et le Conseil s'est déclaré prêt à revenir sur cette question au cours du premier semestre de 2012.

Il est essentiel d'entretenir des relations de bon voisinage, y compris une solution négociée et mutuellement acceptée à la question de la dénomination du pays. Le Conseil a indiqué qu'il se réjouissait du dialogue en cours à haut niveau sur la question de la dénomination.

⁴⁰ Le 7 avril 2011, le Parlement européen a adopté une résolution sur le rapport de suivi 2010 concernant l'ancienne République yougoslave de Macédoine (P7_TA-PROV(2011)0151).

⁴¹ La session inaugurale a eu lieu le 15 mars 2012.

4. TURQUIE ET PAYS VOISINS D'EUROPE OCCIDENTALE

4.1. TURQUIE

La Turquie, en tant que pays candidat⁴² et en tant que partenaire régional de premier plan, a continué d'être un interlocuteur important de l'UE, qui a salué le rôle joué par la Turquie pour partager le poids de la crise syrienne. La Turquie a été active dans son voisinage au sens large et a exercé une influence en soutenant les réformes, y compris en Afrique du Nord. Elle est également demeurée un acteur régional important au Proche-Orient, dans les Balkans occidentaux, en Afghanistan/au Pakistan, dans le Caucase du Sud et dans la Corne de l'Afrique. Dans ce contexte, la haute représentante est restée déterminée à intensifier encore le dialogue politique que l'UE entretient avec la Turquie sur les questions de politique étrangère d'intérêt commun et a rencontré à plusieurs reprises le ministre turc des affaires étrangères M. Davutoğlu. Il a également été invité à participer à une session informelle du Conseil, ce qu'il a volontiers accepté. Un dialogue stratégique informel a été mis en place avec la Turquie au niveau des directeurs politiques.

L'UE s'est aussi grandement félicitée de la forte participation de la Turquie dans des missions PSDC, en particulier EUFOR Althea et EULEX Kosovo.

La Turquie est restée attachée au processus des négociations d'adhésion et au programme de réformes politiques mais, pour respecter pleinement les critères de Copenhague, elle doit consentir de plus amples efforts dans un certain nombre de domaines, en particulier en matière de libertés fondamentales. Les efforts se sont poursuivis pour intensifier le dialogue et la coopération avec la Turquie dans la lutte qu'elle mène contre le terrorisme et pour engager, sur la base des modalités établies, un dialogue concernant les visas, la mobilité et les migrations.

⁴² Le 9 mars 2011, le Parlement européen a adopté une résolution sur le rapport 2010 sur les progrès accomplis par la Turquie (P7_TA(2011)0090).

Dans ses conclusions de décembre 2011, le Conseil des affaires générales a souligné que la Turquie doit se prononcer sans ambiguïté en faveur de relations de bon voisinage et du règlement pacifique des différends, conformément aux dispositions de la Charte des Nations unies, en faisant appel, au besoin, à la Cour internationale de justice. Il s'est déclaré gravement préoccupé et a exhorté à éviter toute sorte de menace ou d'action dirigée contre un État membre, ou les sources de friction et actions susceptibles de nuire aux relations de bon voisinage et au règlement pacifique des différends. En outre, l'UE a insisté une nouvelle fois sur tous les droits souverains dont jouissent les États membres de l'UE, parmi lesquels figurent celui de conclure des accords bilatéraux et celui d'explorer et d'exploiter leurs ressources naturelles, conformément à l'acquis de l'UE et au droit international, notamment la Convention des Nations unies sur le droit de la mer.

Comme rappelé dans les conclusions de décembre 2011 du Conseil européen et du Conseil des affaires générales, le Conseil a déploré que la Turquie ait déclaré qu'elle gèlerait ses relations avec la présidence de l'UE pendant le deuxième semestre de 2012, et a souligné que la présidence du Conseil de l'UE est prévue dans le traité sur l'Union européenne.

Dans ses conclusions de décembre 2011, le Conseil a aussi profondément regretté que, en dépit d'appels répétés, la Turquie ait persisté à ne pas vouloir satisfaire à l'obligation qu'elle a de mettre en œuvre, de manière intégrale et non discriminatoire, vis-à-vis de l'ensemble des États membres, le protocole additionnel à l'accord d'association. En l'absence de progrès sur cette question, le Conseil maintiendra les mesures prises en 2006, qui continueront à peser sur l'avancement général des négociations. De plus, la Turquie n'a toujours pas progressé sur la voie de la nécessaire normalisation de ses relations avec la République de Chypre.

Le Conseil a également indiqué que la Turquie est censée soutenir activement les négociations en cours visant à parvenir à un règlement juste, global et viable de la question chypriote dans le cadre des Nations unies, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et dans le respect des principes sur lesquels l'Union est fondée. L'engagement de la Turquie et sa contribution concrète à un tel règlement global sont d'une importance cruciale.

4.2. EUROPE OCCIDENTALE

En ce qui concerne les pays voisins d'Europe occidentale, les relations que l'UE entretient avec ces pays s'appuient sur des accords globaux de coopération tels que l'accord sur l'Espace économique européen (**Norvège, Islande et Liechtenstein**) ou l'accord de Schengen (les mêmes plus la **Suisse**).

Dans le domaine de la PESC, la coopération entre l'UE et les États de l'EEE-AELE s'est encore intensifiée en 2011 avec l'alignement de ces derniers sur un grand nombre de déclarations PESC et dans le cadre d'une coopération sur certaines actions communes. La Norvège a participé aux opérations EULEX KOSOVO et EUPOL AFGHANISTAN. Pour ce qui est de la Suisse, quatorze de ses ressortissants participent à deux missions (EULEX KOSOVO (12) et MPUE en Bosnie–Herzégovine).

L'UE a également organisé à intervalles réguliers des dialogues politiques à différents niveaux et dans différents contextes, le nombre de dialogues informels se tenant en marge de grands événements internationaux connaissant une progression.

4.2.1. NORVÈGE La coopération entre l'UE et la Norvège est étroite et de très bonne qualité dans le domaine de la politique étrangère, et notamment sur le dossier du Proche-Orient, les questions relatives au Printemps arabe et celles se rapportant à la région arctique. La Norvège exerçant la présidence du Comité de liaison ad hoc (AHLC) pour l'assistance aux Palestiniens (groupe de donateurs internationaux pour l'aide à la population palestinienne), le ministre des affaires étrangères norvégien, M. Støre, a participé aux discussions sur le processus de paix au Proche-Orient lors de la réunion informelle des ministres des affaires étrangères (Gymnich) qui a eu lieu en septembre 2011. La Norvège, tout comme l'Islande, soutient fermement la candidature de l'UE au statut d'observateur permanent au sein du Conseil de l'Arctique. La Norvège demeure un partenaire clé dans le domaine de la sécurité énergétique (voir également page XX).

4.2.2. SUISSE La coopération s'est poursuivie avec la Suisse sur des dossiers tels que le Caucase du Sud, le processus démocratique en Afrique du Nord et le processus de paix au Proche-Orient.

4.2.3. ISLANDE Les négociations d'adhésion avec l'Islande se sont poursuivies à la suite de leur ouverture en juillet 2011, y compris sur un chapitre spécifique intitulé "Politique extérieure, de sécurité et de défense". En décembre 2011, onze chapitres des négociations avec l'Islande avaient été ouverts et six avaient été clôturés. L'Islande continue à bien progresser dans ses négociations d'adhésion.

5. ASIE

C'est en Asie que se trouvent quatre des partenaires stratégiques de l'UE et cette région est celle qui connaît le plus fort taux de croissance au monde. L'Europe s'emploie à renforcer ses liens avec cette région dynamique, non seulement en matière de commerce et d'investissement, mais également, de plus en plus, dans les domaines politique et de la sécurité. À cette fin, l'UE mène une politique d'action régionale, en plus de s'attacher à faire progresser ses relations bilatérales avec ses partenaires asiatiques.

Au niveau régional, la dixième réunion des ministres des affaires étrangères de l'ASEM (rencontre Asie-Europe) s'est déroulée à Budapest en juin 2011, réunissant 47 ministres des affaires étrangères d'Europe et d'Asie, ainsi que la haute représentante, afin d'aborder des questions telles que la gouvernance économique mondiale, le développement durable, les défis mondiaux, les problèmes régionaux, les relations entre les peuples d'Asie et d'Europe et l'avenir de l'ASEM. Les participants à cette réunion ont notamment procédé à un échange de vues approfondi sur des problèmes nouveaux dans le domaine de la sécurité.

5.1. ASIE DU SUD

5.1.1. INDE En 2011, les efforts se sont poursuivis pour renforcer la dimension politique et stratégique du partenariat stratégique UE-Inde⁴³. Une réunion ministérielle et un sommet ont eu lieu au début de l'année 2012, coïncidant avec une visite de la haute représentante. Les premières consultations sur des questions de politique étrangère au niveau des hauts fonctionnaires se sont tenues à New Delhi en novembre 2011. Il est prévu que ces consultations aient désormais lieu tous les ans, dans le but d'élargir et d'approfondir les échanges et les consultations sur les questions régionales et mondiales, ainsi que sur la coopération en matière de sécurité, et de préparer la réunion ministérielle. Dans le domaine de la coopération en matière de sécurité, de nouveaux progrès ont été enregistrés grâce à la tenue d'un dialogue sur les questions de sécurité à New Delhi en mai 2011 et grâce à des réunions de travail ultérieures sur la lutte contre la piraterie, la lutte contre le terrorisme et le lancement de consultations sur les problèmes de cybersécurité; toutes ces évolutions sont conformes aux accords intervenus lors du onzième sommet qui a eu lieu en décembre 2010. Enfin, une nouvelle réunion du dialogue UE-Inde dans le domaine des droits de l'homme⁴⁴ s'est tenue en 2011.

⁴³ Le 11 mai 2011, le Parlement européen a adopté une résolution sur l'état des négociations dans le cadre de l'accord de libre-échange UE-Inde (P7_TA-PROV(2011)0224).

⁴⁴ Le 7 juillet 2011, le Parlement européen a adopté une résolution sur l'Inde, en particulier la peine de mort prononcée à l'encontre de Davinder Pal Singh (P7_TA-PROV(2011)0342).

5.1.2. AFGHANISTAN La Conférence internationale sur l'Afghanistan⁴⁵ qui s'est déroulée à Bonn en décembre 2011 a confirmé l'engagement à long terme de la communauté internationale en faveur de l'Afghanistan après la fin de la période de transition en 2014. Dans ce contexte, l'UE s'est engagée à continuer d'agir en tant que partenaire de l'Afghanistan dans le domaine tant de la sécurité que du développement après la fin de la période de transition, et elle a annoncé le lancement de négociations en vue de la conclusion d'un accord de coopération en matière de partenariat et de développement avec l'Afghanistan. Le chef de délégation exerçant également la fonction de RSUE, M. Vygaudas Ušackas, a continué de jouer un rôle important dans le renforcement de la présence de l'UE sur le terrain, comme prévu dans le plan d'action de l'UE pour l'Afghanistan et le Pakistan.

En 2011, l'**EUPOL AFGHANISTAN** a regroupé ses activités dans le domaine des opérations civiles de maintien de l'ordre autour de trois programmes: réforme institutionnelle du ministère afghan de l'intérieur, professionnalisation de la police nationale afghane et établissement de liens entre la police et la justice.

Même s'il reste d'importants défis à relever, la nécessité de passer progressivement d'opérations de lutte contre l'insurrection à une capacité de maintien de l'ordre civile et fondée sur l'État de droit a été reconnue. L'importance accrue accordée à la formation des responsables de la police afghane et à la mise en place d'une capacité de formation prise en charge par le pays dans le cadre de l'académie de police de Kaboul a porté ses fruits, 1 600 hauts responsables des services de police au total ayant suivi des formations à ce jour.

Lors de la conférence de Bonn de 2011, la haute représentante a, au nom de l'UE, fait part de la volonté de l'UE de proroger le mandat de la mission jusqu'en 2014; les modalités de cette prorogation seront définies en 2012.

⁴⁵ Le 16 décembre 2010, le Parlement européen a adopté une résolution sur une nouvelle stratégie en Afghanistan (P7 TA-PROV(2010)0490).

5.1.3 PAKISTAN L'UE et le Pakistan⁴⁶ ont négocié et adopté un plan quinquennal de coopération destiné à renforcer leurs relations, fondé sur les principes de respect, de confiance et d'intérêt mutuels et ayant pour objectif d'établir une relation stratégique. Ce plan de coopération destiné à renforcer les relations UE-Pakistan, qui a été approuvé lors du dialogue politique au niveau des directeurs politiques en novembre 2011, constitue un cadre politique général qui permettra d'élargir le dialogue politique et stratégique entre l'UE et le Pakistan⁴⁷. À la suite des inondations qui ont dévasté le Pakistan en 2011 pour la deuxième année consécutive et qui ont touché près de 6 millions de personnes, l'UE a une nouvelle fois réagi rapidement en fournissant une assistance humanitaire. Au total, l'aide apportée par l'UE et ses États membres s'est élevée à près de 146 millions d'euros. Les progrès se sont poursuivis en vue de l'établissement de concessions commerciales de l'UE au niveau de l'OMC au profit du Pakistan afin de contribuer au redressement économique du pays après les inondations. À la suite des conclusions sur le Pakistan du Conseil des affaires étrangères de juillet 2011, dans lesquelles il a insisté sur l'importance de la coopération dans le domaine de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme, les travaux ont commencé en vue de préparer un dialogue régulier sur la lutte contre le terrorisme entre l'UE et le Pakistan et de futures activités dans ce domaine.

5.1.4. SRI LANKA L'objectif de l'UE a été de mettre en place une politique de reprise progressive des activités avec Sri Lanka dans des domaines d'intérêt mutuel, tels que l'aviation civile, le tourisme et l'environnement, et d'œuvrer au rétablissement futur d'un dialogue régulier dans le cadre de la commission mixte. L'UE a continué d'accorder une attention toute particulière à la situation en matière de droits de l'homme et à la reconstruction après le conflit. À la suite de l'adoption du rapport du groupe d'experts des Nations unies sur les accusations de violations du droit international en matière de droits de l'homme et du droit international humanitaire au cours du conflit armé et du rapport de la commission "Enseignements et réconciliation" de Sri Lanka⁴⁸, l'UE a encouragé les autorités à prendre les mesures nécessaires pour favoriser une véritable réconciliation, aborder la question de l'obligation de rendre des comptes et dialoguer avec les Nations unies à cet égard.

⁴⁶ Le 15 décembre 2011, le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation des femmes en Afghanistan et au Pakistan (P7_TA-PROV(2011)0591). Il a également adopté une résolution sur le Pakistan, en particulier l'assassinat de Shabbaz Bhatti, le 10 mars 2011 (P7_TA(2011)0098) et une résolution sur le Pakistan, en particulier l'assassinat du gouverneur Salmaan Taseer, le 20 janvier 2011 (P7_TA(2011)0026).

⁴⁷ Ce dialogue portera sur les domaines suivants: sécurité, démocratie, gouvernance, droits de l'homme et développement socio-économique; commerce et investissement; énergie; et coopération sectorielle dans différents domaines, y compris les migrations, la coopération culturelle, la formation professionnelle, l'agriculture, la gestion de l'eau, la santé et la recherche.

⁴⁸ Le 12 mai 2011, Le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation à Sri Lanka (P7_TA-PROV(2011)0242).

5.1.5. BANGLADESH Au Bangladesh, les principales priorités de l'UE sont restées le soutien aux institutions démocratiques, la réduction de la pauvreté et la lutte contre le changement climatique, au moyen de ses programmes de coopération au développement, le dialogue politique, y compris au plus haut niveau, et la recherche de résultats ambitieux dans le cadre des négociations internationales sur le changement climatique.

5.2. ASIE DU SUD-EST

5.2.1. ASEAN L'UE a poursuivi son dialogue politique avec l'ASEAN, notamment lors de la réunion des hauts fonctionnaires organisée en octobre 2011 à Varsovie, qui a axé ses travaux sur la préparation de la réunion ministérielle UE-ASEAN prévue au Brunei en avril 2012, lors de laquelle les ministres devaient réaffirmer l'importance stratégique des relations UE-ASEAN et les faire progresser au moyen d'un nouveau plan d'action conjoint. Des progrès ont continué d'être réalisés dans le cadre de la ratification par les parties signataires du troisième protocole modifiant le traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est; lorsque ce processus sera achevé (très probablement en juillet 2012), l'UE pourra adhérer au traité.

L'UE a également accompli des progrès considérables dans le cadre des négociations en vue de la conclusion d'accords de partenariat et de coopération (APC) avec plusieurs pays de l'ASEAN, en particulier la **Malaisie** et **Singapour**. Des APC avec le **Viêt Nam** et les **Philippines** ont déjà été ratifiés. Tout en continuant de poursuivre l'objectif stratégique que représente un accord de libre-échange (ALE) interrégional, l'UE a continué à négocier des ALE bilatéraux avec les pays de l'ASEAN, a réalisé d'importants progrès dans le cadre des négociations avec la Malaisie et Singapour et s'est déclarée prête à lancer des négociations avec le Viêt Nam.

5.2.2. BIRMANIE/MYANMAR Les relations de l'UE avec la Birmanie/le Myanmar ont connu un net essor durant l'année, à la suite de l'évolution du pays vers plus de démocratie après l'entrée en fonction du nouveau gouvernement. L'UE avait fait savoir en avril 2011, lorsqu'elle a renouvelé la décision du Conseil imposant des mesures restrictives à l'égard du pays, qu'elle réagirait à des mesures positives prises par le gouvernement en suspendant l'interdiction de pénétrer sur le territoire de l'Union européenne et le gel des fonds pour certains membres du gouvernement n'ayant pas de liens avec les militaires, y compris le ministre des affaires étrangères. Les visites effectuées au cours de l'année par l'envoyé spécial M. Piero Fassino et le conseiller du SEAE M. Robert Cooper ont contribué à améliorer la communication concernant les attentes de l'UE et sa volonté de nouer un dialogue avec le nouveau gouvernement alors que celui-ci s'engage sur la voie des réformes. Il reste cependant un certain nombre de problèmes dont le nombre important de prisonniers politiques qui restent incarcérés, la persistance des combats dans les régions habitées par des minorités ethniques et les informations faisant état de graves violations des droits de l'homme dans l'État de Kachin entre les forces armées gouvernementales et celles des Kachins.

5.3. ASIE DE L'EST

5.3.1. CHINE Le deuxième dialogue stratégique UE-Chine entre la haute représentante et le conseiller d'État M. Dai Bingguo a eu lieu à Budapest/Gödöllő en mai 2011. Cette réunion a confirmé que le volet politique du partenariat stratégique entre l'UE et la Chine reposait sur une base solide et elle a permis aux deux parties de procéder à un échange de vues approfondi sur de grandes questions internationales, telles que l'Iran, l'Égypte, la Libye, la Tunisie, les droits de l'homme⁴⁹ et l'opération EUNAVFOR ATALANTA, ainsi que sur des projets concrets à mettre en place, comme l'écotechnologie.

⁴⁹ Le Parlement européen a adopté une résolution sur le cas d'Ai Weiwei (P7_TA-PROV(2011)0157) le 7 avril 2011 et une résolution sur la situation et le patrimoine culturel de Kashgar le 10 mars 2011 (P7_TA(2011)0100).

Le président Van Rompuy s'est rendu en Chine du 15 au 19 mai, à l'invitation du président Hu Jintao. Cette visite témoigne de l'importance que l'UE et la Chine accordent à leur partenariat stratégique depuis sa création en 2003. M. Van Rompuy a rencontré le président chinois le 16 mai et tous deux ont constaté qu'il importait de coopérer étroitement pour faire face aux grands défis qui se posent au niveau mondial, relatifs par exemple à la gouvernance mondiale et à la stabilité financière. À cet égard, les deux parties ont souligné la grande importance que revêt le G20 ainsi que le rôle qu'il joue pour assurer une coopération économique et financière à l'échelle internationale. Ils sont également convenus que, lors du prochain sommet, un nouveau troisième pilier visant à renforcer les contacts interpersonnels devrait être ajouté à l'architecture des relations entre l'UE et la Chine⁵⁰.

La haute représentante, quant à elle, s'est rendue en Chine en octobre 2011. Elle a rencontré M. Dai Bingguo, M. Yang Jiechi, ministre des affaires étrangères, et M. Liang Guanglie, ministre de la défense, et a notamment abordé certaines questions internationales (Afrique du Nord, Proche-Orient, région Asie-Pacifique), la crise économique, les relations bilatérales et les droits de l'homme.

2011 a été proclamée "Année UE-Chine de la jeunesse". Si cette initiative a créé de nombreuses possibilités d'intensifier les relations entre l'UE et la Chine en mettant l'accent sur des événements destinés aux jeunes et sur les échanges de jeunes, elle a également mis en lumière l'importance de privilégier les contacts interpersonnels pour améliorer la compréhension mutuelle.

⁵⁰ Le 14^e sommet UE-Chine, qui devait avoir lieu le 25 octobre à Tianjin, a été reporté en raison de la tenue de réunions imprévues du Conseil européen et des chefs d'État ou de gouvernement des pays de la zone euro. Il a finalement eu lieu à Pékin le 14 février 2012.

5.3.2. JAPON Le 20^e sommet UE-Japon s'est tenu en mai 2011, dans le contexte de la triple catastrophe (tremblement de terre, tsunami et accident nucléaire) qui a frappé le Japon le 11 mars⁵¹. C'est aussi en mars que l'UE a mis en œuvre son dispositif de réaction en cas de crise pour aider à gérer les conséquences humanitaires de la catastrophe. L'UE et le Japon ont confirmé leur volonté de renforcer tous les aspects de leurs relations bilatérales et ont lancé un processus de négociations en vue de la conclusion de deux accords parallèles et complémentaires: un accord global portant sur la coopération politique, mondiale et sectorielle et un accord ambitieux de libre-échange⁵². Le sommet a défini des principes pour une coopération concrète dans les domaines de la sûreté nucléaire, de l'énergie et de la gestion des catastrophes. Il a permis des échanges approfondis avec le Japon sur l'économie mondiale, le changement climatique, ainsi que sur des questions régionales telles que la transition au Proche-Orient et en Afrique du Nord. L'UE a appelé à un partenariat plus étroit en matière de gestion de crise, d'aviation et de navigation par satellite. En 2011, la coopération s'est poursuivie en matière de sécurité maritime et de lutte contre la piraterie au large des côtes de la Somalie et dans le golfe d'Aden. Le Japon a contribué au mécanisme PEGASE de l'UE destiné à soutenir les efforts d'édification d'un État palestinien.

La haute représentante s'est rendue au Japon en novembre 2011. Elle a abordé les questions des relations bilatérales et des défis qui se posent au niveau international dans le domaine de la paix et de la sécurité et elle s'est rendue dans la préfecture de Miyagi pour exprimer la solidarité de l'UE envers la population d'une des régions les plus durement touchées par le tremblement de terre et le tsunami, ainsi que sa confiance dans l'action menée en vue du relèvement de la région.

⁵¹ Le 24 mars 2011, le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation au Japon, notamment l'état d'alerte dans les centrales nucléaires (P7_TA-PROV(2011)0118).

⁵² Le 11 mai 2011, le Parlement européen a adopté une résolution sur les relations commerciales entre l'Union européenne et le Japon (P7_TA-PROV(2011)0225).

5.3.3. RÉPUBLIQUE DE CORÉE L'UE et la République de Corée se sont employées à élargir et à approfondir leurs relations dans tous les domaines, conformément à la décision prise lors du dernier sommet d'octobre 2010 de mettre en place un partenariat stratégique. Les deux parties ont intensifié leur dialogue politique et ont défini des domaines de coopération renforcée en matière de politique étrangère et de sécurité lors du premier dialogue politique de haut niveau (directeurs politiques) qui s'est tenu en novembre 2011, y compris la lutte contre la piraterie, le processus de transition en Libye, la promotion des droits de l'homme et la coopération au développement. La coopération a également été intensifiée en ce qui concerne le changement climatique, la croissance verte et l'éducation et l'innovation. La base institutionnelle de ce nouveau partenariat a été précisée avec l'application provisoire de l'accord de libre-échange⁵³ à compter du 1^{er} juillet et les progrès réalisés dans le cadre de la ratification de l'accord-cadre modernisé signé en mai 2010.

5.3.4. RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE L'UE a poursuivi sa politique consistant à mener un dialogue critique avec la République populaire démocratique de Corée (RPDC) et a continué de soutenir les efforts internationaux déployés en faveur de la paix et de la stabilité sur une péninsule coréenne exempte de nucléaire. L'UE a de nouveau fait part de ses graves inquiétudes quant aux activités extérieures de la RPDC liées à la prolifération. C'est pourquoi elle a renforcé ses sanctions relatives aux armes de destruction massive (ADM) à l'encontre de la RPDC en décembre 2011 en imposant des mesures restrictives à de nouvelles personnes et entités. L'UE a intensifié les consultations avec ses partenaires internationaux sur la question plus générale de la stabilité de la péninsule coréenne. Après le décès de Kim Jong-Il en décembre 2011, la haute représentante a fait une déclaration dans laquelle elle a encouragé la nouvelle équipe dirigeante à s'efforcer d'améliorer la situation du pays et a indiqué que l'UE était prête à œuvrer avec ses partenaires internationaux et avec la RPDC à cette fin.

⁵³ Le 17 février 2011, le Parlement européen a adopté une résolution législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion de l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Corée, d'autre part (P7_TA(2011)0063).

5.3.5. MONGOLIE En 2011, l'UE et la Mongolie ont profité du 20^e anniversaire de leurs relations diplomatiques pour approfondir encore leur coopération. Bien que l'accord de partenariat et de coopération, paraphé en décembre 2010, n'ait pas encore été signé, les deux parties ont continué à intensifier leur coopération dans des domaines tels que le renforcement des capacités du secteur public, la gouvernance et l'État de droit, l'adoption des règles et normes de l'UE, l'enseignement et la formation professionnels et le développement des PME (petites et moyennes entreprises). L'UE s'est également montrée très soucieuse d'aider la Mongolie à s'attaquer aux problèmes de gouvernance liés à son secteur minier en rapide expansion.

5.4. PACIFIQUE

5.4.1. AUSTRALIE ET NOUVELLE-ZELANDE En 2011, des mesures importantes ont été prises pour instaurer des relations encore plus solides et tournées vers l'avenir avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande. Le président de la Commission, M. Barroso, s'est rendu dans ces deux pays en septembre 2011. Pendant sa visite en Nouvelle-Zélande, il a également participé au Forum des îles du Pacifique.

Fin octobre 2011, la haute représentante s'est rendue en Australie. Elle a notamment participé en tant qu'invitée extraordinaire à la réunion des chefs de gouvernement du Commonwealth qui a eu lieu à Perth (Australie), où elle a tenu plusieurs réunions bilatérales, y compris des consultations ministérielles avec le ministre néo-zélandais des affaires étrangères. À cette occasion, il a été convenu de demander un mandat de négociation en vue de la conclusion d'un accord-cadre destiné à renforcer les relations bilatérales. Le 31 octobre, des négociations ont été lancées à Canberra en vue de la conclusion d'un accord-cadre qui servira de base à l'élargissement de la coopération concrète et d'une action commune dans des domaines tels que les affaires étrangères et la sécurité, l'aide au développement, la recherche et l'innovation, l'éducation et le changement climatique. Il a également été décidé d'ouvrir des négociations sur un accord en matière de gestion de crise.

5.4.2. FIDJI L'UE a continué de suivre de près la situation politique aux Fidji et a décidé de modifier et de proroger les mesures dites appropriées (visées à l'article 96 de l'accord de Cotonou et à l'article 37 de l'instrument de financement de la coopération au développement) en l'absence d'une évolution positive de la situation dans les domaines du respect des principes démocratiques, de l'État de droit et des droits de l'homme et des libertés fondamentales (engagements convenus avec les Fidji en 2007). Même si la coopération au développement avec les Fidji est donc restée suspendue à quelques exceptions près, la décision du Conseil a ouvert la porte à la reprise d'une aide ciblée aux populations vulnérables ne transitant pas par les voies gouvernementales.

6. AFRIQUE

L'année 2011 a été marquée par la naissance d'un nouvel État, le **Soudan du Sud**, la consolidation de la démocratie dans plusieurs pays grâce à la tenue d'élections crédibles et une réaction efficace en Afrique et au niveau international à la crise post-électorale en Côte d'Ivoire. Néanmoins, les progrès ont été inégaux et d'énormes défis doivent encore être relevés. À cette fin, l'UE a lancé plusieurs initiatives pour améliorer la cohérence et l'efficacité de l'action pluridimensionnelle qu'elle mène dans la région du Sahel, au Soudan et au Soudan du Sud ainsi que, tout particulièrement, dans la Corne de l'Afrique.

En 2011, l'UE est demeurée déterminée à renforcer son partenariat avec l'Afrique ainsi que le rôle de **l'Union africaine** (UA) en vue de promouvoir la paix et la prospérité sur le continent. La coordination de l'action lors de la crise libyenne, dans le cadre d'une collaboration avec l'UA au sein du groupe du Caire et du groupe de contact sur la Libye, témoigne de la valeur ajoutée que présente le dialogue politique entre l'UE et l'Afrique. La quatrième réunion consultative commune entre l'UE et le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA qui s'est tenue à Addis-Abeba en mai 2011 a également constitué une étape positive dans l'amélioration de la coopération UE-UA en matière de paix et de sécurité. Le cadre de la stratégie commune UE-Afrique a continué d'orienter la coopération entre l'UE et l'Afrique, en particulier la mise en œuvre du deuxième plan d'action (2011-2013) adopté lors du dernier sommet (novembre 2010).

Dans le domaine de la paix et de la sécurité, la mise en œuvre de l'architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS) a progressé grâce à l'adoption d'une feuille de route pour la période 2011–2014. Un nouveau cycle d'exercices a été lancé en vue d'évaluer la capacité de l'UA et des communautés économiques régionales à mener des opérations de soutien de la paix. Dans le domaine de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme, l'UE et l'UA ont mis en place deux groupes de travail pour renforcer le dialogue sur les questions liées à la gouvernance des ressources naturelles (y compris dans les situations de conflit et d'après-conflit) et à la liberté d'expression (y compris sur les médias en tant qu'instrument de promotion du changement démocratique). Les efforts déployés par l'UE pour coordonner sa position avec celle de l'UA dans les enceintes internationales ont notamment donné lieu à une déclaration conjointe à l'occasion de la Journée internationale contre l'exploitation des enfants soldats, rendue publique le 12 février. M. Gary Quince a été nommé représentant spécial de l'UE (RSUE) auprès de l'Union africaine (UA) le 1^{er} novembre 2011.

Sur la base du soutien à la gouvernance, l'UE a déployé **six missions d'observation électorale** (MOE) en Afrique subsaharienne (Niger, Ouganda, Nigeria, Zambie, Tchad et République démocratique du Congo) et quatre missions d'experts (Bénin, Liberia, Côte d'Ivoire et République centrafricaine). L'UE veillera activement au suivi des recommandations formulées par les MOE dans le cadre d'un dialogue avec les gouvernements concernés.

6.1. AFRIQUE DE L'OUEST

6.1.1. SAHEL En mars 2011, une stratégie de l'UE pour la sécurité et le développement au Sahel, l'une des régions les plus pauvres au monde, a été présentée au Conseil des affaires étrangères. La région du Sahel est confrontée à des difficultés multiples et interdépendantes: pauvreté extrême, effets du changement climatique, fréquentes crises alimentaires, croissance démographique rapide, gouvernance fragile, corruption, tensions internes persistantes, risque d'extrémisme violent et de radicalisation, trafics et menaces liées au terrorisme pesant sur la sécurité. Dans quelques domaines, l'interdépendance entre sécurité et développement est plus manifeste.

Dans la phase initiale de la stratégie, l'accent a été principalement mis sur le Mali, la Mauritanie et le Niger, l'action étant orientée autour de quatre axes: i) développement, bonne gouvernance et règlement des conflits internes; ii) action politique et diplomatique; iii) sécurité et État de droit; et iv) lutte contre l'extrémisme violent. S'appuyant sur les efforts actuellement déployés au niveau national, bilatéral et multilatéral, l'UE a œuvré en étroite coopération avec les pays de la région, la société civile et les instances régionales et internationales afin de lutter contre les causes profondes de la pauvreté. L'UE apporte un soutien dans les domaines du développement économique, de la bonne gouvernance et de l'amélioration de l'accès des populations locales aux infrastructures essentielles et aux services de base. Un coordinateur de haut niveau pour la région du Sahel, M. Manuel Lopez Blanco, a été nommé et le Conseil a affirmé qu'il était résolu à relever les défis sécuritaires dans la région du Sahel, y compris par l'intermédiaire d'une action dans le cadre de la PSDC en vue de renforcer les moyens en matière de sécurité dans la région.

6.1.2. CÔTE D'IVOIRE En Côte d'Ivoire⁵⁴, l'UE a pris fermement position en faveur du président légalement élu à la tête du pays, M. Alassane Ouattara, par son action diplomatique et l'adoption de mesures restrictives autonomes de l'UE, venant compléter les sanctions des Nations unies, à l'encontre des partisans du régime illégitime de M. Gbagbo. Après la chute de ce régime en avril 2011, l'UE a pris des mesures immédiates visant à appuyer la stabilisation de la situation à l'issue de la crise. Les mesures restrictives ont été progressivement levées et la coopération au développement a repris. Le 23 novembre, le président Ouattara a effectué une visite officielle à Bruxelles, au cours de laquelle il a rencontré M. Van Rompuy, président du Conseil européen, et M. Barroso, président de la Commission. Cette visite a été l'occasion de rappeler que l'UE soutient le retour à la démocratie en Côte d'Ivoire et d'encourager le président ivoirien à veiller à une justice impartiale, à la réconciliation et à une réforme du secteur de sécurité, qui sont des conditions préalables à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables.

⁵⁴ Le 7 avril 2011, le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation en Côte d'Ivoire (P7_TA-PROV(2011)0152).

6.1.3. NIGERIA Le Nigeria a poursuivi son processus de consolidation de la démocratie grâce à l'élection présidentielle qui s'est tenue en avril 2011, qualifiée de scrutin le plus équitable depuis le retour de la démocratie dans le pays; cette élection a été suivie par une mission d'observation électorale de l'UE. Cependant, l'année 2011 a aussi été marquée par la réapparition du mouvement violent et extrémiste "Boko Haram", qui a posé un grave problème de sécurité à la suite d'une série d'attentats, condamnés par la haute représentante, contre des autorités de l'État, des chrétiens et des musulmans modérés.

6.1.4. NIGER Dans le prolongement d'une transition démocratique exemplaire, les consultations engagées au titre de l'article 96 de l'accord de Cotonou ont été conclues et l'UE a totalement rétabli sa coopération au développement.

6.1.5. GUINÉE-CONAKRY À la suite des progrès enregistrés sur la voie de la transition vers la démocratie, notamment grâce à l'élection présidentielle qui a été organisée dans un esprit démocratique en 2010, l'UE a assoupli les conditions qui devaient être remplies en vue de la reprise de la coopération et a levé les sanctions prises contre toutes les personnes présumées responsables des événements violents intervenus en septembre 2009, à l'exception de cinq d'entre elles.

6.2. AFRIQUE ORIENTALE

6.2.1. CORNE DE L'AFRIQUE L'UE a adopté un cadre stratégique en novembre 2011, dans lequel elle insiste sur l'importance qu'elle attache à ses relations avec la Corne de l'Afrique et sur l'étendue de son action, qui couvre le volet politique, la sécurité, le développement et la dimension humanitaire⁵⁵, en s'appuyant sur le travail réalisé par la haute représentante en 2010, notamment dans le cadre de la lutte contre la piraterie.

⁵⁵ Le Parlement européen a adopté le 15 septembre 2011 une résolution sur la famine en Afrique de l'Est (P7_TA-PROV(2011)0389).

La stabilité dans la Corne de l'Afrique est dans l'intérêt stratégique de l'UE. Une Corne de l'Afrique qui serait hors de contrôle, négligée d'un point de vue politique et économiquement marginalisée aurait un effet non seulement sur les pays de la région mais aussi sur la stabilité et la sécurité de l'UE. Le cadre stratégique tient donc compte de la nécessité de s'intéresser aux liens entre l'insécurité, la pauvreté et la gouvernance et prévoit une approche globale qui rassemble les différents volets de l'action pluridimensionnelle de l'UE dans la région.

Les cinq grands objectifs visés par ce cadre stratégique sont les suivants: contribuer à la paix et à la sécurité - l'action de l'UE en Somalie, au Soudan et au Soudan du Sud est au centre de ces efforts - mais aussi prévenir tout conflit futur dans la région; atténuer les effets de l'insécurité dans la région, comme la piraterie et le terrorisme; aider à l'édification de structures étatiques démocratiques et comptables de leurs actes; soutenir le développement et la croissance économique; et favoriser la coopération régionale, particulièrement par l'intermédiaire de l'Autorité intergouvernementale pour le développement, à laquelle appartiennent les huit pays de la Corne de l'Afrique (Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Somalie, Soudan du Sud, Soudan et Ouganda). L'UE utilisera tous les instruments dont elle dispose afin de mettre en œuvre cette approche globale dans la perspective d'un effet maximal. Afin de contribuer à la mise en œuvre de cette stratégie, l'UE a désigné en décembre 2011 M. Alexander Rondos en tant que tout premier RSUE pour la Corne de l'Afrique, l'accent étant initialement mis sur la Somalie, les dimensions régionales du conflit qui s'y déroule et la piraterie.

Les États membres ont lancé des discussions à la fin de 2011 dans la perspective d'une prolongation du mandat de **l'opération de lutte contre la piraterie, l'opération EUNAVFOR Atalanta**, jusqu'en décembre 2014. Cette opération a permis d'acheminer en toute sécurité l'aide alimentaire transportée par les navires du Programme alimentaire mondial, plus de 120 navires marchands ayant été escortés jusqu'à Mogadiscio, en Somalie. Un nombre analogue de navires vulnérables ont été protégés alors qu'ils acheminaient du ravitaillement à l'AMISOM, la mission de soutien de la paix de l'Union africaine.

Si le niveau général de la piraterie reste élevé dans la région, avec un effet réel sur le commerce international, l'opération EUNAVFOR de lutte contre la piraterie a réussi à réduire le nombre d'actes de piraterie au large des côtes de la Somalie. En 2011, le nombre de navires détournés et d'attaques couronnées de succès a diminué, ce qui peut en partie être attribué à l'emploi d'une tactique plus efficace par l'EUNAVFOR, notamment grâce aux 75 opérations de démantèlement qui ont été menées au total en 2011.

Depuis le début de l'opération, sur la base des accords de transfèrement conclus avec les Seychelles et le Kenya, 22 personnes suspectées d'actes de piraterie ont été transférées aux Seychelles et 79 au Kenya en vue de poursuites. En parallèle, l'UE a travaillé avec l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD) pour fournir un soutien aux autorités judiciaires des Seychelles, dans le cadre de l'instrument de stabilité. Elle a aussi conclu un accord de transfèrement avec la République de Maurice et elle a engagé des négociations avec la Tanzanie en vue de la conclusion d'un accord similaire.

Dans le cadre d'une approche globale de la lutte contre la piraterie, le Conseil a décidé en décembre 2011 de lancer une mission au titre de la PSDC afin de doter la région de capacités maritimes (EUCAP Nestor). Il s'agira de renforcer les capacités maritimes de cinq pays de la région et de contribuer à mettre en œuvre en Somalie une réponse à la piraterie qui soit respectueuse de l'État de droit.

En juillet 2011, le Conseil a décidé d'élargir et de réorienter le mandat de la mission de formation de l'UE (EUTM Somalia) qui contribue à la formation des forces de sécurité somaliennes en Ouganda. La mission militaire de l'UE a continué à être menée, en étroite coordination avec des partenaires, dont le gouvernement fédéral de transition (Somalie), l'Ouganda, l'Union africaine (UA), les Nations unies et les États-Unis. L'EUTM est un élément important de l'action globale menée par l'UE pour soutenir la Somalie.

Durant ce deuxième mandat, l'EUTM donnera la priorité au renforcement des capacités dans le domaine du commandement et du contrôle, ainsi que dans celui de l'autoformation, en formant des officiers subalternes, des sous-officiers, des spécialistes et des formateurs. Le nouveau mandat, qui comprendra deux périodes de formation de six mois chacune, devrait s'achever à la fin de 2012. Parallèlement, le SEAE a suivi la réintégration des soldats formés durant le premier mandat et contrôlé la manière dont ils ont été utilisés et il a estimé que les résultats étaient pleinement satisfaisants. Ces soldats ont contribué à élargir la zone se trouvant sous le contrôle du gouvernement fédéral de transition et de l'AMISOM à Mogadiscio. L'UE a continué à apporter son soutien financier à l'AMISOM.

En décembre 2011, le Conseil est convenu d'accélérer le travail de planification en vue de l'activation du centre d'opérations pour la Corne de l'Afrique.

6.2.2. SOUDAN/SOUDAN DU SUD L'indépendance du Soudan du Sud⁵⁶, en juillet 2011, a constitué une étape importante dans la mise en œuvre de l'accord de paix global soudanais. Indépendamment de l'ouverture d'une nouvelle délégation de l'UE à Djouba, l'UE a commencé à suivre une approche globale à l'égard tant du Soudan que du Soudan du Sud. Toutefois, en dépit de l'optimisme qui régnait lors de la cérémonie organisée pour la journée de l'indépendance, à laquelle assistait la haute représentante, le second semestre de l'année a été marqué par une détérioration préoccupante des relations entre les deux États. L'UE demeure préoccupée par l'absence de progrès dans le règlement des questions non résolues entre le Soudan et le Soudan du Sud dans le cadre de l'accord de paix global et de l'après-sécession. L'UE a continué d'accorder une attention particulière à la situation sur le plan de la sécurité et aux crises humanitaires qui en ont résulté dans l'État du Nil bleu, au Kordofan méridional⁵⁷ et à Abyei.

⁵⁶ Le Parlement européen a adopté le 9 juin 2011 une résolution sur le Soudan et le Sud-Soudan: situation après le référendum de 2011 (P7_TA-PROV(2011)0267).

⁵⁷ Le Parlement européen a adopté le 15 septembre 2011 une résolution sur le Soudan: la situation au Kordofan méridional et les combats qui ont éclaté dans l'État du Nil bleu (P7_TA-PROV(2011)0393).

La représentante spéciale de l'UE pour le Soudan, M^{me} Rosalind Marsden, s'est activement impliquée, avec d'autres partenaires internationaux, pour soutenir le processus de mise en œuvre de l'accord de paix global, y compris l'organisation, dans le calme, d'un référendum sur l'autodétermination pour la population du Soudan du Sud. Elle s'est également employée à résoudre les conflits au Darfour, au Kordofan méridional et dans l'État du Nil bleu.

Afin de prévenir une nouvelle aggravation du différend sur les ressources du Nil, l'UE a encouragé les pays du **bassin du Nil** à poursuivre leur coopération afin de gérer l'eau du Nil de manière durable et mutuellement bénéfique.

6.2.3. MADAGASCAR Madagascar⁵⁸ a continué de relever du champ d'application de l'article 96 de l'accord de Cotonou. Toutefois, à la suite de l'évolution positive de la situation politique (feuille de route signée dans le cadre d'une médiation de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)), les mesures appropriées qui étaient en vigueur ont été modifiées en décembre 2011, ce qui a permis à l'UE de soutenir de manière conditionnelle le processus de transition en cours.

6.3. AFRIQUE CENTRALE

6.3.1. RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (RDC) Dans la région des **Grands Lacs**, l'élection présidentielle et les élections législatives en République démocratique du Congo ont constitué un événement marquant de l'année 2011. La haute représentante a fait quatre déclarations en novembre et décembre 2011; elle y faisait part de ses profondes préoccupations à l'égard du processus et dénonçait les irrégularités, les violences et les abus en matière de droits de l'homme⁵⁹. L'UE a clairement critiqué les graves lacunes et l'absence de transparence lors du dépouillement et de la publication des résultats, lesquelles ont sapé la confiance dans le processus électoral. En octobre 2011, la haute représentante a nommé M. Koen Vervaeke en qualité de coordinateur de haut niveau pour la région des Grands Lacs.

⁵⁸ Le Parlement européen a adopté le 9 juin 2011 une résolution sur la situation à Madagascar (P7_TA-PROV(2011)0270).

⁵⁹ Le Parlement européen a adopté le 7 juillet 2011 une résolution sur la République démocratique du Congo et les viols massifs dans la province du Sud Kivu (P7_TA-PROV(2011)0340).

La République démocratique du Congo accueille deux missions mises sur pied dans le cadre de la PSDC afin de réformer le secteur de la sécurité: EUSEC RD Congo et EUPOL RD Congo.

En 2010, le mandat de l'EUSEC RD Congo a été prorogé jusqu'en septembre 2012. La mission apporte une assistance aux autorités congolaises en matière de réforme de la défense au niveau stratégique, ainsi que dans les domaines de l'administration et de la gestion des ressources humaines, de la formation militaire, de la logistique, des droits de l'homme et de la coopération civilo-militaire. L'EUSEC conseille directement les autorités congolaises en matière militaire et contribue à la réalisation de ces objectifs grâce à des projets sur le terrain.

En 2011, l'EUSEC a aidé les autorités congolaises à distribuer des cartes d'identité militaires dans tout le pays et elle continue d'apporter une assistance pour la gestion des ressources humaines ainsi que pour les questions administratives et financières. L'une des principales tâches incombant aux autorités congolaises pour la période à venir consiste à mettre en œuvre la loi d'août 2011 organisant l'armée congolaise. L'EUSEC contribue directement à ce processus.

En 2011, l'EUPOL RD Congo a continué de soutenir la réforme du secteur de la sécurité (RSS) dans le domaine de la police et son interface avec la justice, grâce à une action de suivi, d'encadrement et de conseil, en aidant les autorités congolaises à mettre en œuvre le plan d'action en matière de police et le cadre législatif correspondant. La mission a contribué aux efforts déployés au niveau local et par la communauté internationale en vue de renforcer les capacités de la force de police nationale (PNC) et de développer des capacités ainsi que d'améliorer l'interaction entre la PNC et, plus largement, le système de la justice pénale. En 2011, son mandat a été prorogé jusqu'en septembre 2012.

6.3.2. RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE La République centrafricaine est restée instable après les élections de 2011, qui se sont soldées par un rétrécissement de l'espace politique. Cette situation a donné lieu à une initiative encore plus forte de l'UE, sous la forme d'un dialogue politique renforcé avec les autorités de la République centrafricaine. L'UE a continué de donner la priorité à la poursuite du processus de réconciliation nationale et à la consolidation de la paix dans le pays, également en soutenant la mission africaine de consolidation de la paix en République centrafricaine (MICOPAX), dirigée par la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC).

6.4. AFRIQUE AUSTRALE

6.4.1. AFRIQUE DU SUD Le quatrième sommet annuel entre l'Afrique du Sud et l'Union européenne, qui s'est tenu en septembre 2011, a marqué un approfondissement du partenariat stratégique, avec des mesures qui ont permis d'aller de l'avant dans les négociations commerciales relatives à la conclusion d'un accord de partenariat économique entre la SADC et l'UE, d'avancer sur la question du Zimbabwe et de mieux comprendre les positions respectives sur la Libye. Lors du sommet, les participants ont fait le bilan et se sont félicités des progrès accomplis dans la mise en œuvre du partenariat grâce au plan d'action commun, ainsi que des dialogues politiques à haut niveau tenus pendant l'année, y compris la troisième réunion avec l'Afrique du Sud au niveau du COPS, qui a eu lieu à Pretoria en juin.

6.4.2. ZIMBABWE En ce qui concerne le Zimbabwe⁶⁰, l'UE a joué un rôle moteur afin que les membres du processus de Kimberley puissent parvenir à un consensus sur l'exploitation des diamants de Marange et, en novembre 2011, elle a obtenu un accord confirmant ses principes et ses objectifs. La haute représentante a fait une déclaration dans laquelle elle saluait ce résultat positif, non seulement pour le processus de Kimberley mais aussi pour la population du Zimbabwe; la transparence en sortait renforcée, ce qui allait permettre à la population de bénéficier des revenus tirés de l'exportation des ressources naturelles. Dans le contexte de la reprise de ses contacts avec le Zimbabwe, l'UE a retiré 35 personnes de la liste des personnes faisant l'objet d'une interdiction de visa et d'un gel des avoirs, compte tenu des progrès notables enregistrés par le pays pour faire face à la crise économique et améliorer la fourniture des services sociaux de base. L'UE a exprimé sa volonté de revoir les mesures encore en vigueur au regard des progrès concrets accomplis dans la mise en œuvre de l'accord politique global et de la préparation d'élections crédibles.

6.4.3. ZAMBIE En Zambie, l'élection présidentielle et les élections législatives ont été organisées de manière transparente et crédible, débouchant sur une transmission de pouvoir réussie qui a servi d'exemple positif pour la région. L'UE a assuré un suivi du processus électoral par l'intermédiaire d'une mission d'observation électorale.

7. AMÉRIQUES

7.1. AMÉRIQUE DU NORD

7.1.1. ÉTATS-UNIS Les États-Unis restent un partenaire de premier plan de l'UE. Tout au long de l'année 2011, le partenariat stratégique entre l'UE et les États-Unis s'est encore renforcé. Les contacts entre la haute représentante et M^{me} Clinton, la Secrétaire d'État, ont été fréquents et étroits. La haute représentante s'est également entretenue à intervalles réguliers avec Tom Donilon, conseiller pour la sécurité nationale des États-Unis.

⁶⁰ Le Parlement européen a adopté le 7 avril 2011 une résolution sur le Zimbabwe (P7_TA-PROV(2011)0159).

Le sommet UE/États-Unis⁶¹ qui s'est tenu à Washington le 28 novembre a mis l'accent sur l'emploi et la croissance, les défis mondiaux, la sécurité des citoyens et la politique étrangère. Lors de ce sommet, les parties ont souligné que la croissance et l'emploi représentent un défi majeur pour l'économie et constituent un domaine de coopération essentiel pour l'UE et les États-Unis dans le climat économique actuel, et elles ont créé un groupe de travail UE/États-Unis de haut niveau sur ce thème. Les progrès réalisés par le groupe de travail UE-États-Unis sur la cybersécurité et la cybercriminalité ont été salués. L'attention a été attirée sur l'importance que revêt le Conseil économique transatlantique, qui s'est réuni le 29 novembre, et sur le rôle qu'il joue dans la stimulation du commerce et la création d'emplois. Le sommet a été précédé par une réunion du Conseil UE/États-Unis de l'énergie au niveau ministériel, coprésidée par la haute représentante et la Secrétaire d'État, M^{me} Clinton, qui a encore renforcé la coopération entre les deux parties en matière de sécurité énergétique.

L'année a été marquée par une coopération forte et effective de l'UE et des États-Unis dans le domaine de la politique étrangère. Cette coopération s'est centrée sur le voisinage immédiat de l'UE et sur le Moyen-Orient, où la haute représentante et le SEAE ont été très actifs. L'UE et les États-Unis ont étroitement coordonné leurs plans visant à contribuer au processus de réforme en Afrique du Nord et au Moyen-Orient; ils ont également agi en étroite concertation face à la situation politique et humanitaire en Libye ainsi que dans le cadre des mesures restrictives visant la Libye, la Syrie et l'Iran. En outre, les deux parties ont mené un dialogue de fond sur les perspectives à long terme de la région. Elles ont étroitement coopéré au sein du Quatuor chargé du processus de paix au Proche-Orient. Elles ont également agi de concert à haut niveau concernant l'Ukraine, la Biélorussie et les Balkans. Des réunions ont été organisées à tous les niveaux dans le cadre d'un dialogue politique exhaustif.

⁶¹ Le Parlement européen a adopté le 17 novembre 2011 une résolution sur le sommet UE/États-Unis et le Conseil économique transatlantique (T7-0510/2011).

La coopération déjà fructueuse mise en place dans le domaine de la gestion des crises a encore été élargie en 2011 avec la signature, le 18 mai 2011, d'un accord sur un cadre de participation visant à faciliter une participation des États-Unis aux missions et opérations PSDC. Les États-Unis ont participé activement à des opérations de gestion des crises menées dans le cadre de la PSDC, notamment au Kosovo (EULEX) et en RDC (EUSEC et EUPOL RD Congo). Il convient également de relever l'excellente collaboration entre les forces navales dans l'océan Indien (CTF 151 et Atalanta).

7.1.2. CANADA Les relations entre l'UE et le Canada ont été dominées en 2011 par une série de négociations très médiatisées, notamment en vue de la remise à niveau de l'accord-cadre conclu en 1976, négociations que les deux parties souhaitent mener à leur terme en 2012, et de la conclusion d'un accord économique et commercial global⁶². Le nouvel accord de partenariat stratégique consacrera, dans un instrument juridiquement contraignant, les dialogues politiques, les engagements communs et les valeurs communes en matière de droits de l'homme, de démocratie, d'État de droit, de non-prolifération, de promotion de la CPI et de lutte contre le terrorisme. Il encadrera également la coopération déjà existante sur les questions relatives à la paix et à la sécurité au niveau international, et d'autres domaines de coopération encore.

En 2011, l'UE a mené avec le Canada un dialogue politique exhaustif. La haute représentante s'est entretenue à plusieurs reprises avec le ministre des affaires étrangères du Canada et ils sont restés régulièrement en contact. Le Canada a continué de contribuer aux missions PSDC de l'UE en Afghanistan et dans les Territoires palestiniens et il a participé aux missions d'observation électorale de l'UE en Tunisie, en République démocratique du Congo, au Niger et au Soudan⁶³. Les deux parties ont travaillé en très étroite concertation sur des questions telles que les sanctions contre l'Iran et la Syrie et elles ont coordonné leur action de manière efficace à la suite du "Printemps arabe" en Tunisie, en Égypte et en Libye. Des réunions ont été organisées dans le cadre d'un dialogue politique exhaustif.

⁶² Le Parlement européen a adopté le 8 juin 2011 une résolution sur les relations commerciales UE–Canada (P7_TA-PROV(2011)0257).

⁶³ L'UE, le Canada et le gouvernement belge ont organisé conjointement à Bruxelles en février 2011 une conférence intitulée "Haïti, un an après le séisme", qui était un reflet de l'étroite coopération sur le terrain et encadrait une réflexion sur la voie à suivre.

7.2. AMÉRIQUE DU SUD

NIVEAU MULTILATÉRAL

7.2.1. AMÉRIQUE LATINE et CARAÏBES (ALC) Les relations politiques avec l'Amérique latine et les Caraïbes ont continué de se renforcer en 2011. Des avancées ont été enregistrées dans la mise en œuvre des conclusions du sommet qui s'est tenu à Madrid en 2010: l'accord d'association avec l'Amérique centrale et l'accord commercial avec la Colombie et le Pérou ont été paraphés. Quatre cycles de négociations ont eu lieu en vue de la conclusion de l'accord d'association UE-Mercosur; ils ont permis des avancées considérables. Installé à Hambourg, le siège de la fondation UE-ALC a été inauguré en novembre 2011, la Facilité d'investissement pour l'Amérique latine se révélant être un instrument particulièrement efficace pour stimuler les investissements dans la région. La mise en œuvre du plan d'action adopté à Madrid s'est poursuivie.

La préparation du prochain sommet UE-ALC - qui devrait se tenir à Santiago du Chili en janvier 2013 - a commencé en 2011. Le thème du sommet, à savoir *"Une alliance pour un développement durable: promouvoir des investissements de qualité sur le plan social et environnemental"*, est particulièrement pertinent. En janvier, avril et octobre 2011, trois réunions UE-ALC se sont tenues au niveau des hauts fonctionnaires afin de préparer ce sommet.

La sécurité est restée un enjeu important pour la région ALC. Des dialogues spécifiquement consacrés à la sécurité ont été lancés avec le Mexique et l'Amérique centrale. L'UE a apporté un soutien politique fort en faveur de la stratégie de sécurité pour l'Amérique centrale, présentée lors de la conférence internationale qui s'est tenue en juin 2011 au Guatemala. L'UE a contribué activement au suivi donné à cette conférence via le mécanisme baptisé "Groupe des Amis". Plusieurs réunions se sont tenues dans le cadre du mécanisme UE/ALC de coordination et de coopération dans le cadre de la lutte contre la drogue. Les questions de sécurité ont également figuré parmi les principaux thèmes des consultations qui se sont tenues avec la Russie, le Canada et les États-Unis au sujet de la région ALC. Le dialogue structuré UE-ALC sur les migrations s'est poursuivi dans le cadre de réunions organisées à haut niveau et à un niveau plus technique.

7.2.2. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE EURO-LATINO-AMÉRICAINNE (EUROLAT)

L'Eurolat a contribué de manière notable à l'élaboration de la politique à l'égard de la région et au suivi des évolutions. En avril 2011, le bureau exécutif de l'Assemblée s'est réuni à Carthagène des Indes (Colombie), essentiellement pour préparer la V^e Assemblée plénière de l'Eurolat, qui s'est tenue en mai 2011 à Montevideo. Des réunions du bureau et des commissions de l'Eurolat se sont tenues en mai (en même temps que la plénière) et en novembre (Bruxelles). La haute représentante a fait une intervention lors de cette dernière réunion, ce que l'Assemblée a apprécié.

7.2.3. CARIFORUM Les relations avec la **région des Caraïbes** durant l'année 2011 ont été marquées par le suivi donné aux très nombreuses initiatives qui avaient été lancées en 2010. La poursuite et le renforcement du dialogue politique avec la région sont restés des priorités (une réunion devrait se tenir en 2012 au niveau des hauts fonctionnaires dans le cadre du dialogue politique UE-Cariforum). La stratégie commune UE-Caraïbes, une initiative lancée lors du sommet UE-Cariforum qui s'est tenu en 2010, a pris une forme définitive et fait l'objet d'un examen par les différentes institutions, sa mise en œuvre devant commencer en 2012⁶⁴.

NIVEAU BILATÉRAL

7.2.4. BRÉSIL Le 5^e sommet entre l'UE et le Brésil s'est tenu en octobre à Bruxelles; confirmant la solidité de la relation stratégique entre les deux parties, il a été axé sur les relations qu'elles entretiennent⁶⁵, la situation économique internationale, le changement climatique, l'énergie et les négociations entre l'UE et le Mercosur en vue de la conclusion d'un accord d'association.

⁶⁴ Dans les domaines du commerce et de la coopération, la mise en œuvre de l'accord de partenariat économique (APE) s'est accélérée avec la mise sur pied du comité du commerce et du développement, l'établissement d'unités chargées de la mise en œuvre de l'APE et la mise en place d'une consultation avec les États membres de l'UE en vue d'optimiser les retombées de l'APE. Le processus régional d'examen à mi-parcours qui a été lancé a confirmé qu'il était utile de continuer à donner la priorité à l'intégration régionale et a établi que la région caraïbe figurait dans le peloton de tête des régions ACP pour les taux d'engagement au titre de l'enveloppe régionale du 10^e FED. Enfin, après une longue attente, le Fonds fiduciaire pour les infrastructures dans les Caraïbes a été approuvé par le comité du FED, sous la forme d'une facilité d'investissement pour les Caraïbes, qui sera lancée en 2012.

⁶⁵ Le Parlement européen a adopté le 20 janvier 2011 une résolution sur le Brésil: extradition de Cesare Battisti (P7_TA(2011)0027).

Citons parmi les résultats revêtant une importance particulière: un accord de prêt d'un montant de 500 millions d'euros entre la BEI (Banque européenne d'investissement) et la BNDES (*Banco Nacional de Desenvolvimento Economico e Social*) en faveur de projets dans le domaine des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, la signature du programme commun pour la culture 2011-2014 et la signature de trois lettres d'intention visant à faciliter les flux touristiques entre l'UE et le Brésil, l'établissement d'un dialogue structuré sur la politique spatiale et le renforcement de la coopération scientifique entre le Centre commun de recherche de la Commission européenne et le ministère de la science, de la technologie et de l'innovation du Brésil.

Un dialogue politique au niveau des directeurs politiques a été établi en vue de renforcer la coopération sur les questions bilatérales et internationales. Une première réunion s'est tenue à Bruxelles en mai 2011.

7.2.5. MEXIQUE Les relations avec le Mexique, qui est un de nos quatre partenaires stratégiques, se sont renforcées en 2011, avec un approfondissement de la coordination mise en place afin de promouvoir des positions communes sur des questions telles que le changement climatique et le développement de la démocratie. La deuxième session du dialogue bilatéral à haut niveau sur les droits de l'homme s'est tenue en mars 2011, un accent particulier ayant été mis sur la situation interne au Mexique et les réformes entreprises par le gouvernement fédéral conformément à ses obligations internationales. Un comité mixte a été mis sur pied avec le Mexique et s'est réuni en octobre 2011 pour faire le point sur la mise en œuvre de l'accord global et du partenariat stratégique.

7.2.6. CUBA La sixième session du dialogue politique UE-Cuba a eu lieu en février à Bruxelles. Ont été abordés à cette occasion des thèmes relatifs aux droits de l'homme, ainsi que des questions figurant au centre des préoccupations internationales, notamment le changement climatique. La réflexion sur l'avenir des relations entre l'UE et Cuba, que le Conseil a lancée le 25 octobre 2010, s'est poursuivie.

7.2.6. HAÏTI En 2011, l'UE a continué de fournir une assistance humanitaire cruciale et une aide à la coopération en faveur de la reconstruction d'Haïti⁶⁶. La désignation de M. Conille en tant que premier ministre et la formation d'un nouveau gouvernement au cours du troisième trimestre de 2011 ont mis un terme à une longue crise politique et permis que le dialogue politique bilatéral entre l'UE et Haïti trouve une nouvelle dynamique. Dans le domaine des droits de l'homme, l'UE a contribué de manière non négligeable à la préparation du premier examen périodique universel dont Haïti a fait l'objet sous l'égide du Conseil des droits de l'homme de l'ONU.

7.2.7. PAYS ANDINS En ce qui concerne les pays andins, la 5^e réunion du Conseil d'association avec le **Chili** (tenue le 7 octobre 2011) a confirmé que la mise en œuvre de l'accord d'association se poursuivait avec succès. Des négociations ont été lancées en vue de la conclusion d'un accord encadrant la participation du Chili aux opérations de l'UE en matière de gestion des crises. L'accord commercial entre l'UE et le **Pérou** et la **Colombie** ayant été paraphé, les procédures devant mener à son adoption ont été lancées. En Colombie, les perspectives économiques ouvertes par l'accord devraient contribuer à briser la mainmise exercée par l'économie de la drogue et soutenir la stratégie de paix du président Santos; au Pérou, l'accord, dont l'un des objectifs est de promouvoir un développement économique durable, contribuera à la lutte contre les drogues et au renforcement des mécanismes de prévention et de gestion des conflits. L'UE a continué de lutter contre le trafic de drogues et de narcotiques dans la région andine dans son ensemble, en abordant cette question essentielle lors de réunions tenues non seulement avec la Colombie (décembre) et le Pérou (mars et décembre) mais aussi avec la **Bolivie** (septembre). Par ailleurs, l'UE contribue aux efforts de stabilisation déployés à la frontière entre la Colombie et l'**Équateur**.

⁶⁶ Le Parlement européen a adopté le 19 janvier 2011 une résolution sur la situation en Haïti un an après le séisme: aide humanitaire et reconstruction (P7_TA(2011)0018).

B. RÉPONDRE AUX MENACES ET AUX DÉFIS PLANÉTAIRES

1. PROLIFÉRATION DES ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE (ADM) ET DE LEURS VECTEURS / ARMES CONVENTIONNELLES

1.1. NON-PROLIFÉRATION DES ADM

En 2011, la non-prolifération et le désarmement ont continué de faire partie intégrante de la politique étrangère de l'UE⁶⁷.

Grâce aux nouvelles possibilités offertes par le traité de Lisbonne, des efforts ont été entrepris en vue de renforcer la coordination entre les institutions de l'UE et les États membres. La priorité a été donnée au regroupement de tous les instruments et outils dont dispose l'UE afin qu'ils puissent être mis en œuvre de manière efficace et cohérente. Plus particulièrement, l'UE a continué de soutenir l'universalisation des traités et instruments internationaux pertinents ainsi qu'une mise en œuvre complète de ceux-ci. Elle a également continué de promouvoir l'inclusion de clauses concernant la non-prolifération (portant sur les ADM ainsi que sur les armes légères et de petit calibre (ALPC)) dans les accords conclus avec des États tiers. En 2011, des négociations concernant des clauses relatives aux ADM et aux ALPC ont été engagées avec l'Arménie, l'Australie, l'Azerbaïdjan, le Canada, la Géorgie, la Malaisie et le MERCOSUR.

1.1.1. Traité sur la non-prolifération (TNP) En 2011, l'UE s'est surtout efforcée de défendre activement la mise en œuvre du plan d'action adopté lors de la conférence d'examen du TNP qui s'est tenue en 2010. Elle a organisé avec succès en juillet 2011 un séminaire portant sur la mise en place d'une zone exempte d'ADM au Proche-Orient, qui a réuni environ 200 universitaires et hauts fonctionnaires représentant l'UE, tous les pays de la région, des pays tiers, ainsi que les organisations internationales compétentes, afin de contribuer au processus conduisant à la conférence qui sera organisée en 2012 par les Nations unies.

⁶⁷ Pour mener à bien l'ensemble de ses activités dans le domaine, l'UE s'est appuyée sur une série de documents stratégiques : la stratégie européenne de sécurité, adoptée en 2003, la stratégie de l'UE contre la prolifération des armes de destruction massive, adoptée en 2003, et les nouveaux axes d'action en matière de lutte contre la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, adoptés en 2008, la stratégie de l'UE de lutte contre l'accumulation illicite et le trafic d'armes légères et de petit calibre (ALPC) et de leurs munitions, adoptée en 2005, et la position commune arrêtée en 2008 concernant les exportations d'armes conventionnelles.

Les efforts déployés par l'UE à l'égard de l'Iran et de la RPDC sont présentés dans le présent rapport, au chapitre concerné de la section A.

1.1.2. Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) L'UE a continué de promouvoir l'entrée en vigueur du TICE en mettant en œuvre la décision que le Conseil a adoptée en juillet 2010, afin de continuer d'apporter son soutien aux activités menées par la commission préparatoire de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE). Ces efforts ont été complétés par une action au niveau diplomatique⁶⁸. La haute représentante s'est vivement félicitée que l'Indonésie (qui était l'un des 9 derniers États mentionnés à l'annexe 2 qui devaient ratifier le TICE) ait ratifié le traité en décembre 2011, déclarant qu'il s'agissait d'une nouvelle étape dans la réalisation de l'objectif d'une élimination de toutes les explosions nucléaires expérimentales partout dans le monde.

1.1.3. Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) L'UE a également continué d'apporter son soutien à l'AIEA à Vienne⁶⁹. En 2011, par l'intermédiaire de l'instrument de stabilité, elle a apporté une contribution considérable, à hauteur de 10 millions d'euros, au projet de banque de l'uranium faiblement enrichi lancé par l'AIEA, et elle a annoncé qu'elle était prête à continuer de soutenir ce projet en le finançant grâce à des apports importants prélevés sur les budgets de l'instrument de stabilité et de la PESC. L'UE a aussi consacré une somme de 5 millions d'euros à la modernisation du laboratoire pour les garanties de l'AIEA à Seibersdorf (Autriche). L'objectif est de faire en sorte que les normes les plus élevées en matière de sécurité et de sûreté nucléaires ainsi que de garanties soient respectées lorsque des pays tiers entreprennent des activités dans le domaine nucléaire. L'UE et ses États membres contribuent donc aussi à des activités menées à des fins pacifiques dans le domaine de l'énergie et dans le domaine non énergétique, partiellement par l'intermédiaire de l'AIEA, avec un montant d'environ 150 millions d'euros par an.

⁶⁸ Des dialogues politiques, des démarches et des déclarations faites lors de la réunion informelle de la session plénière de l'AGNU commémorant la Journée internationale contre les essais nucléaires et lors de la conférence organisée au titre de l'article XIV en septembre 2011 à New York.

⁶⁹ Avec une contribution s'élevant à plus de 30 millions d'euros depuis 2004, l'UE reste un bailleur de fonds essentiel du Fonds pour la sécurité nucléaire de l'AIEA, qui bénéficie à plus de 50 pays en Afrique, au Moyen-Orient, en Amérique latine et en Asie.

1.1.4. Convention sur les armes chimiques (CAC) L'UE a poursuivi ses efforts visant à promouvoir une adhésion universelle à la CAC et une mise en œuvre complète de celle-ci. Le Conseil a commencé à travailler sur un projet de décision fondée sur l'expérience fructueuse acquise dans le cadre de la coopération entre l'UE et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). L'UE a également commencé à élaborer sa position concernant l'avenir de l'OIAC.

1.1.5. Armes biologiques L'UE a continué d'œuvrer à la prévention de la menace que représentent les armes biologiques, qui est de plus en plus préoccupante partout dans le monde⁷⁰. L'UE a participé activement au processus qui a mené à la 7^e **conférence de révision de la BTWC** (décembre 2011), en négociant une position commune, qui a été adoptée par le Conseil en juillet 2011. Elle a fixé ses priorités (confiance dans le respect de la convention, mise en œuvre au niveau national et universalisation de la convention) pour que la conférence d'examen soit couronnée de succès. Sur cette base, l'UE a procédé à des consultations bilatérales avec les principaux partenaires et a concouru à un résultat qui pourrait être considéré comme globalement positif même s'il reste limité.

1.1.6. Contrôle des exportations En ce qui concerne les procédures de contrôle des exportations, l'UE a, en 2011, continué d'apporter son soutien à la mise en œuvre des résolutions 1540, 1673 et 1810 du Conseil de sécurité des Nations unies par une action commune du Conseil, arrêtée en 2008, qui vise à renforcer les compétences et les capacités des fonctionnaires des pays tiers.

⁷⁰ Pour ce faire, l'UE se fonde sur deux actions communes, l'une visant à soutenir la Convention sur l'interdiction des armes biologiques et à toxines (BTWC) et l'autre visant à soutenir les activités de biosûreté et de biosécurité de l'Organisation mondiale de la santé mettant en œuvre le règlement sanitaire international, compte tenu de l'importance que revêtent les mesures préventives de biosûreté et de biosécurité pour la sécurité internationale. En 2011, le Bureau des affaires de désarmement des Nations unies a mis sur pied quatre ateliers régionaux et sept visites d'assistance dans les pays. L'OMS a organisé trois ateliers régionaux et quatre visites d'assistance et elle a mené à bien à Oman un projet pilote sur la biosûreté et la biosécurité. Les deux actions communes précitées ont expiré le 31 décembre 2011, préparant la voie au lancement de négociations internes en vue de l'établissement de nouvelles décisions du conseil visant à soutenir la BTWC et, selon qu'il s'agit de la biosûreté et de la biosécurité, l'OMS.

1.1.7. L'UE a continué de mettre en œuvre une décision arrêtée par le Conseil en 2008 afin de soutenir le **code de conduite de La Haye**, l'instrument international portant sur les missiles, qui sont les principaux vecteurs d'ADM (actions d'information et de sensibilisation auprès des États non signataires).

1.1.8. Dans le cadre de l'instrument de stabilité, et plus particulièrement de son volet consacré à l'atténuation des risques CBRN (chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires), la création de **centres d'excellence CBRN** dans des régions ciblées a bien avancé et les premiers centres sont maintenant en train de s'ouvrir en Jordanie, aux Philippines, en Géorgie, au Maroc et en Algérie. Ils ont pour mission de renforcer la coopération régionale et internationale sur tous les risques chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires, indépendamment de leur origine⁷¹.

1.1.9. En 2011, l'UE a aussi continué de suivre le débat international sur l'**uranium appauvri** et sur la possible réglementation de son utilisation et de sa production⁷².

1.1.10. L'UE a poursuivi ses travaux sur un projet de code de conduite international visant à améliorer la confiance et la transparence dans les **activités menées dans l'espace extra-atmosphérique**, en concertation avec des pays tiers.

⁷¹ Le Conseil de sécurité des NU a récemment salué la création de ces centres (déclaration de la présidence du CSNU du 19 avril 2012).

⁷² À la suite de l'adoption par le Parlement européen de la résolution de 2008 sur l'utilisation de l'uranium appauvri et des recommandations adressées en 2010 au Conseil sur la 65^e session de l'Assemblée générale des Nations unies, le dialogue entre le Parlement européen, le Conseil et le SEAE s'est poursuivi en 2011, y compris dans le cadre d'une audition devant la sous-commission "sécurité et défense" spécifiquement consacrée à cette question le 6 octobre 2011, avec la participation du SEAE.

1.2. ARMES CONVENTIONNELLES

1.2.1. Contrôle des exportations Les politiques de contrôle des exportations d'armes conventionnelles des États membres ont continué de s'inspirer de la position commune du Conseil de décembre 2008, qui définit des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologies et de matériel militaires. Durant les derniers mois de 2011, le groupe "Exportations d'armes conventionnelles" (COARM) du Conseil a commencé à préparer le processus d'examen qui doit être mené en 2012. En 2011, le Conseil et le SEAE ont poursuivi la mise en œuvre d'un dialogue approfondi avec le Parlement européen sur les politiques de contrôle des exportations ⁷³.

En 2011, en organisant des séminaires et des visites d'étude dans différents États membres, l'UE s'est impliquée de manière particulièrement active dans les initiatives de sensibilisation, de financement et de soutien visant à renforcer la mise en œuvre par les pays tiers de **contrôles effectifs des exportations d'armes** ⁷⁴. L'UE a continué de s'associer pleinement aux négociations relatives à la conclusion d'un **traité sur le commerce des armes (TCA)**, en participant aux sessions du comité préparatoire pour un TCA qui se sont tenues en mars et juillet 2011, et elle a aussi été particulièrement active en menant partout dans le monde des actions de sensibilisation poussées ⁷⁵.

1.2.2. Armes légères et de petit calibre (ALPC) Conformément à sa stratégie de 2005 sur la question, l'UE a continué de promouvoir un contrôle strict des ALPC dans l'ensemble des enceintes multilatérales ainsi que dans le cadre du dialogue politique qu'elle mène avec les pays tiers. En 2011, L'UE a continué de financer la mise au point d'outils destinés à prévenir le commerce illicite des ALPC et elle a continué de fournir une aide à la gestion des stocks d'armes, à la collecte, à l'enregistrement et au signalement des transferts d'armes ainsi qu'à la destruction des armes excédentaires dans les Balkans occidentaux.

⁷³ Le Parlement européen a adopté le 13 octobre 2011 une résolution législative sur la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil portant application de l'article 10 du protocole des Nations unies relatif aux armes à feu et instaurant des autorisations d'exportation, ainsi que des mesures concernant l'importation et le transit d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions (P7_TA-PROV(2011)0440).

⁷⁴ Dans le cadre de la mise en œuvre de la décision du Conseil de 2009 sur les activités d'information dans le domaine des exportations d'armes conventionnelles, deux séminaires d'information ont été organisés en vue de promouvoir les principes et critères énoncés dans la position commune de 2008. En outre, la Hongrie, le Portugal, la Pologne et la République tchèque ont accueilli quatre visites d'étude qui avaient été organisées à l'intention de fonctionnaires chargés des contrôles des exportations d'armes conventionnelles dans les pays candidats suivants: Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine et Monténégro.

⁷⁵ À la suite de l'adoption, en 2010, d'une nouvelle décision du Conseil visant à soutenir le processus de négociation d'un TCA, quatre séminaires régionaux ont été organisés en coopération avec l'UNIDIR (Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement) à l'intention de pays d'Asie du Sud et d'Asie centrale (au Népal, en novembre 2010), d'Afrique de l'Ouest, d'Afrique du Nord et d'Afrique centrale (au Maroc, en février 2011), des Amériques et des Caraïbes (en Uruguay, en avril 2011) et d'Asie de l'Est et du Pacifique (en Indonésie, en juin 2011).

L'UE a participé activement aux consultations informelles engagées afin de préparer la conférence d'examen 2012 du programme d'action des Nations unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des ALPC et le Conseil a également adopté une nouvelle décision à l'appui des activités du bureau des affaires de désarmement des NU aux fins de la mise en œuvre du programme d'action des Nations unies. L'UE considère que ce programme d'action est un instrument indispensable pour aborder le lien entre la sécurité et le développement et proposer des solutions afin de prévenir et de diminuer l'insécurité et de promouvoir les droits de l'homme.

1.2.3. Mines antipersonnel et armes à sous-munitions Durant toute l'année 2011, l'UE a continué de promouvoir lors de différentes conférences et réunions l'universalisation et la mise en œuvre intégrale de la **convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel** ainsi que de la **convention sur les armes à sous-munitions**⁷⁶.

2. TERRORISME ET CRIMINALITÉ ORGANISÉE

2.1. TERRORISME

En 2011, l'UE a abordé la question de la menace terroriste dans le cadre des Nations unies et de ses relations avec les pays tiers et les organisations internationales. Pour ce qui est des domaines thématiques, la priorité a été donnée à la prévention, à la lutte contre la radicalisation et le recrutement et contre le financement du terrorisme, dans l'UE et dans le reste du monde. Par ailleurs, l'UE a veillé à continuer de dûment actualiser et mettre en œuvre les régimes de sanctions des Nations unies contre Al-Qaïda et les Taliban.

⁷⁶ En 2011, l'UE a participé en tant qu'observateur à la deuxième conférence des États parties à la convention d'Oslo sur les armes à sous-munitions (Beyrouth, du 11 au 16 septembre). Elle a pris part à la onzième réunion des États parties à la convention sur les mines antipersonnel (Phnom Penh, du 28 novembre au 2 décembre) et elle a suivi de près les négociations concernant un éventuel protocole sur les armes à sous-munitions dans le cadre de la convention sur l'emploi de certaines armes conventionnelles (CCAC) ainsi que la quatrième conférence d'examen de la CCAC. Le Parlement européen a adopté le 17 novembre 2011 une résolution sur l'interdiction des armes à sous-munitions (P7_TA-PROV(2011)0512) et, le 7 juillet 2011, une résolution sur l'état d'avancement de la lutte contre les mines (P7_TA-PROV(2011)0339).

L'UE a exprimé sa solidarité avec les victimes du terrorisme et fait valoir la nécessité de respecter leurs droits. L'UE a affirmé l'importance d'aider et de soutenir tous ceux qui souffrent du terrorisme.

Pour ce qui est des priorités géographiques en matière de lutte contre le terrorisme, l'UE a continué à donner un degré de priorité élevé à l'Asie, l'Afrique et le Moyen-Orient, avec une insistance particulière sur les pays dont émanent les plus grandes menaces pour l'Europe, à savoir le Pakistan, l'Afghanistan, la Corne de l'Afrique, le Sahel et le Yémen⁷⁷. L'instrument de stabilité est resté le principal instrument financier permettant de soutenir les pays tiers dans les efforts qu'ils déploient pour empêcher le terrorisme et lutter contre ce phénomène.

L'UE a fortement soutenu le lancement du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, en septembre 2011 à New York. Ce forum est une excellente occasion de promouvoir une coopération multilatérale, menée par les autorités civiles, afin de lutter contre le terrorisme et de renforcer les capacités des États qui sont vulnérables face à la menace terroriste⁷⁸. L'UE prend une part active dans les activités du forum et copréside avec la Turquie le groupe de travail sur la région de la Corne de l'Afrique. La contribution active de l'UE dans la lutte contre le terrorisme dans la Corne de l'Afrique s'inspire du cadre stratégique qu'elle a adopté en 2011.

⁷⁷ L'UE a également intensifié son dialogue politique et sa coopération avec les pays tiers dans le domaine du renforcement des capacités en matière de lutte contre le terrorisme. Des dialogues ont été menés avec les États-Unis, les Nations unies, la Turquie et le Royaume d'Arabie saoudite.

⁷⁸ Le Forum mondial de lutte contre le terrorisme promeut la mise en œuvre complète de la stratégie antiterroriste mondiale, élaborée par les Nations unies. Il a pour objectif général l'instauration d'une coordination avec les partenaires internationaux et la promotion d'un multilatéralisme efficace. Il vise à lutter contre le terrorisme, considéré comme l'une des principales causes d'instabilité, tout en promouvant le renforcement des capacités. L'Union européenne est restée l'un des plus fervents défenseurs de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies et de l'approche globale qu'elle symbolise. L'UE et les Nations unies ont œuvré de concert en Asie centrale pour renforcer de manière effective la coopération régionale en matière de lutte contre le terrorisme. Dans ce contexte, un plan d'action a été adopté en vue de la mise en œuvre de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies.

Les efforts menés dans la **région du Sahel** pour lutter contre le terrorisme s'inscrivent dans le cadre de la stratégie de l'UE en faveur de la sécurité et du développement au Sahel, qui représente une étape importante en vue de réunir la dimension "développement" et la dimension "sécurité" de l'action de l'UE dans la région. Dans ce contexte, l'assistance apportée par l'UE aux efforts déployés par le Mali et la Mauritanie pour lutter contre le terrorisme a été élargie au Niger en 2011, la priorité ayant été mise sur le maintien de l'ordre, la justice pénale et l'État de droit tout en promouvant le respect intégral des droits de l'homme. Un effort particulier a été fait pour instaurer une bonne coordination avec les autres instruments de l'UE dans le domaine du développement et avec les actions entreprises par les États membres de l'UE. La vaste dissémination d'armes consécutive à la crise libyenne a ajouté de nouvelles difficultés à cette situation déjà complexe, en perturbant davantage la stabilité de cette région.

2.2. CRIMINALITÉ ORGANISÉE

En 2011, l'UE a continué de s'attaquer au trafic de drogues et à d'autres formes de contrebande le long de la "route de l'héroïne" et de la "route de la cocaïne", notamment en renforçant les capacités dans des pays sélectionnés et en facilitant un échange d'informations au niveau (trans)régional. Ces actions visent aussi à compléter le cycle politique de l'UE 2011-2013 pour lutter contre la grande criminalité internationale organisée, un nouveau processus de planification et de mise en œuvre des politiques au sein de l'UE.

3. PRÉVENTION DES CONFLITS ET MÉDIATION

L'article 21 du traité de Lisbonne fait de la préservation de la paix, de la prévention des conflits et du renforcement de la sécurité internationale un objectif fondamental de l'action extérieure de l'UE.

Dans ses conclusions de juin 2011, le Conseil des affaires étrangères a indiqué que, dix ans après son adoption, le programme de Göteborg demeurait un fondement valable pour l'action que continuerait de mener l'Union européenne pour prévenir les conflits. Le Conseil a relevé que des progrès importants avaient été accomplis dans la mise en œuvre du programme de Göteborg et qu'il était possible de redynamiser les efforts déployés par l'UE; il a mis en évidence trois domaines: renforcer les capacités d'alerte rapide et combler l'écart avec l'action rapide, renforcer les capacités de médiation et les outils d'analyse de conflits de l'UE, et renforcer et intensifier les partenariats avec les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les institutions concernées.

4. SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE

La communication établie par la Commission en association avec la haute représentante sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique et la coopération internationale a été publiée en septembre 2011⁷⁹. Elle définit une stratégie globale pour les relations extérieures de l'UE dans le domaine de l'énergie et pour la sécurité de l'approvisionnement. L'approche centrale consiste à améliorer la coordination entre les États membres de l'UE afin de fixer et de mettre en œuvre des priorités claires pour la politique extérieure dans le domaine de l'énergie. En novembre, le Conseil "Transports, télécommunications et énergie" a demandé au Conseil des affaires étrangères de poursuivre l'élaboration de cette politique.

Les **relations** entre l'UE et la **Russie dans le domaine énergétique** ont continué de se caractériser par une forte interdépendance, la Russie demeurant le principal fournisseur externe de l'UE en énergie et l'UE le plus grand consommateur externe de ressources d'hydrocarbures russes. Le mécanisme d'alerte rapide en matière d'énergie entre l'UE et la Russie, signé en novembre 2009, a été adapté et renforcé en février 2011⁸⁰.

⁷⁹ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions sur la sécurité de l'approvisionnement énergétique et la coopération internationale – "La politique énergétique de l'UE: s'investir avec des partenaires au-delà de nos frontières" (doc. COM(2011) 539 final, du 7 septembre 2011).

⁸⁰ Les sommets UE-Russie qui se sont tenus les 9 et 10 juin 2011 à Nijni Novgorod et les 14 et 15 décembre 2011 à Bruxelles, ainsi que la réunion du Conseil permanent de partenariat UE-Russie qui s'est tenue le 17 novembre 2011 à Moscou au niveau des ministres des affaires étrangères et la réunion du Conseil permanent de partenariat UE-Russie sur l'énergie qui s'est tenue le 1^{er} décembre 2011 à Moscou ont constitué de bonnes occasions d'aborder notamment les questions relatives à la sécurité énergétique.

L'**Ukraine** a rejoint la Communauté de l'énergie le 1^{er} février 2011. Le marché intérieur de l'énergie de l'UE, qui est fondé sur des règles, a ainsi été étendu à un important pays de transit de l'énergie, ce qui a contribué à renforcer la sécurité énergétique de l'Union. Les travaux visant à intégrer le marché de l'énergie de l'Ukraine et celui de l'UE ont progressé en 2011.

Les discussions bilatérales dans le domaine énergétique se sont poursuivies avec d'autres pays tiers. Plus particulièrement, un protocole d'accord en matière de coopération dans le domaine énergétique a été signé avec la **République d'Ouzbékistan** en janvier 2011.

Le renforcement des liaisons de transport d'énergie est demeuré un domaine prioritaire dans le cadre de la stratégie de l'UE relative à l'Asie centrale. En septembre 2011, l'Union européenne a adopté un mandat en vue de la négociation d'un traité juridiquement contraignant entre l'UE, l'**Azerbaïdjan**⁸¹ et le **Turkménistan** concernant la construction d'un **système de gazoduc transcaspien**. C'était la première fois que l'UE proposait un traité afin d'appuyer un projet d'infrastructure contribuant à sa sécurité énergétique.

La **Norvège** est le deuxième exportateur de pétrole et de gaz vers l'UE, et elle est intervenue pour respectivement 13 et 14 % des importations de l'UE en 2011. La Norvège participe également au marché intérieur de l'énergie et applique l'acquis de l'UE dans ce domaine. Elle demeure un partenaire important pour la sécurité énergétique et le rôle qu'elle joue dans l'approvisionnement énergétique de l'UE pourrait encore être développé. En outre, le dialogue sur l'énergie entre l'UE et la Norvège s'est poursuivi, la Norvège ayant montré un vif intérêt pour la feuille de route de l'UE pour l'énergie à l'horizon 2050, en particulier le volet relatif au futur bouquet énergétique de l'UE.

⁸¹ Le Parlement européen a adopté le 12 mai 2011 une résolution sur l'Azerbaïdjan (P7_TA-PROV(2011)0243).
Le Parlement européen a adopté le 15 décembre 2011 une résolution sur l'Azerbaïdjan, en particulier le cas de Rafiq Tagi (P7_TA-PROV(2011)0590).

5. CHANGEMENT CLIMATIQUE ET SÉCURITÉ

En 2011, la diplomatie de l'UE en matière de climat a été consacrée prioritairement à la préparation de la Conférence des Parties à la convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), qui s'est tenue avec succès à Durban, en Afrique du Sud, en décembre 2011⁸². L'UE a noué des contacts avec ses partenaires en vue de préparer ces événements. Elle a, par exemple, organisé une table ronde UE-Afrique des participants aux négociations climatiques, qui a aidé à aligner les positions.

La conférence de Durban a permis une avancée majeure dans les négociations internationales sur le climat en adoptant une feuille de route en vue d'un futur accord mondial global. Dans le cadre de cette feuille de route, tous les pays, et pas seulement les pays industrialisés parties au protocole de Kyoto, prendront des engagements juridiquement contraignants en matière de réduction et de limitation des émissions. Le nouvel accord sera négocié d'ici 2015 et entrera en vigueur en 2020 au plus tard.

En juillet 2011, le Conseil des affaires étrangères a donné mandat à la Commission et à la haute représentante pour progresser sur trois axes: i) promouvoir une action ambitieuse pour le climat dans les pays tiers, notamment à travers des dialogues politiques permanents, ii) faciliter la mise en œuvre d'actions pour le climat, en particulier par une assistance et une coopération financières de l'UE et de ses États membres, et iii) agir sur le lien entre le changement climatique et la sécurité internationale en améliorant les connaissances relatives aux menaces d'origine climatique et en facilitant les alertes rapides et une action préventive rapide⁸³.

⁸² Le 16 novembre 2011, le Parlement européen a adopté une résolution sur la conférence de Durban sur le changement climatique (COP 17) (P7_TA-PROV(2011)0504).

⁸³ Une attention particulière est accordée à la mise en synergie des contributions de tous les acteurs de l'UE, par exemple en développant le réseau de diplomatie écologique qui réunit le SEAE, les services de la Commission et les États membres, tant au siège central qu'au niveau pays.

C. CONTRIBUER À UN ORDRE MULTILATÉRAL PLUS EFFICACE

Consciente du fait que les problèmes mondiaux appellent des solutions mondiales, l'UE a maintenu son soutien sans ambiguïté au multilatéralisme, tel qu'il est réaffirmé dans le traité de Lisbonne⁸⁴. Lorsqu'il s'est agi de faire des déclarations de l'UE dans les organisations internationales, le Conseil a appliqué les dispositions générales adoptées le 22 octobre 2011. La priorité reste de donner à l'UE une représentation cohérente dans les enceintes multilatérales.

1. NATIONS UNIES

Remédier aux limites qu'impose à l'UE son statut d'observateur aux Nations unies a été une priorité essentielle en 2011. L'adoption, en mai 2011, de la résolution 65/276 de l'Assemblée générale des Nations unies sur la participation de l'Union européenne aux travaux de l'Organisation des NU a marqué une avancée importante grâce à une campagne intensive et bien coordonnée menée par la haute représentante, en collaboration avec les institutions de l'UE et les États membres.

Cette résolution a rendu possible la participation de l'UE à l'Assemblée générale des NU et dans ses commissions et groupes de travail, dans les réunions et conférences internationales convoquées sous les auspices de l'Assemblée et lors des conférences des Nations unies. Sa mise en œuvre a donné lieu à d'intenses discussions au sein des NU et elle n'est pas encore pleinement appliquée.

En 2011, la mise en œuvre du principe de la responsabilité de protéger a continué d'être l'une des grandes priorités de l'UE aux Nations unies⁸⁵. L'UE a continué de mener des discussions et des travaux sur la mise en œuvre de ce concept dans les instruments et les politiques de l'UE.

⁸⁴ Le 11 mai 2011, le Parlement européen a adopté une résolution sur l'Union européenne en tant qu'acteur mondial: son rôle dans les organisations multilatérales (P7_TA-PROV(2011)0229).

⁸⁵ L'UE a réaffirmé sa détermination à contribuer à la réalisation des objectifs des Nations unies dans le domaine de la gestion de crise et a poursuivi le débat sur la manière dont elle pourrait concourir davantage aux opérations de maintien de la paix des Nations unies.

Elle a continué à appuyer l'évaluation en cours des opérations de maintien de la paix des NU, conformément aux dispositions de l'initiative "Nouvel horizon", et a soutenu l'attention privilégiée portée à la protection des civils.

L'UE a également œuvré en faveur de la réforme du système des Nations unies. Elle est restée déterminée à veiller à ce que les ressources financières des Nations unies soient gérées d'une manière efficace qui obéisse aux principes de discipline budgétaire et de cohérence, conformément aux normes internationales les plus élevées.

Tout au long de 2011, l'UE a œuvré, en première priorité, à la mise au point d'une nouvelle méthodologie pour le barème des quotes-parts, qui corresponde à une répartition plus équitable et plus équilibrée des responsabilités financières entre les États membres en fonction de leur faculté contributive.

2. OSCE⁸⁶

Tout au long de 2011, l'UE a appuyé les efforts déployés par l'OSCE sur diverses questions régionales et thématiques. Elle a attaché une importance particulière au renforcement de l'OSCE à tous les stades du cycle des conflits (de l'alerte rapide à la réhabilitation après les conflits), y compris dans le cadre du travail du Haut Commissaire pour les minorités nationales et des missions de l'OSCE sur le terrain. Elle a également accordé une grande attention à la réalisation de progrès concernant la dimension humaine de l'OSCE, y compris le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme et le Représentant pour la liberté des médias.

La coopération avec l'OSCE a été approfondie dans les domaines de la liberté des médias, des droits de l'homme, de la gestion des frontières ainsi que de la sécurité et du contrôle des drogues.

L'UE continue à apprécier à sa juste valeur le rôle que jouent les institutions autonomes de l'OSCE dans le contrôle de la mise en œuvre des engagements pris par les États participants de l'OSCE et dans l'aide qui leur est fournie pour améliorer leurs résultats dans ce domaine, notamment dans le cadre de missions d'observation électorale dans tout l'espace de l'OSCE.

⁸⁶ Le 11 novembre 2010, le Parlement européen a adopté une résolution sur le renforcement de l'OSCE - un rôle pour l'Union (P7_TA-PROV(2010)0399).

L'UE a continué de contribuer activement au dialogue sur l'avenir de la sécurité européenne, ainsi qu'au travail mené par l'OSCE pour renforcer et moderniser la maîtrise des armements et les mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité. Une approche active de l'UE dans le cadre du Forum de l'OSCE pour la coopération en matière de sécurité a permis l'adoption du document de Vienne de 2011 sur les mesures de confiance et de sécurité. L'UE a concouru à ce que l'OSCE s'intéresse davantage à la question de la lutte contre les menaces transnationales telles que la lutte contre le terrorisme international, la cybersécurité, la lutte contre le trafic d'armes et la traite d'êtres humains et la non-prolifération des ADM. Dans ce contexte, l'UE a salué la création, au sein du secrétariat de l'OSCE, d'un nouveau département afin d'enrayer les menaces transnationales.

Cependant, malgré de sérieux efforts de la part de l'UE, il n'a pas été possible de réaliser des progrès dans les trois dimensions de l'OSCE et l'UE s'est déclarée vivement préoccupée par l'absence de progrès dans la dimension humaine lors de la réunion du conseil ministériel qui s'est tenue à Vilnius, en décembre 2011.

3. CONSEIL DE L'EUROPE

L'UE a poursuivi sa coopération avec le Conseil de l'Europe conformément au mémorandum d'accord conclu entre les deux organisations, notamment dans la région relevant de la politique européenne de voisinage et dans les Balkans occidentaux, sur la démocratie, l'État de droit et les droits de l'homme. La coopération a été particulièrement harmonieuse dans le domaine de la justice et des affaires intérieures. Les perspectives de coopération de 2010 ont été formalisées en 2011 par la signature avec le Conseil de l'Europe d'un programme conjoint pour un montant de 4,8 millions d'euros visant à consolider les réformes démocratiques dans les pays du sud de la Méditerranée. Les deux organisations sont également convenues de renforcer leur coopération en Asie centrale, en accordant une attention particulière à l'État de droit. L'UE a poursuivi les négociations en vue de son adhésion à la Convention européenne des droits de l'homme, les travaux au niveau du groupe de travail informel 7+7 ayant débouché en juillet 2011 sur un projet d'accord d'adhésion, qui a ensuite été transmis aux groupes de travail des deux organisations pour poursuivre les discussions et les négociations.

D. PROMOTION DES DROITS DE L'HOMME, DE LA DÉMOCRATIE ET DE L'ÉTAT DE DROIT

L'action de l'UE dans le domaine des droits de l'homme, de la démocratie et de l'État de droit a été renforcée par le fait que 2011 a été la première année complète d'activité du SEAE. L'engagement de la haute représentante en faveur de ces questions s'est reflété dans sa communication conjointe avec la Commission européenne, adoptée le 12 décembre et intitulée "Les droits de l'homme et la démocratie au cœur de l'action extérieure de l'UE - Vers une approche plus efficace". Un certain nombre d'idées y sont formulées pour faire progresser la stratégie de l'UE dans ce domaine.

Le Printemps arabe a représenté un moment historique au cours de la première année d'activité du SEAE et a ouvert de nouvelles perspectives de coopération au niveau régional et sous-régional. L'UE a compris l'importance historique des changements en cours dans le voisinage méridional et a exprimé sa détermination à apporter un soutien rapide et adéquat à ceux qui se battent pour la démocratie et des sociétés libres et ouvertes. Dans un esprit de responsabilisation réciproque, l'UE a encouragé ses partenaires à poursuivre leurs efforts pour bâtir une démocratie profondément ancrée, en particulier en renforçant la liberté d'expression, d'association et de réunion, en construisant des institutions démocratiques solides et en promouvant les droits des femmes et l'égalité des sexes. Un système judiciaire efficace et indépendant, des efforts soutenus pour lutter contre la corruption et des réformes dans le secteur de la sécurité sont également essentiels pour mettre en place une démocratie durable.

Le Printemps arabe a par ailleurs fait ressortir l'importance des réseaux sociaux et de l'internet **pour la promotion des réformes et la défense des droits de l'homme**. L'UE a condamné à de nombreuses reprises les restrictions à **l'accès à l'internet**, de même que l'arrestation de blogueurs, dans le cadre de ses relations bilatérales avec les pays tiers ainsi que dans les enceintes internationales. En décembre 2011, elle a lancé la stratégie "No Disconnect" en vue de mettre au point des instruments lui permettant d'aider des organisations de la société civile ou de simples citoyens à avoir accès aux technologies de communication électronique, y compris l'internet.

L'abolition de la **peine de mort** partout dans le monde est restée au cœur de la politique de l'UE dans le domaine des droits de l'homme. Sur la base des orientations de l'UE concernant la peine de mort, l'UE a utilisé tous les instruments dont elle disposait. La question de la peine de mort a été systématiquement évoquée dans le cadre des nombreux dialogues et consultations que l'UE mène avec des pays tiers. L'UE, y compris la haute représentante, a salué toutes les évolutions positives intervenues dans le monde: elles ont fait des déclarations publiques dans lesquelles elles se félicitaient du fait que, en 2011, l'État de l'Illinois, aux États-Unis, ait décidé d'abolir la peine de mort, suivi par l'État du Connecticut en 2012, tandis que d'autres pays, comme l'Éthiopie en 2011, ont pris des mesures visant à observer un moratoire. Par ailleurs, l'UE a effectué des démarches générales auprès de pays où la situation était en constante évolution et entrepris des démarches individuelles dans les cas de violations manifestes et avérées des normes minimales internationales, telles que les exécutions de mineurs, de personnes atteintes de maladies mentales, les condamnations à mort par lapidation et les cas de violation du principe des crimes les plus graves. Dans ce contexte, l'UE, y compris la haute représentante, a fait des déclarations ou entrepris des démarches pour exprimer sa préoccupation au sujet des exécutions en Iran, en Iraq, aux États-Unis, en Chine, au Japon, en Arabie saoudite et en Biélorussie. En ce qui concerne la Biélorussie, la haute représentante a vivement condamné, en juillet 2011, l'exécution de MM. Hyrshkawsow et Burdyka, et elle a déploré, en décembre 2011, la condamnation à mort par la Cour suprême de MM. Kovalev et Konovalov. En ces deux occasions, elle a appelé la Biélorussie à s'associer à un moratoire mondial sur l'exécution de la peine de mort. En février 2011, la Chine a adopté des modifications du Code pénal qui ont réduit le nombre de crimes passibles de la peine de mort. Ceux-ci restent toutefois au nombre de 55.

En 2011, l'UE a réagi avec fermeté au nombre croissant de manifestations d'**intolérance et de discrimination fondées sur la religion**⁸⁷ à travers le monde. Le Conseil des affaires étrangères a adopté, en février, des conclusions dans lesquelles l'UE réaffirme sa vive préoccupation face à de tels actes et condamne toute forme d'intolérance, de discrimination et de violence⁸⁸. Le rapport annuel de l'UE sur les droits de l'homme publié en septembre 2011 examine en profondeur la question de la liberté de religion ou de conviction. L'UE n'a pas ménagé ses efforts aux Nations unies pour consolider le consensus sur la nécessité de lutter contre l'intolérance religieuse et de protéger la liberté de religion ou de conviction. Des progrès sensibles ont été réalisés à cet égard en 2011, un consensus ayant été dégagé pour la première fois à Genève et à New York sur les résolutions relatives à la liberté de religion ou de conviction et à la lutte contre l'intolérance religieuse, présentées respectivement par l'UE et l'Organisation de la coopération islamique (OIC).

L'UE a continué, en 2011, à jouer un rôle de premier plan au sein du **système de protection des droits de l'homme des Nations unies**. En février 2011⁸⁹, elle a œuvré activement à la convocation d'une session spéciale du Conseil des droits de l'homme des Nations unies (CDH) consacrée à la **Libye**, au cours de laquelle a été faite la recommandation historique de suspendre ce pays de ses rangs. L'UE a évoqué la situation des droits de l'homme en **Syrie** au sein du CDH et de la Troisième Commission de l'Assemblée générale des Nations unies à plusieurs reprises au cours de 2011, construisant une alliance de pays de toutes les régions, y compris le monde arabe. Elle a joué un rôle décisif dans la création de la commission d'enquête indépendante sur la situation des droits de l'homme en Syrie. En juin 2011, l'UE a obtenu l'adoption d'une résolution du CDH sur la situation des droits de l'homme en **Biélorussie**. Elle a également continué à promouvoir des résolutions sur la **Birmanie/le Myanmar** et la **Corée du Nord**, tant au sein du Conseil des droits de l'homme qu'à l'Assemblée générale.

⁸⁷ Le 20 janvier 2011, le Parlement européen a adopté une résolution sur la situation des chrétiens dans le contexte de la liberté de religion (P7_TA(2011)0021).

⁸⁸ Des messages clés concernant la liberté de religion ou de conviction ont été transmis en février 2011 aux délégations de l'UE, qui ont reçu pour instruction de suivre de près la situation dans leur pays d'accueil, en coordination avec les ambassades des États membres de l'UE.

⁸⁹ Le 10 mars 2011, le Parlement européen a adopté une résolution sur les priorités pour la 16^e session du Conseil des droits de l'homme des Nations unies et le réexamen de 2011 (P7_TA(2011)0097).

En mars 2011, quinze États membres de l'UE ont fait partie du groupe qui a élaboré la déclaration visant à mettre un terme aux actes de violence et autres violations des droits de l'homme fondés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre, approuvée par 85 pays au Conseil des droits de l'homme des Nations unies. L'UE s'est également félicitée de la résolution historique sur **les droits de l'homme, l'orientation sexuelle et l'identité de genre**⁹⁰, appuyée par des États de toutes les régions et présentée par l'Afrique du Sud, qui a été adoptée par le Conseil des droits de l'homme en juin 2011.

L'UE a participé de manière constructive, lors de la première session du groupe de travail du Conseil des droits de l'homme des NU qui s'est tenue en mai 2011, aux discussions portant sur un éventuel cadre réglementaire international pour **les entreprises militaires et de sécurité privées**. Elle a fermement fait valoir que ces entreprises devraient être tenues de rendre des comptes lorsque des violations des droits de l'homme sont commises au cours des opérations qu'elles conduisent. En collaboration avec le groupe des pays d'Amérique latine, l'UE a obtenu la prorogation du mandat de la représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies pour **les enfants et les conflits armés** à l'Assemblée générale des Nations unies⁹¹.

⁹⁰ Le 28 septembre 2011, le Parlement européen a adopté une résolution sur les droits de l'homme, l'orientation sexuelle et l'identité de genre aux Nations unies (P7_TA-PROV(2011)0427).

⁹¹ L'UE a en outre mis à jour la liste des pays prioritaires en ce qui concerne la mise en œuvre des orientations de l'UE sur les enfants face aux conflits armés afin de la rendre conforme à la liste des Nations unies.

L'UE a soutenu énergiquement l'approbation par le Conseil des droits de l'homme, en juin 2011, des principes directeurs des Nations unies relatifs **aux entreprises et aux droits de l'homme**. Elle a en outre intégré ces principes dans son propre cadre d'action relatif à la responsabilité sociale des entreprises⁹². L'UE a maintenu son soutien énergique à la **lutte contre l'impunité** des auteurs des crimes les plus graves⁹³. Comme promis lors de la conférence de révision qui s'est tenue à Kampala en 2010, l'UE a mis à jour sa position commune 2003/444/PESC par la décision 2011/168/PESC du Conseil, adoptée en mars 2011⁹⁴. En 2011, l'UE a œuvré sans relâche à la ratification, l'acceptation et l'approbation du statut de Rome de la **Cour pénale internationale** par le plus grand nombre possible d'États, ou à l'adhésion à celui-ci du plus grand nombre possible d'États. Ces travaux ont progressé en 2012. En 2012, l'UE a signé trois accords bilatéraux comprenant des clauses relatives à la CPI, elle en a paraphé trois autres et elle en négocie quinze autres. L'UE a également inséré des clauses relatives à la CPI dans nombre de ses plans d'action dans le cadre de la PEV.

À l'automne 2011, l'UE a entamé une révision de ses **orientations pour la promotion et la protection des droits de l'enfant** afin de les adapter aux nouvelles évolutions internationales et à la définition au niveau local des priorités en matière des droits de l'homme. Au cours de l'hiver 2011, elle a lancé une campagne de lobbying thématique pour soutenir la campagne mondiale des Nations unies en faveur de la ratification des deux protocoles facultatifs à la Convention relative aux droits de l'enfant. L'UE continuera à promouvoir la ratification des instruments précités, ainsi que la convention 182 de l'OIT sur les pires formes de travail des enfants, au niveau local, à travers le dialogue politique et d'autres activités de sensibilisation.

⁹² Dans les communications intitulées respectivement "Responsabilité sociale des entreprises: une nouvelle stratégie de l'UE pour la période 2011-2014" et "Les droits de l'homme et la démocratie au cœur de l'action extérieure de l'UE" de 2011, les principes directeurs des Nations unies sont considérés comme un ensemble de normes internationales dans le domaine des entreprises et des droits de l'homme que toutes les sociétés européennes devraient respecter. Ces deux documents proposent également des actions concrètes pour mettre en œuvre ces principes. Le 8 juin 2011, le Parlement européen a adopté une résolution sur la dimension extérieure de la politique sociale, la promotion des normes sociales et du travail et la responsabilité sociale des entreprises européennes (P7_TA-PROV(2011)0260).

⁹³ Le 17 novembre 2011, le Parlement européen a adopté une résolution sur le soutien de l'Union européenne à la CPI: être à la hauteur des enjeux et surmonter les difficultés (P7_TA-PROV(2011)0507).

⁹⁴ La nouvelle décision du Conseil vise à promouvoir un soutien universel au statut de Rome en encourageant la participation la plus large possible au statut, à en préserver l'intégrité, à contribuer à assurer l'indépendance et le fonctionnement efficace de la Cour, à favoriser la coopération avec la Cour et à appuyer la mise en œuvre du principe de complémentarité.

En 2011, des progrès ont été réalisés au niveau interne en ce qui concerne l'engagement de l'UE relatif à la situation des **femmes du point de vue de la paix et de la sécurité**. Le "Rapport sur les indicateurs de l'Union européenne pour l'approche globale de la mise en œuvre par l'UE des résolutions 1325 et 1820 du Conseil de sécurité des Nations unies concernant les femmes, la paix et la sécurité" a été adopté par le Conseil en mai 2011. Le prochain rapport est attendu en 2013.

L'UE est restée fidèle à sa ligne de conduite consistant à insérer une **clause relative aux droits de l'homme** dans tous les grands accords politiques qu'elle conclut avec des pays tiers, tels que les accords d'association et les accords de partenariat et de coopération⁹⁵. Cependant, aucun nouvel accord contenant une clause relative aux droits de l'homme n'a été signé ou n'est entré en vigueur en 2011. L'UE a mené plus de 40 **dialogues** bilatéraux **sur les droits de l'homme** avec des pays tiers, qui lui ont offert de nombreuses possibilités d'aborder concrètement ses préoccupations spécifiques dans ce domaine.

L'UE a entamé l'élaboration de **stratégies par pays dans le domaine des droits de l'homme** pour près de 160 pays à travers le monde, 130 d'entre elles ayant été mises au point en 2011⁹⁶. Les 8 et 9 décembre 2011, le SEAE, en coopération étroite avec les ONG partenaires, a tenu le 13^e **forum annuel UE-ONG sur les droits de l'homme**, consacré à deux thèmes: "Améliorer la mise en œuvre des lignes directrices de l'UE concernant le droit humanitaire international" et "l'évaluation par l'UE de la situation des droits de l'homme et le nouveau cadre financier pluriannuel - des recommandations à l'action". Les résultats du forum seront attentivement examinés par le SEAE et les groupes de travail du Conseil.

⁹⁵ Cette clause prévoit que les droits de l'homme, tels qu'ils sont notamment énoncés dans la déclaration universelle des droits de l'homme, inspirent les politiques internes et internationales des parties et constituent un élément essentiel de l'accord.

⁹⁶ Les principaux objectifs poursuivis à travers cette approche sont les suivants: i) acquérir une compréhension plus poussée et plus globale des grands défis qui se posent en matière de droits de l'homme dans les pays partenaires; ii) centrer l'action de l'UE sur les priorités essentielles dans les pays partenaires, tant en termes de politique que d'aide financière, afin de pouvoir mieux adapter notre approche aux situations nationales et faire preuve d'une plus grande efficacité, comme l'a demandé la haute représentante de l'UE; iii) faciliter et rationaliser les activités des missions diplomatiques des États membres et de l'UE dans ce domaine; et iv) apporter un concours plus vaste et plus pertinent aux différentes stratégies nationales et régionales.

La communication conjointe relative à la politique européenne de voisinage (PEV) intitulée "Une stratégie nouvelle à l'égard d'un voisinage en mutation" comprend une proposition visant à créer un **Fonds européen pour la démocratie**. L'objectif est de faire de ce fonds un organe autonome doté de la personnalité juridique en vertu du droit d'un État membre, avec pour mission de compléter les instruments existants de l'UE, notamment l'instrument européen pour la démocratie et les droits de l'homme. Le Fonds européen pour la démocratie aurait, dans un premier temps, comme cible principale mais non exclusive le voisinage européen et offrirait un nouveau moyen de faciliter l'appui accordé par l'Union aux acteurs politiques engagés dans une transition démocratique ou dans un combat pacifique en faveur de la démocratie.

L'UE a continué à jouer un rôle clé dans le soutien aux pays en transition démocratique. En 2011, elle a déployé dix **missions d'observation électorale** (MOE). Cinq MOE de l'UE ont accompagné d'importantes mutations et leur ont donné une crédibilité supplémentaire (changement de régime en Tunisie, création d'un nouvel État au Soudan du Sud, transition entre un régime militaire et un régime civil au Niger, arrivée au pouvoir longuement attendue de l'opposition politique au Pérou et en Zambie), trois MOE ont suivi la réélection des autorités en place, qui s'est déroulée sans heurt majeur (Nigeria, Tchad et Ouganda), tandis que deux MOE ont été menées dans un climat électoral extrêmement tendu (Nicaragua et RDC). L'UE a également déployé des missions d'experts électoraux au Bénin, au Liberia, en Côte d'Ivoire, au Maroc, au Guatemala, en Thaïlande, en République centrafricaine et en Gambie.

En 2011, l'UE a continué à évoquer les questions liées à l'**État de droit**, en particulier dans le cadre des dialogues sur les droits de l'homme qu'elle mène avec les pays concernés par la politique européenne de voisinage, en mettant l'accent sur la réforme du système judiciaire: elle a insisté sur la nécessité de renforcer l'indépendance de la justice (notamment par la mise en place de conseils nationaux de la justice), d'améliorer l'impartialité et l'efficacité du système judiciaire et de faire en sorte que les agents des services répressifs soient tenus de rendre des comptes. Dans ce contexte, l'UE a accordé une attention particulière au rôle et au fonctionnement de la défense, engageant les pays à respecter l'indépendance du barreau et exprimant ses préoccupations face aux informations faisant état de harcèlement à l'encontre d'avocats.

L'UE a discuté, avec le Maroc, de la question du fonctionnement du Conseil supérieur de la magistrature et, avec l'Algérie, de la mise en place d'une commission chargée de revoir le fonctionnement du système judiciaire. Elle met en œuvre un projet d'un montant de 20 millions d'euros portant sur le fonctionnement du système judiciaire en Tunisie.

L'UE a également évoqué des questions liées à la bonne administration de la justice pénale, telles que les taux d'acquittement anormalement bas et le recours excessif aux transactions pénales. Elle a mis en place des projets d'assistance technique de grande envergure pour appuyer la réforme de la justice dans un certain nombre de pays concernés par la politique européenne de voisinage. L'UE a également mené des missions d'observation de procès dans plusieurs pays. Elle a en outre abordé des questions relatives au fonctionnement du système pénitentiaire, y compris le recours aux mesures de détention administrative.

En 2011, l'UE a continué de confirmer et de renforcer son action visant à conforter l'État de droit à travers ses missions PSDC, y compris, en particulier, les missions EULEX Kosovo, EUPOL Afghanistan, EUJUST Lex Iraq et EUPOL COPPS (territoire palestinien occupé). Au Kosovo, la mission vise à fournir une assistance et un soutien aux autorités dans le domaine de l'État de droit, en se concentrant plus particulièrement sur le système judiciaire. Elle exerce en outre son autorité sur le terrain dans des domaines comme les crimes de guerre, la criminalité organisée et la corruption.

En 2011, la mission EUPOL Afghanistan a réalisé d'importants progrès dans la mise en œuvre de ses trois objectifs stratégiques relatifs à l'État de droit: lutter contre la corruption au sein de la police afghane, améliorer la coopération entre la police et la justice et renforcer les structures de protection des droits de l'homme reliées au ministère de l'intérieur. La mission encadre et forme les fonctionnaires afghans et soutient la mise en place de structures afin de pérenniser les résultats obtenus. En 2011, la mission a aidé la commission indépendante des droits de l'homme en Afghanistan à mettre en place un médiateur de la police et a accueilli une conférence à l'occasion de la journée de la femme, à laquelle ont participé six ministères afghans, de nombreuses institutions publiques ainsi que des organisations locales et internationales. Cette mission a également poursuivi son action progressive visant à aider le Parquet général et le ministère de l'intérieur à améliorer leur coopération et à lutter contre la corruption.

Dans le territoire palestinien occupé, la mission EUPOL COPPS soutient l'élaboration d'une stratégie globale pour le secteur palestinien de la justice pénale, en étroite coordination avec les partenaires palestiniens et les mécanismes de coordination existants. Elle guide et appuie le fonctionnement du secteur palestinien de la justice pénale dans le cadre de sa collaboration avec la police civile palestinienne (PCP), le ministère de la justice, le Parquet général, les tribunaux, le Conseil supérieur de la justice, l'Ordre des avocats, le système pénitentiaire et la société civile.

La mission EUJUST LEX-Iraq est la première mission intégrée "État de droit" de l'UE. Après le transfert de la mission en Iraq en 2011, et malgré un climat difficile du point de vue de la sécurité, les résultats peuvent être jugés satisfaisants, les projets en cours couvrant tous les éléments du système de justice pénale de l'Iraq, et ce dans chacune des trois implantations (Bagdad, Bassora et Erbil). En organisant de cours spécialisés à l'intention des fonctionnaires irakiens de haut et moyen niveau travaillant dans le système de justice pénale, la mission EUJUST LEX Iraq continue à consolider l'État de droit et à promouvoir une culture de respect des droits de l'homme dans le pays.

Au total, 450 personnes travaillent dans le secteur de l'État de droit dans le cadre des missions PSDC (justice, frontières, système pénitentiaire, droits de l'homme).

E. RÉACTION EN CAS DE CRISE

À la lumière de l'expérience acquise en Haïti en 2010, et alors que se déroulait le Printemps arabe, le SEAE a mis en place un système de réaction aux crises, destiné à mobiliser immédiatement les ressources de l'UE pour faire face aux conséquences des crises provoquées par un conflit politique ou armé, des incidents technologiques ou des catastrophes naturelles ou d'origine humaine, ainsi qu'à faciliter le processus de décision politique en cas de situation de crise et à assurer la coordination de la mise en œuvre des activités du SEAE, tant au niveau interne qu'avec d'autres acteurs. Le système de réaction aux crises du SEAE prévoit des procédures organisationnelles et standard pour une action efficace dans le cadre de la réaction de l'Union aux situations de crise.

Les principaux instruments de réponse aux crises sont les suivants:

Le conseil de gestion des crises

Présidé par la haute représentante ou le secrétaire général exécutif, le conseil de gestion des crises est l'entité permanente chargée des aspects horizontaux de la réaction du SEAE aux situations de crise. Il se réunit régulièrement pour assurer la coordination des mesures de l'UE liées à la prévention des crises, à la préparation et aux capacités de réaction aux crises.

La plateforme de crise

La plateforme de crise facilite les échanges d'informations entre les participants - les services concernés du SEAE ainsi que les services concernés de la Commission et du Secrétariat général du Conseil - et donne aux services du SEAE un objectif politique et stratégique clair dans le cadre de la gestion d'une crise donnée.

Au plus fort de la crise en Libye, par exemple, la plateforme de crise pour la Libye s'est réunie à 14 reprises. Ces réunions et les rapports qui en ont résulté ont contribué à une circulation ininterrompue des informations et des décisions en matière de gestion entre les différents services chargés de la crise. La plateforme s'est occupée de questions politiques, de la situation militaire, des préoccupations humanitaires et de la sécurité.

La salle de veille de l'UE

Inaugurée en juillet 2011, la salle de veille de l'UE est le nouveau et le seul dispositif du système de l'UE qui fonctionne 24h sur 24, 7 jours sur 7; il sert de centre d'information pour le SEAE et la Commission, transmettant aux décideurs des informations de toutes provenances relatives aux crises (sources ouvertes, délégations de l'UE, États membres, opérations et missions PSDC de l'UE, équipes des RSUE et organisations internationales). Elle offre des informations exactes et actualisées sur les situations politiques et en matière de sécurité à travers le monde.

Elle fournit des évaluations de situations et des alertes rapides à la plateforme de crise et complète les travaux analytiques du SITCEN. Sa tâche principale consiste à rationaliser le flux d'informations en temps réel concernant les crises. Elle combine des structures militaires et civiles dans une seule entité, ce qui lui permet d'apporter un soutien renforcé et d'assurer un flux d'informations plus rapide que les structures séparées qui existaient auparavant (ce qui revêt une importance particulière pour les missions PSDC et les délégations de l'UE dans les pays tiers en cas de crise).

La salle de veille de l'UE diffuse des rapports politiques sur les événements qui se produisent dans le monde et des revues de presse deux fois par jour (plus de 700 rapports et 700 revues de presse ayant ainsi été publiés en 2011). Outre ses tâches régulières, elle établit des rapports ad hoc sur certains thèmes présentant un intérêt politique dans le cadre des sommets et des visites de la haute représentante dans les pays tiers.

Missions exploratoires et interservices dans le cadre de la réaction aux crises

Des missions exploratoires sont lancées à bref délai par le SEAE à la demande de la haute représentante ou du secrétaire général exécutif. Le but de ces missions est d'évaluer rapidement la situation sur le terrain, de nouer des contacts avec les interlocuteurs locaux et d'aider à planifier ensuite l'action de l'UE. Elles fournissent au SEAE une capacité de réaction rapide aux crises extérieures. Le service de réaction en cas de crise est responsable du lancement des missions exploratoires et peut organiser une telle mission dans un délai de 24 heures. En 2011, le SEAE a envoyé cinq missions exploratoires en Libye, à partir de mars, tout de suite après la révolution. Ces missions ont permis de collecter des informations précieuses, qui ont aidé à déterminer les priorités concernant l'aide de l'UE.

Les missions interservices réunissent les compétences de différents services. Elles peuvent être déployées en trois ou quatre jours. Elles ont pour objectif de fournir une analyse détaillée et d'appuyer la planification de l'action de l'UE. Les équipes se composent d'agents du SEAE et de la Commission, qui peuvent mettre sur pied des projets à impact rapide et soutenir une (re)programmation rapide pour la zone de crise. En 2011, le SEAE a envoyé deux missions interservices en Libye et une en Côte d'Ivoire.

Liste d'experts en matière de réaction aux crises

Le SEAE a établi une liste d'experts internes en matière de réaction aux crises qui suivent une formation relative aux procédures à suivre dans ce domaine et peuvent être déployés en cas de crise partout dans le monde.

Le groupe de prévention des conflits

En étroite coopération avec le SITCEN, le groupe de prévention des conflits a pour tâche de collecter et d'examiner en permanence des informations d'alerte rapide sur des pays et des régions présentant un risque de conflit ou de crise. Il recense les possibilités de réaction rapide/d'alerte rapide pour le conseil de gestion des crises ou, le cas échéant, la plateforme de crise. Le groupe de prévention des conflits établit les liens et les synergies nécessaires avec les instruments et actions de l'UE à court, moyen et long terme sans lien avec les crises qui portent sur la prévention des conflits et la consolidation de la paix.

Depuis son entrée en activité en octobre 2011, il s'est réuni à quatre reprises. Jusqu'à présent, il a contribué au développement de systèmes et d'instruments susceptibles d'aider à combler l'intervalle entre l'alerte rapide et l'action rapide. Il a en outre examiné les moyens d'intégrer la prévention des conflits dans l'action extérieure de l'UE, et il a approuvé un projet de lignes directrices pour l'adoption de démarches tenant compte des situations de conflit, qui seront également applicables au nouveau cycle de programmation de l'aide extérieure.

Réaction du SEAE à la crise en Libye

La crise en Libye a éclaté en février 2011, quelques semaines à peine après le début des activités du SEAE. Elle a constitué un test pour les mécanismes du SEAE de réponse aux crises qui avaient été mis en place. Guidé par la plateforme de crise et les informations de première main obtenues par les missions exploratoires rapides, le SEAE a pu réagir à la crise avec cohérence et efficacité, c'est-à-dire en ouvrant rapidement un bureau de l'UE à Benghazi puis une délégation de l'UE à Tripoli, ainsi qu'en lançant une série de programmes pour appuyer la transition démocratique.

F. UNE GESTION DES CRISES PLUS EFFICACE ET COHÉRENTE, DOTÉE DE MOYENS ACCRUS, DANS LE CADRE DE LA PSDC

En 2011, la haute représentante a présidé deux sessions du Conseil des affaires étrangères en présence des ministres de la défense. Lors de la session du 23 mai 2011, les ministres de la défense ont analysé l'évolution de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC) et ont fait le point des progrès accomplis dans le suivi des conclusions du Conseil de décembre 2010 et de janvier 2011 sur la PSDC. Ils ont également fait le point sur les opérations militaires menées par l'UE relevant de la PSDC et ont réfléchi à la marche à suivre pour l'avenir. Il s'agissait des opérations suivantes: Althea en Bosnie-Herzégovine, l'opération EUNAVFOR Atalanta de lutte contre la piraterie au large des côtes de la Somalie et la mission de formation de l'UE au profit des forces somaliennes. Le Conseil a adopté des conclusions sur la mutualisation et le partage des capacités militaires, dans lesquelles il préconise une approche structurée et à long terme, qui réponde à un niveau d'ambition élevé, porte sur un large éventail de domaines capacitaires et débouche sur des résultats concrets.

Lors du Conseil des affaires étrangères de juillet, la haute représentante a présenté son rapport civilo-militaire détaillé sur la PSDC et a conduit un débat sur les initiatives dans le domaine de la PSDC. Le rapport portait sur les capacités militaires (mutualisation et partage), la coopération structurée permanente, les capacités civiles, les synergies civilo-militaires en matière de renforcement des capacités, l'amélioration des performances de l'UE dans le domaine de la gestion des crises (capacité civile et militaire de planification et de conduite, groupements tactiques de l'UE) et la coopération avec les partenaires (OTAN, Nations unies, pays tiers).

La haute représentante a également présidé la session du 30 novembre des ministres de la défense, qui ont examiné l'évolution de la situation et adopté des conclusions sur la PSDC. Les ministres ont également fait le point sur les opérations militaires menées par l'UE dans le cadre la PSDC et ont réfléchi à la marche à suivre pour l'avenir. La haute représentante leur a présenté des informations actualisées sur les efforts qu'elle déploie pour renforcer la coopération entre l'UE et l'OTAN en matière de gestion des crises, conformément au mandat que lui a confié le Conseil européen de septembre 2010, ainsi que sur la coopération entre l'UE et les Nations unies et sur ses contacts avec les partenaires stratégiques en ce qui concerne la PSDC. Le Conseil a également arrêté le budget de l'Agence européenne de défense pour 2012.

En décembre, le Conseil a adopté des conclusions ambitieuses et inscrites dans une perspective d'avenir sur la PSDC. Le Conseil a réaffirmé qu'il fallait une approche globale, qui permette de mobiliser de plus en plus les différents instruments qui sont à la disposition de l'UE, dans le cadre d'une stratégie cohérente et efficace visant à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés et a souligné l'importance de la PSDC en tant qu'élément essentiel de cette approche globale.

Le Conseil a salué les travaux réalisés par la haute représentante et le SEAE, conformément aux conclusions sur la PSDC que le Conseil a adoptées en janvier 2011 et en mars 2011, et dans le prolongement de l'initiative de Weimar, à laquelle l'Italie et l'Espagne se sont ralliées, du rapport sur la PSDC que la haute représentante a présenté le 11 juillet 2011, ainsi que des contributions ultérieures des États membres. Le Conseil a également salué les initiatives existant aux niveaux bilatéral et multilatéral entre les États membres, telles que la coopération en cours entre la France et le Royaume-Uni, ainsi que les nombreuses autres initiatives régionales existantes et en cours de lancement qui, grâce à des méthodes innovantes de mutualisation et de partage, contribuent à améliorer l'ensemble des capacités militaires.

Ces conclusions couvrent les diverses dimensions de la PSDC. Le Conseil a notamment:

- souligné qu'il était pleinement déterminé à maintenir l'engagement actuel dans les missions et opérations en cours dans le cadre de la PSDC, tout en faisant progresser la réflexion sur d'éventuelles nouvelles missions dans la Corne de l'Afrique, dans la région du Sahel, au Soudan et en Libye;
- souligné que le développement plus poussé des capacités civiles et militaires au service de la PSDC demeurerait un objectif essentiel pour combler les lacunes existantes et répondre aux besoins grandissants en la matière;
- demandé que l'on améliore les résultats obtenus par l'UE en matière de planification et de conduite des missions et des opérations, y compris en se donnant les moyens d'assurer une planification d'anticipation plus précoce et plus efficace et d'effectuer un réexamen des procédures de gestion des crises de l'UE. Le Conseil est convenu d'accélérer la planification relative à l'activation du centre d'opérations pour les opérations menées dans la Corne de l'Afrique;
- souligné l'importance des partenariats avec l'OTAN et les NU ainsi que des contributions concrètes et du soutien politique précieux apportés par les pays partenaires aux missions et opérations menées au titre de la PSDC. Le Conseil a demandé que l'on continue de développer au cas par cas la coopération menée avec les pays d'Europe orientale et méditerranéens dans le domaine de la PSDC.

La haute représentante a exposé les progrès accomplis dans le domaine de la PSDC dans un discours qu'elle a prononcé au Parlement européen le 13 décembre.

1. DES MOYENS ACCRUS

1.1. CAPACITÉS CIVILES ET MILITAIRES⁹⁷

Les efforts se sont poursuivis pour remédier aux insuffisances dont souffrent les capacités civiles de la PSDC et améliorer les performances en organisant des formations, en tirant les enseignements de l'expérience acquise et en améliorant l'approvisionnement en équipements.

⁹⁷ Le 11 mai 2011, le Parlement européen a adopté une résolution sur le développement de la politique de sécurité et de défense commune après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne (P7_TA-PROV(2011)0228).

En juillet 2011, un séminaire de haut niveau réunissant des acteurs nationaux s'est penché sur les moyens de faciliter le déploiement de personnel civil dans le cadre des missions PSDC.

À la suite des conclusions du Conseil de décembre 2011, le COPS a approuvé un programme de travail pluriannuel pour le développement des capacités civiles présenté par le SEAE⁹⁸.

Sur la base de la décision du Conseil de décembre 2010, les travaux concernant les capacités militaires se sont poursuivis tout au long de 2011 et ont visé, en particulier, à remédier aux lacunes existantes dans les capacités des États membres et à répondre aux besoins croissants dans le cadre des opérations PSDC (voir également "mutualisation et partage").

Des progrès ont été réalisés dans la planification militaire générale de l'UE ("concepts"), notamment en ce qui concerne les opérations aériennes à l'appui de la PSDC (force aérienne d'intervention déployable), les enseignements tirés dans le domaine militaire, le soutien logistique et la récupération du personnel.

1.2. MUTUALISATION ET PARTAGE DES CAPACITÉS MILITAIRES

Tout au long de l'année, le Conseil a souligné qu'il fallait intensifier la coopération européenne dans le domaine du renforcement des capacités militaires pour soutenir et développer la PSDC afin d'améliorer l'efficacité opérationnelle, dans un contexte marqué par des restrictions budgétaires dans le domaine de la défense⁹⁹.

⁹⁸ Le SEAE a commencé à élaborer ce programme de travail, qu'il présentera en 2012.

⁹⁹ Le 14 décembre 2011, le Parlement européen a adopté une résolution sur l'impact de la crise financière sur le secteur de la défense dans les États membres de l'Union européenne (P7_TA-PROV(2011)0574).

Le 30 novembre, au sein du comité directeur de l'Agence européenne de défense, les États membres ont entériné les possibilités de mutualisation et de partage et ont annoncé un certain nombre d'engagements dans des projets concrets spécifiques facilités par l'Agence. Ces engagements portent sur les domaines suivants: le ravitaillement en vol, les munitions intelligentes, la formation du personnel navigant, la formation et la logistique dans le secteur maritime, les plates-formes de transit européennes, le renseignement, la surveillance et la reconnaissance, y compris la surveillance de l'espace, le soutien médical, les communications militaires par satellite et le développement d'autres projets de mutualisation fondés sur des initiatives existantes, telles que la surveillance maritime, la formation des pilotes d'hélicoptère et les communications par satellite.

1.3. ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET BONNES PRATIQUES DANS LE CADRE DES MISSIONS PSDC CIVILES

Dans ses conclusions de décembre 2011 sur la PSDC, le Conseil a préconisé d'améliorer en permanence les performances des missions par l'évaluation des résultats, la définition de critères de référence, des analyses d'impact, le recensement et l'exploitation des enseignements tirés des opérations ainsi que l'élaboration de bonnes pratiques.

En 2011, des progrès ont été réalisés dans le recensement des enseignements tirés et des bonnes pratiques sur le plan civil et militaire dans le cadre des opérations PSDC. Une base de données commune sur ces enseignements et ces bonnes pratiques est en cours de développement et devrait être opérationnelle en avril 2012¹⁰⁰.

¹⁰⁰ Dans le cadre du développement d'un nouveau concept de l'UE pour le déploiement rapide des missions et opérations PSDC, un rapport thématique sur les enseignements tirés dans le cadre des missions de substitution aux polices locales/de maintien de l'ordre a été établi, sur la base de l'expérience acquise lors de la mise en œuvre du projet de l'UE de formation des forces de police (EUPFT) 2008-2010 financé par la Commission.

1.4. FORMATION ET EXERCICES

Des efforts considérables ont continué d'être déployés en 2011 pour atteindre les objectifs généraux concernant la formation dans le domaine de la PSDC afin que les États membres et les institutions de l'UE disposent d'un personnel compétent (dans les domaines diplomatique, militaire et civil, y compris la police et les autres secteurs de l'État de droit) qui soit à même d'exercer efficacement les différentes fonctions relevant de la PSDC et de déployer des missions et opérations PSDC¹⁰¹.

2. EFFICACITÉ ACCRUE

2.1. COOPÉRATION AVEC LES PARTENAIRES DANS LA GESTION DES CRISES

ORGANISATIONS INTERNATIONALES

Dans le prolongement des conclusions du Conseil de décembre 2011, les travaux se sont poursuivis avec les pays tiers et les organisations internationales pour renforcer les capacités et faciliter la participation aux missions et opérations de gestion de crise de l'UE.

¹⁰¹ L'exercice militaire MILEX 11 a été conduit du 16 au 27 mai 2011, avec le directeur général de l'État-major de l'UE (EMUE) comme officier directeur de l'exercice (OCE). MILEX 11 avait pour finalité de mettre en pratique et d'évaluer les aspects militaires de la gestion des crises par l'UE au niveau stratégique militaire et, en particulier, au niveau opérationnel, sur la base d'un scénario envisageant une opération de gestion de crise dirigée par l'UE sans recourir aux moyens et capacités communs de l'OTAN. Tous les objectifs de l'exercice ont été atteints dans leur intégralité. L'exercice 2011 de gestion de crises de l'UE (CME 11) s'est déroulé du 18 novembre au 6 décembre 2011. Fondé sur la nouvelle "approche globale" en matière de réaction aux crises, l'exercice avait pour but d'évaluer et d'améliorer la capacité de l'UE à gérer les crises, y compris les processus de décision et de planification au niveau de l'UE et du SEAE, dans un environnement en mutation rapide. Il a testé les instruments tant civils que militaires et leur coordination à différents niveaux au sein de l'UE. La participation de cinq délégations de l'UE à l'exercice et la mise en œuvre des nouvelles procédures du SEAE en matière de réaction aux crises internes figurent parmi les principales nouveautés introduites lors de cet exercice de gestion de crise à la suite de l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

2.1.1. COOPÉRATION UE-NATIONS UNIES

Un effort particulier a été engagé en 2011 pour améliorer la capacité de l'UE à appuyer le maintien de la paix mené par les Nations unies, en réponse aux nombreux appels lancés par cette organisation au niveau politique. Le SEAE, avec la participation active du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP), du Département d'appui aux missions (DAM) et du Département des affaires politiques (DPA) des Nations unies, a défini un certain nombre d'actions pratiques à cette fin. Leur mise en œuvre débutera en 2012, dès que les modalités techniques auront été approuvées. Elle facilitera considérablement la coopération avec les Nations unies dans la gestion de crise et les opérations et activités de maintien de la paix, tant en ce qui concerne les opérations militaires que les missions civiles.

Fin 2011, l'UE et les Nations unies ont décidé d'un commun accord de relancer le Comité directeur ONU-UE sur la gestion des crises, qui avait été suspendu en 2010 dans l'attente de la restructuration de l'UE à la suite du traité de Lisbonne, et de jeter les bases d'une coopération accrue entre l'UE et les Nations unies dans le domaine du développement des capacités civiles.

2.1.2. UE-OTAN

En 2011, la coopération solide entre l'UE et l'OTAN dans le cadre des arrangements "Berlin Plus" pour l'opération EUFOR Althea menée en Bosnie-Herzégovine au titre de la PSDC s'est poursuivie.

Le Conseil a réservé un accueil favorable aux propositions concrètes relatives à une approche progressive pragmatique présentées par la haute représentante en février dans le cadre du mandat que lui avait donné le Conseil européen de septembre 2010.

Plusieurs de ces propositions ont été mises en œuvre avec succès en 2011 :

- les contacts entre les services des deux parties ont été activement poursuivis en vue d'améliorer la connaissance mutuelle de leurs activités respectives et de progresser dans le renforcement de la coopération sur les théâtres d'opération où les deux organisations interviennent. Le Conseil a été tenu régulièrement informé des principales évolutions (notamment dans le domaine de la cybersécurité);
- les premières séances d'information réciproques entre le Comité de la politique et des plans de défense et le Groupe politico-militaire se sont tenues en décembre 2011.

Le Conseil a en outre invité la haute représentante à poursuivre les efforts visant à développer une coopération efficace entre l'UE et l'OTAN, en particulier dans les domaines où les deux organisations agissent en parallèle.

Une coopération étroite a été mise en place entre les services de l'UE et de l'OTAN dans le domaine de la mutualisation et du partage, de l'initiative "Défense intelligente" et des initiatives relatives aux approches multinationales, afin de garantir la cohérence et le renforcement mutuel et d'éviter une répétition inutile des activités. Dans ce contexte, le Conseil a souhaité que les contacts étroits noués entre les services des deux organisations se poursuivent.

Les services de l'UE et de l'OTAN ont avancé de concert des propositions sur la manière de renforcer la coopération pratique dans le domaine de la défense CBRN (chimique, biologique, radiologique et nucléaire), dont les résultats seront accessibles à tous les États membres. Ces propositions ont été soutenues par les États membres.

Dans le cadre du groupe UE-OTAN sur les capacités, des échanges d'informations ont également eu lieu dans un certain nombre de domaines d'intérêt commun où les besoins se recoupent - y compris le soutien médical, la lutte contre les engins explosifs improvisés (EEI) et les armes CBRN.

Comme indiqué dans les précédents rapports, la participation de l'ensemble des 27 États membres de l'UE faciliterait encore davantage les échanges d'informations dans le domaine des capacités militaires.

2.1.3. UE-UA

L'UE et l'Union africaine (UA) ont poursuivi leur dialogue politique ainsi que leur dialogue sur les questions de sécurité, y compris dans le cadre de réunions régulières entre le Comité politique et de sécurité de l'UE et le Conseil de paix et de sécurité de l'UA. Un nouveau soutien financier (40 millions d'euros) a été dégagé pour appuyer les efforts africains visant à mettre en place l'architecture africaine de paix et de sécurité (AAPS). L'UE a réservé une réponse positive aux demandes formulées par l'UA en vue d'obtenir une aide dans le domaine de la formation via les centres de formation africains, un élément essentiel de l'AAPS. La facilité de soutien à la paix pour l'Afrique a continué de financer deux opérations de soutien à la paix en Afrique: l'AMISOM, en Somalie, et la MICOPAX, en République centrafricaine. L'UE s'est félicitée de la conclusion réussie du premier cycle de formation stratégique à l'intention de la Force africaine en attente (Amani).

COOPÉRATION AVEC LES PAYS PARTENAIRES

Les efforts se sont intensifiés pour poursuivre un dialogue et une coopération approfondis avec les pays tiers, y compris les partenaires stratégiques, ainsi que pour développer des relations avec de nouveaux partenaires. L'UE a poursuivi son dialogue avec les membres européens de l'OTAN ne faisant pas partie de l'UE, avec d'autres pays qui sont candidats à l'adhésion à l'UE, ainsi qu'avec plusieurs autres partenaires importants, dont les États-Unis, le Canada, la Chine, le Japon, la Russie et l'Ukraine. Le Conseil a étudié la possibilité d'entretenir des contacts plus étroits avec les voisins à l'Est et au Sud; ce travail sera mené au cas par cas, en vue de contribuer à l'amélioration de la sécurité et de la stabilité régionales.

Douze pays (Albanie, Canada, Chili, Croatie, ancienne République yougoslave de Macédoine, Monténégro, Norvège, Nouvelle-Zélande, Suisse, Turquie, Ukraine, États-Unis) participent à sept des missions et opérations PSDC en cours (EUFOR ALTHEA, EULEX Kosovo, MPUE en Bosnie-Herzégovine, EUPOL COPPS, EUPOL Afghanistan, EUNAVFOR ATALANTA, EUSEC RD Congo). Fin 2011, l'offre de la Serbie de contribuer à l'EUTM Somalia et à l'opération ATALANTA a été acceptée par l'UE. La coopération fructueuse établie avec plusieurs autres partenaires dans le cadre de la lutte contre la piraterie s'est poursuivie.

À la suite de la décision du Conseil du 26 avril 2010 autorisant la haute représentante à engager des négociations avec vingt pays supplémentaires, des accords visant à fixer un cadre pour leur participation à des opérations de gestion de crise menées par l'UE ("accords sur un cadre de participation") ont été négociés et conclus avec le Monténégro, la Serbie et les États-Unis. Des négociations étaient en cours avec toute une série de partenaires en vue de parvenir à des accords similaires (Albanie, Nouvelle-Zélande, Bosnie-Herzégovine, ancienne République yougoslave de Macédoine, Australie, Brésil, Chili, Russie).

2.2. CENTRE SATELLITAIRE DE L'UE (CSUE)

L'année 2011 a vu la confirmation de l'évolution vers une participation accrue du CSUE au soutien apporté aux opérations et missions de l'UE et au processus de décision du SEAE, ce qui a entraîné une augmentation correspondante des tâches du Centre. Un pic d'activité a été enregistré avec l'apparition de nouvelles zones de crise en Afrique du Nord et au Moyen-Orient. Au total, le CSUE a exécuté 119 nouvelles tâches et a analysé 464 sites présentant un intérêt. En fournissant des analyses de l'imagerie satellitaire, le Centre joue un rôle de plus en plus important à l'appui du processus de décision dans le cadre de la PSDC.

Plus particulièrement:

- Le suivi de la crise en Libye (ainsi qu'en Tunisie et en Égypte) a représenté la charge de travail la plus importante pour le Centre. Conformément aux instructions opérationnelles de la haute représentante et avec l'approbation du COPS, tous les produits du CSUE ont également été mis à la disposition de l'OTAN/du SHAPE dans le cadre de l'opération "Unified Protector" menée en Libye.
- L'appui apporté à l'état-major à Northwood (Royaume-Uni) s'est poursuivi, dans le cadre de l'EUNAVFOR Atalanta. Il a consisté notamment à fournir des produits de renseignement géospatial (GEOINT) sur l'activité des pirates pour répondre aux besoins opérationnels des navires déployés au large des côtes somaliennes. Le CSUE a également apporté un soutien sur place en détachant un analyste en imagerie.

- L'EUMM Georgia a été un utilisateur important des produits du CSUE. Parmi les tâches exécutées par le Centre figurent des analyses d'images visant à établir un relevé des infrastructures et des activités importantes dans la région.
- Des résultats notables dans la production d'un soutien GEOINT ont été obtenus grâce à l'exercice d'une surveillance permanente visant à détecter une éventuelle prolifération d'armes de destruction massive et un éventuel développement de la technologie nucléaire dans plusieurs pays. Dans ce contexte, le Centre a analysé des installations suspectes dans des pays où des missiles balistiques et des installations d'essai et de lancement pourraient être en cours de développement. Ce travail s'est cependant trouvé affecté par les demandes liées au suivi des crises, sans que l'on en mesure encore les conséquences.

3. *UNE PLUS GRANDE COHÉRENCE*

Transformer son approche globale en action globale demeure une priorité essentielle pour l'UE, les instruments de la PSDC faisant partie de sa boîte à outils, en appui à ses objectifs politiques au sens large, sans négliger la nécessité de s'attaquer aux causes fondamentales d'un conflit. En tant que présidente des différentes configurations du Conseil des affaires étrangères, la haute représentante joue un rôle particulier dans le renforcement de la cohérence de la politique étrangère de l'UE.

Il reste indispensable à cette fin de s'efforcer de parvenir à davantage de cohérence et de synergies entre la prévention des conflits, la réaction aux crises et la gestion des crises, le développement et le règlement des conflits.

Dans le cadre d'un effort plus large visant à développer les synergies entre les dimensions interne et externe de la sécurité, les travaux se sont poursuivis en vue de renforcer les liens entre la PSDC et l'espace de liberté, de sécurité et de justice¹⁰².

Par ailleurs, les travaux relatifs à la mise en œuvre de la clause de solidarité ont débuté.

Les travaux visant à promouvoir les **synergies civilo-militaires** dans le cadre du développement des capacités de l'UE se sont également poursuivis.

PARTIE II: PERSPECTIVES POUR 2012

Au début de son mandat, la haute représentante a fixé trois priorités pour la politique étrangère commune de l'UE: premièrement, mettre en place le Service européen pour l'action extérieure; deuxièmement, promouvoir la démocratie, la stabilité et la prospérité avec les voisins de l'Europe; et troisièmement, établir des partenariats stratégiques solides avec les acteurs mondiaux existants et émergents. Ces trois priorités continueront à guider l'action de l'UE en 2012-2013 avec pour objectif de garantir la cohérence de la politique étrangère de l'UE, tel qu'énoncé dans le traité de Lisbonne.

Ce travail s'appuiera sur les résultats enregistrés par la politique étrangère de l'UE au cours de la première année d'existence du SEAE. L'UE continuera à œuvrer avec ses partenaires pour répondre aux difficultés qui se présentent au niveau régional et mondial en défendant ses intérêts et ses valeurs pour contribuer à proposer un monde plus sûr et plus prospère à ses citoyens.

¹⁰² À cet égard, le Comité politique et de sécurité (COPS) a pris note, le 13 mai 2011, du document de travail conjoint des services intitulé "Le renforcement des liens entre la PSDC et les acteurs de l'espace de liberté, de sécurité et de justice - Propositions concernant la voie à suivre", qui examine les liens entre la PSDC et les acteurs de l'espace de liberté, de sécurité et de justice. Par la suite, un projet de feuille de route a été établi pour faire progresser les travaux. Ce document recense 27 lignes d'action en vue d'obtenir des résultats concrets dans l'amélioration de la coopération entre ces domaines. Les États membres ont été invités à participer activement au processus de mise au point des lignes d'action. Un rapport sur les progrès réalisés sera présenté aux instances décisionnelles compétentes à la mi-juillet 2012.

Le soutien aux changements démocratique dans le voisinage, en particulier au **Moyen-Orient et en Afrique du Nord**, demeure au cœur des priorités de l'Union européenne. Le processus de transition en Tunisie, en Égypte, en Libye, au Yémen et dans d'autres pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord mérite notre soutien et notre attention constants. L'UE poursuivra et intensifiera ses efforts en **Syrie** pour mettre fin à la répression violente et promouvoir une réelle transition démocratique. À cette fin, nous poursuivrons notre étroite coopération avec nos partenaires internationaux, en particulier la Ligue des États arabes et les Nations unies.

Les transformations que connaît le monde arabe ont montré combien il était urgent de réaliser des avancées dans le **processus de paix au Proche-Orient**. L'objectif reste d'aboutir à un règlement négocié, juste et durable du conflit israélo-palestinien fondé sur la coexistence de deux États. L'UE continuera à travailler activement avec les parties et au sein du Quatuor en vue d'une reprise de négociations de fond.

En ce qui concerne le **voisinage oriental**, il est également essentiel que l'UE reste mobilisée, notamment au moyen du partenariat oriental. La haute représentante et le SEAE continueront à suivre de près la situation en Ukraine et en Biélorussie, à commencer par les élections législatives qui doivent se tenir en 2012 dans ces pays, ainsi que celles qui seront organisées en Arménie et en Géorgie, qui seront toutes essentielles pour le développement des relations. Les conflits en Transnistrie, en Géorgie et au Haut-Karabakh continueront de figurer en bonne place parmi les priorités de l'UE.

L'UE continuera à jouer un rôle central dans les **Balkans occidentaux**, où la perspective européenne des pays de la région reste un catalyseur à la fois pour les réformes internes et pour la coopération régionale. Nous continuerons à œuvrer pour faciliter le dialogue entre Belgrade et Pristina et soutenir le processus de réforme en Bosnie-Herzégovine. L'UE a suivi de près les résultats du scrutin législatif qui s'est tenu en Serbie en mai 2012. Juin 2012 a vu s'achever le mandat de la mission MPUE en Bosnie-Herzégovine, dont les tâches encore à accomplir devraient être confiées au RSUE. L'opération EUFOR Althea sera reconfigurée au cours de 2012. L'EULEX Kosovo continuera à aider et à soutenir les autorités du Kosovo dans le domaine de l'État de droit.

Conformément aux principes énoncés dans le cadre de négociation, l'UE encourage la **Turquie** à mener sa politique étrangère dans un souci de complémentarité et de coordination avec l'Union et à s'aligner progressivement sur les politiques et positions de l'UE, et elle attend avec intérêt de renforcer encore son dialogue politique actuel avec la Turquie en vue d'atteindre des objectifs communs, y compris dans le voisinage où la Turquie joue un rôle important.

Le renforcement du dialogue avec les **partenaires stratégiques de l'UE**¹⁰³ conserve également une priorité élevée. L'objectif général est de rendre ces partenariats plus opérationnels, l'accent étant mis sur des questions spécifiques et générales sur la base d'intérêts et de valeurs communs.

Mener une concertation et une coopération étroites avec les **États-Unis** reste une pierre angulaire de la manière dont nous appréhendons les zones d'intérêt commun comme les Balkans occidentaux, le voisinage méridional et la région Asie-Pacifique, ainsi que les questions de portée mondiale comme la lutte contre le terrorisme, le changement climatique, le développement international et la non-prolifération.

¹⁰³ Les partenaires stratégiques sont le Brésil, le Canada, la Chine, l'Inde, le Japon, la République de Corée, le Mexique, la Russie, l'Afrique du Sud et les États-Unis.

Il demeure important que la Russie, qui est à la fois un partenaire stratégique et un voisin, **coopère avec l'Europe sur les questions de politique régionale et de politique internationale au niveau mondial**. Cette coopération avec la Russie est essentielle pour trouver une solution à l'enlèvement des conflits dans notre voisinage commun, ainsi que pour concevoir une réaction internationale à d'autres problèmes comme ceux posés par l'Iran, la Syrie ou le processus de paix au Proche-Orient. L'UE poursuivra également son dialogue avec la Russie au moyen du partenariat pour la modernisation et de la dimension septentrionale.

L'accent continuera d'être mis sur le renforcement et l'élargissement de notre coopération avec **la Chine et l'Inde**, en particulier dans des dossiers de dimension mondiale et régionale comme la lutte contre la piraterie, la lutte contre le terrorisme et la cybersécurité.

De même, l'UE continuera à renforcer sa coopération avec ses partenaires brésilien, sud-africain, japonais et sud-coréen.

L'UE continuera à concentrer ses efforts et son attention sur les négociations de l'UE3 + 3 qui visent à répondre aux préoccupations de la communauté internationale quant au caractère exclusivement pacifique du **programme nucléaire iranien**. S'appuyant sur les résultats des réunions d'Istanbul, de Bagdad et de Moscou, la haute représentante restera, au nom de l'UE3 + 3, pleinement mobilisée sur ce dossier.

Des défis mondiaux comme le changement climatique, l'énergie, le terrorisme et la criminalité internationale, la piraterie, la prolifération des ADM, le désarmement et les menaces contre la cybersécurité figureront également en bonne place parmi les préoccupations de l'UE en matière de politique extérieure.

L'UE s'attachera à mettre en œuvre la communication intitulée "*A New Direction for the EU on Human Rights and Democracy*", qui présente la manière dont l'UE et ses États membres envisagent d'étendre, d'approfondir et de réorganiser leur action **de promotion et de protection des droits de l'homme et de la démocratie** au cours des années à venir. L'UE demeurera également attentive à la situation des droits de l'homme dans les pays partenaires et veillera à apporter son soutien au moyen des instruments et des politiques à sa disposition, y compris dans le cadre de l'approche "donner plus pour recevoir plus", dans les pays concernés par la politique européenne de voisinage.

Le cadre stratégique de l'UE en matière de **droits de l'homme et de démocratie** sera le moteur de l'engagement de l'UE dans ce domaine durant les prochaines années. La nomination d'un RSUE pour les droits de l'homme, le premier sur un thème particulier, donnera plus d'efficacité et de visibilité à la politique de l'UE dans le domaine des droits de l'homme. L'UE s'attellera à cette tâche en étroite coopération avec ses partenaires, les enceintes multilatérales et les organisations internationales actifs dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie.

L'UE demeurera attentive à l'évolution de la situation **en Afghanistan et au Pakistan**.

Les modifications attendues dans la présence militaire internationale auront des répercussions sur la mission EUPOL Afghanistan et sur l'ensemble de notre coopération. En ce qui concerne l'Afghanistan, l'accent sera mis sur la gouvernance, les activités de police et l'État de droit - notamment, d'ici 2014, au moyen d'actions d'EUPOL Afghanistan dans le domaine de l'encadrement et de la formation. Pour ce qui est du Pakistan, l'UE s'efforcera d'approfondir sa relation avec le gouvernement civil et les institutions démocratiques du pays en mettant en œuvre le plan quinquennal destiné à renforcer les relations entre les deux parties.

Une autre priorité sera de soutenir la récente évolution positive de la situation **en Birmanie/au Myanmar**. Avec ses partenaires internationaux, l'UE apportera pleinement son soutien à la transition démocratique en cours.

Dans le cadre du renforcement de son action en Asie, l'UE intensifiera sa coopération avec l'ASEAN conformément au plan d'action adopté lors de la réunion ministérielle UE-ASEAN à Brunei.

La consolidation des relations stratégiques avec **l'Afrique**, fondée sur la stratégie commune UE-Afrique, demeurera une préoccupation essentielle. Le développement de la relation entre l'UE et l'Union africaine sera déterminant, notamment pour la mobilisation qui doit se poursuivre sur les questions relatives à la paix et à la sécurité en Afrique sub-saharienne, y compris la non-prolifération et le désarmement.

Le développement des relations et le soutien à la dynamique positive dans la **Corne de l'Afrique** (Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Somalie, Soudan et Ouganda), conformément à la stratégie de novembre 2011, resteront une priorité pour la haute représentante et le SEAE. Le renforcement des secteurs judiciaire et maritime en Somalie et dans la Corne de l'Afrique au moyen d'une mission PSDC civile dotée d'une expertise militaire est un volet important de cette action. L'UE restera attentive à la situation en **Somalie** et à la lutte contre la piraterie (EUNAVFOR Atalanta) et au renforcement du soutien au secteur de la sécurité dans ce pays (EUTM Somalia).

L'UE est déterminée à soutenir le nouvel État indépendant du **Soudan du Sud**, qui est confronté à de sérieuses difficultés et cherche à consolider son statut d'État. Parallèlement, l'UE intensifiera son dialogue avec le gouvernement du Soudan (Khartoum). L'objectif est de soutenir la coexistence et le développement économique de deux États pacifiques. Les efforts visant à parvenir à une solution politique globale et sans exclusive au Darfour seront poursuivis.

La mise en œuvre de la stratégie de l'UE pour la sécurité et le développement au **Sahel** sera, elle aussi, prioritaire. L'instabilité croissante au Mali et dans le reste de la région, y compris au Nigeria, est une source de préoccupation. Une mission civile PSDC de l'UE destinée à contribuer à améliorer la coordination, la formation et le développement des capacités dans le domaine de la sécurité sera déployée, au Niger dans un premier temps. L'UE continuera de s'efforcer de trouver une solution durable aux problèmes que traverse la Guinée-Bissau (coup d'État récent), ainsi qu'au Zimbabwe et dans d'autres pays où la stabilité se trouve menacée. Les processus électoraux, le respect des droits de l'homme et le renforcement des institutions de défense des droits de l'homme resteront des priorités.

L'UE poursuivra ses efforts pour promouvoir la paix et la démocratie dans la région des Grands Lacs. Elle coopérera avec des partenaires africains et internationaux dans la région pour travailler à une réponse globale au faisceau de problèmes auxquels est confrontée la région. L'évolution de la situation dans cette région sera suivie de près.

Dans la perspective du sommet UE-ALC qui doit se tenir début 2013 au Chili, les relations avec **l'Amérique latine** revêtent une grande importance. Le sommet de 2013 visera à poursuivre le renforcement des relations UE-ALC.

De nouvelles mesures seront prises pour lutter contre les **menaces mondiales et transrégionales** comme la piraterie (et d'autres menaces pour la sécurité maritime), le terrorisme, les menaces pour la cybersécurité et d'autres menaces émergentes à l'échelon mondial. L'UE intensifie sa lutte contre la criminalité organisée au moyen de son cycle politique 2011-2013 pour lutter contre la grande criminalité internationale organisée et de l'action extérieure correspondante, renforçant ainsi le lien entre sécurité intérieure et sécurité extérieure.

On mettra la prévention des conflits et la consolidation de la paix au cœur de toute l'action extérieure de l'UE, en renforçant et en intégrant davantage les capacités de l'Union en matière de prévention des crises, notamment en matière d'alerte et d'action rapides. À la suite des conclusions du Conseil de juin 2011 sur la prévention des conflits, des travaux seront entrepris en vue de renforcer la capacité de l'UE en matière de médiation, qui est un instrument efficace et peu onéreux pouvant être utilisé tout au long du déroulement des conflits.

Sur la base des conclusions de décembre 2011 sur la PSDC, l'UE entend mettre à nouveau l'accent sur le potentiel des **missions et des opérations relevant de la PSDC**. L'attention restera concentrée sur le renforcement des capacités militaires et civiles. Dans ce contexte, il demeurera essentiel de renforcer les capacités de réaction rapide de l'UE. Des modes de coopération peu onéreux et efficaces, comme la mutualisation et le partage de capacités, continueront d'être mis en œuvre. Des travaux sont actuellement menés pour améliorer sensiblement les résultats de l'UE dans la planification et la conduite des missions civiles et des opérations militaires relevant de la PSDC, notamment en intégrant mieux les dimensions civile et militaire et pour se donner les moyens d'assurer une planification d'anticipation plus précoce et plus efficace. La haute représentante a lancé un réexamen des procédures présidant à la gestion des crises par l'UE, qui datent de 2003.

ANNEXE I: Budget PESC - Engagements en 2011

19.030101 Mission d'observation en Géorgie	€
2011/452/PESC EUMM Georgia	23.900.000,00
sous-total	23.900.000,00
19.030102 EULEX Kosovo	
2010/619/PESC EULEX Kosovo	87.323.600,00
2011/687/PESC EULEX Kosovo	0,00
2011/752/PESC EULEX Kosovo	72.800.000,00
sous-total	160.123.600,00
19.030103 EUPOL Afghanistan	
2011/298/PESC EUPOL Afghanistan	0,00
2011/473/PESC EUPOL Afghanistan	60.500.000,00
sous-total	60.500.000,00
19.030104 Autres mesures et opérations de gestion de crise	
2010/755/PESC MPUE Bosnie-Herzégovine	1.300.000,00
2010/755/PESC MPUE Bosnie-Herzégovine	7.629.324,00
2010/312/PESC EUBAM Rafah	1.400.000,00
2011/170/PESC EUJUST LEX IRAQ	250.000,00
2011/380/PESC EUJUST LEX IRAQ	27.250.000,00
2011/537/PESC EUPOL RD Congo	7.150.000,00
2011/538/PESC EUSEC RD Congo	13.600.000,00
2011/781/PESC MPUE Bosnie- Herzégovine	5.250.000,00
2011/858/PESC EUPOL COPPS	4.750.000,00
2011/857/EUBAM RAFAH	970.000,00
sous-total	69.549.324,00

19.0302 Non-prolifération et désarmement

2010/799/PESC Processus d'instauration d'un climat de confiance - zone exempte d'ADM - consortium chargé de la non-prolifération 347.700,00

2011/428/PESC Activités de l'UNODA à l'appui du programme d'action de l'ONU concernant les ALPC 2.150.000,00

sous-total 2.497.700,00

19.0304 Mesures d'urgence 0,00

19.0305 Actions préparatoires et de suivi

Services juridiques 12.800,00

Audits externes (5 missions d'audit) 119.316,00

Équipements pour mesures préparatoires 74,00

sous-total 132.190,00

19.0306 Représentants spéciaux de l'Union européenne

2011/119/PESC RSUE au Kosovo 0,00

2011/203/PESC RSUE pour la crise en Géorgie 304.000,00

2011/270/PESC RSUE au Kosovo 690.000,00

2011/424/PESC RSUE pour le Sud de la Méditerranée 855.000,00

2011/425/PESC RSUE pour l'Asie centrale 924.850,00

2011/426/PESC RSUE en Bosnie-Herzégovine 3.740.000,00

2011/427/CFSP RSUE en Afghanistan 3.560.000,00

2011/478/PESC RSUE au Kosovo 0,00

2011/499/PESC RSUE pour la République du Soudan et la République du Sud-Soudan 955.000,00

2011/518/PESC RSUE pour le Caucase du Sud et la crise en Géorgie 1.758.000,00

2011/621/PESC RSUE pour l'Union africaine 715.000,00

2011/691/PESC RSUE au Kosovo 770.000,00

2011/819/PESC RSUE pour la Corne de l'Afrique 670.000,00

sous-total 14.941.850,00

Total 331.644.664,00

ANNEXE II

Aperçu des décisions prises en 2011 en matière de sanctions¹⁰⁴

Afghanistan / Taliban

Décision 2011/486/PESC du Conseil (JO L 199 du 2.8.2011, p. 57)¹⁰⁵

Décision d'exécution 2011/639/PESC du Conseil (JO L 257 du 1.10.2011, p. 24)

Décision d'exécution 2011/698/PESC du Conseil (JO L 276 du 21.10.2011, p. 47)

Biélorussie

Décision 2011/69/PESC du Conseil (JO L 28 du 2.2.2011, p. 40)

Décision d'exécution 2011/174/PESC du Conseil (JO L 76 du 22.3.2011, p. 72)

Décision d'exécution 2011/301/PESC du Conseil (JO L 136 du 24.5.2011, p. 87)

Décision 2011/357/PESC du Conseil (JO L 161 du 21.6.2011, p. 25)

Décision 2011/666/PESC du Conseil (JO L 265 du 11.10.2011, p. 17)

Décision d'exécution 2011/847/PESC du Conseil (JO L 335 du 17.12.2011, p. 81)

Bosnie-Herzégovine

Décision 2011/173/PESC du Conseil (JO L 76 du 22.3.2011, p. 68)

¹⁰⁴ Cette liste ne concerne que les décisions PESC imposant des mesures restrictives. La mise en œuvre des mesures relevant du champ d'application du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne nécessite également l'élaboration d'un règlement du Conseil ou d'un règlement d'exécution du Conseil, le cas échéant.

¹⁰⁵ Cette décision concerne également les groupes terroristes / Al-Qaida.

République démocratique du Congo

Décision d'exécution 2011/699/PESC du Conseil (JO L 276 du 21.10.2011, p. 50)

Décision d'exécution 2011/848/PESC du Conseil (JO L 335 du 17.12.2011, p. 83)

Côte d'Ivoire

Décision 2011/17/PESC du Conseil (L 11 p.31 du 15.1.2011)

Décision 2011/18/PESC du Conseil (L 11 p.36 du 15.1.2011)

Décision 2011/71/PESC du Conseil (L 28 p. 60 du 2.2.2011)

Décision 2011/221/PESC du Conseil (L 93 p.20 7.4.2011)

Décision d'exécution 2011/230/PESC du Conseil (L 97 p.46 du 12.4.2011)

Décision d'exécution 2011/261/PESC du Conseil (L 111 p.17 du 30.4.2011)

Décision d'exécution 2011/376/PESC du Conseil (L 168 p.11 du 28.6.2011)

Décision 2011/412/PESC du Conseil (L 183 p.27 du 13.7.2011)

Décision d'exécution 2011/627/PESC du Conseil (L 247 p.15 du 24.9.2011)

Égypte

Décision 2011/172/PESC du Conseil (JO L 76 du 22.3.2011, p. 63)

République de Guinée (Conakry)

Décision 2011/169/PESC du Conseil (JO L 76 du 22.3.2011, p. 59)

Décision 2011/706/PESC du Conseil (JO L 281 du 28.10.2011, p. 28)

Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY)

Décision 2011/146/PESC du Conseil (JO L 61 du 8.3.2011, p. 21)

Décision d'exécution 2011/421/PESC du Conseil (JO L 188 du 19.7.2011, p. 12)

Décision 2011/705/PESC du Conseil (JO L 281 du 28.10.2011, p. 27).

Iran (régime ADM)

Décision 2011/299/PESC du Conseil (JO L 136 du 24.5.2011, p. 65)

Décision 2011/783/PESC du Conseil (JO L 319 du 2.12.2011, p. 71)

Iran (régime droits de l'homme)

Décision 2011/235/PESC du Conseil (JO L 100 du 14.4.2011, p. 51)

Décision d'exécution 2011/670 du Conseil (JO L 267 du 12.10.2011, p. 13)

Iraq

Décision 2011/100/PESC du Conseil (JO L 41 du 15.2.2011, p. 9)

Corée du Nord (République démocratique de Corée du Nord)

Décision 2011/860/PESC du Conseil (JO L 338 du 21.12.2011, p. 56)

Libye

Décision 2011/137/PESC du Conseil (JO L 58 du 3.3.2011, p. 53)

Décision 2011/178/PESC du Conseil (JO L 78 du 24.3.2011, p. 24)

Décision d'exécution 2011/300/PESC du Conseil (JO L 136 du 24.5.2011, p. 85)

Décision 2011/332/PESC du Conseil (JO L 149 du 8.6.2011, p. 10)

Décision d'exécution 2011/345/PESC du Conseil (JO L 159 du 17.6.2011, p. 93)

Décision d'exécution 2011/500/PESC du Conseil (JO L 206 du 11.8.2011, p. 53)

Décision d'exécution 2011/521/PESC du Conseil (JO L 227 du 2.9.2011, p. 15)

Décision d'exécution 2011/543/PESC du Conseil (JO L 241 du 17.9.2011, p. 30)

Décision 2011/625/PESC du Conseil (JO L 246 du 23.9.2011, p. 30)

Décision 2011/729/PESC du Conseil (JO L 293 du 11.11.2011, p. 35)

Décision 2011/867/PESC du Conseil (JO L 341 du 22.12.2011, p. 56)

Moldavie

Décision 2011/171/PESC du Conseil (JO L 76 du 22.3.2011, p. 62)

Décision 2011/641/PESC du Conseil (JO L 254 du 30.9.2011, p. 18)

Birmanie / Myanmar

Décision 2011/239/PESC du Conseil (JO L 101 du 15.4.2011, p. 24)

Décision 2011/504/PESC du Conseil (JO L 212 du 18.8.2011, p. 1)

Décision 2011/859/PESC du Conseil (JO L 338 du 21.12.2011, p. 55)

Somalie

Décision 2011/635/PESC du Conseil (JO L 249 du 27.9.2011, p. 12)

Soudan du Sud / Soudan

Décision 2011/423/PESC du Conseil (JO L 188 du 19.7.2011, p. 20)

Syrie

Décision 2011/273/PESC du Conseil (JO L 121 du 10.5.2011, p. 11)

Décision d'exécution 2011/302/PESC du Conseil (L 136 p.91 du 24.5.2011)

Décision d'exécution 2011/367/PESC du Conseil (L 164 p. 14 du 24.6.2011)

Décision d'exécution du Conseil 2011/488/PESC (L 199 p. 74 du 2.8.2011)

Décision d'exécution du Conseil 2011/515/PESC (L 218 p. 20 du 24.08.2011)

Décision 2011/522/PESC du Conseil (L 228 p.16 du 3.9.2011)

Décision 2011/628/PESC du Conseil (L 247 p.17 du 24.9.2011)

Décision 2011/684/PESC (L 269 p.33 du 4.10.2011)

Décision 2011/735/CFSP du Conseil (L 296 p.53 du 15.11.2011)

Décision d'exécution 2011/736/PESC du Conseil (L 296 p.55 du 15.11.2011)

Décision 2011/782/PESC du Conseil (JO L 319 du 2.12.2011, p. 56)

Groupes terroristes / Al Qaida

Décision 2011/487/CE du Conseil (JO L 199 du 2.8.2011, p. 73)¹⁰⁶

¹⁰⁶ Cette décision concerne également l'Afghanistan / les Taliban.

Position commune 2001/931/PESC

Décision 2011/70/PESC du Conseil (JO L 28 du 2.2.2011, p. 57)

Décision 2011/430/PESC du Conseil (JO L 188 du 19.7.2011, p. 47)

Décision 2011/701/PESC du Conseil (JO L 277 du 22.10.2011, p. 18)

Décision 2011/872/PESC du Conseil (JO L 343 du 23.12.2011, p. 54)

Tunisie

Décision 2011/72/PESC du Conseil (JO L 28 du 2.2.2011, p. 62)

Décision d'exécution 2011/79/PESC du Conseil (JO L 31 du 5.2.2011, p. 40)

Zimbabwe

Décision 2011/101/PESC du Conseil (JO L 42 du 16.2.2011, p. 6)

ANNEXE III
Déclarations faites en 2011

Un total de **593** déclarations ont été diffusées en 2011 dans les quatre catégories suivantes:

- **Déclarations de la HR au nom de l'UE:** elles reflètent la position officielle de l'UE et sont diffusées sous l'autorité de la HR après consultation des États membres. En l'absence de position officielle, ces déclarations sont arrêtées par les États membres au sein du Conseil. Des pays tiers peuvent s'aligner sur ces déclarations s'ils y sont invités.
- **Déclarations de la HR:** sont utilisées afin de réagir immédiatement à des événements qui requièrent une réaction rapide, lorsque le contenu de la réaction ne prête pas à controverse ou est conforme à une ligne de conduite définie d'un commun accord. Ces déclarations sont diffusées sous l'autorité de la HR sans consultation formelle des EM. L'alignement de pays tiers n'est pas possible.
- **Déclarations des porte-paroles de la HR:** on peut y avoir recours lorsque l'intervention personnelle de la HR n'est pas nécessairement requise. Elles peuvent être diffusées très rapidement.
- **Déclarations de l'UE au niveau local:** utilisées pour les déclarations concernant une question spécifique se posant au niveau local/régional. Les chefs de mission de l'UE présents dans un pays œuvrent à l'élaboration d'un consensus sur le texte.

Le tableau ci-dessous présente le nombre de déclarations diffusées **par catégorie**:

Catégorie	2011
Déclarations de la HR au nom de l'UE	86
Déclarations de la HR	328
Déclarations de porte-paroles	128
Déclarations au niveau local	51
Total	593

Le tableau ci-dessous présente une ventilation des déclarations par **région géographique**.

Région	2011
Afrique	18 %
Asie	11 %
Europe de l'Est / Balkans occidentaux	18 %
Amérique latine	3 %
Afrique du Nord	22 %
Moyen-Orient/Golfe	20 %
Cadre multilatéral	5 %
Amérique du Nord	3 %

La ventilation par **objet/question thématique** est la suivante:

Objet	2011
Droits de l'homme	132
Élections / Réforme	84
Conflits / processus de stabilisation	158
Incidents liés à la sécurité	82
Messages de félicitation / de condoléances	25
Non-prolifération	3
Divers (résultats des réunions de haut niveau / mesures restrictives, etc.)	109
Total	593

La haute représentante fait également des **déclarations communes** sur certaines questions avec le président du Conseil européen, le président de la Commission européenne ou avec d'autres membres de la Commission. Un total de 36 déclarations communes ont été diffusées en 2011.

Présidents Van Rompuy / Barroso	4
Commissaire Füle	23
Commissaire Pielbags	7
Commissaire Reding	2
Total	36

Toutes les déclarations sont disponibles sur le site web suivant:

Service européen pour l'action extérieure http://eeas.europa.eu/media/index_fr.htm
Conseil de l'Union européenne <http://consilium.europa.eu/press?lang=en>
Salle de presse http://europa.eu/newsroom/index_fr.htm
(Communiqués de presse RAPID)

ANNEXE IV: Présence de la HR/VP au Parlement européen - 2011

Date	Réunion	Objet	Présence de la HR/VP M^{me} Ashton	Observations
18/1	EP Election Observation Group, Strasbourg	EU EOMs planning	HR/VP Ashton	DSG Popowski present
19/1	Plenary, Strasbourg	Freedom of religion/Christians;	HR/VP Ashton	DSG Popowski present
19/1	Plenary, Strasbourg	Belarus	HR/VP Ashton	DSG Popowski present
19/1	Plenary, Strasbourg	Sahel region	HR/VP Ashton	DSG Popowski present
2/2	Mini-Plenary, Brussels	Situation in Tunisia and Egypt	HR/VP Ashton	Cssr Barnier took part of the Sudan debate on behalf of HR/VP
2/2	Mini-Plenary, Brussels	South Sudan referendum	HR/VP Ashton	Cssr Barnier took part of the Sudan debate on behalf of HR/VP
2/3	EP Conference of Presidents (in camera), Brussels	Update on the situation in North Africa	HR/VP Ashton	DSG Popowski present
9/3	Plenary, Strasbourg	Southern Neighbourhood, and Libya in particular, including humanitarian aspects	HR/VP Ashton	DSG Popowski present
9/3	Plenary, Strasbourg	EU's approach towards Iran	HR/VP Ashton	DSG Popowski present
9/3	Plenary, Strasbourg	16th session of the Human Rights Council (Geneva,28/2-25/3)	HR/VP Ashton	DSG Popowski present
9/3	Plenary, Strasbourg	State of play of the peace process for the Middle East	HR/VP Ashton	DSG Popowski present
22/3	AFET, Brussels	Exchange of views (incl. FAC debrief)	HR/VP Ashton	SG Vimont present

11/5	Plenary, Strasbourg	Joint debate: - Statement on main aspects and basic choices of CFSP and CSDP (art. 36 TEU) - Situation in Syria, in Camp Ashraf, and the situation of the Coptic Christian community of Egypt - Annual report from the Council CFSP - Development of CSDP following the entry into force of the Lisbon Treaty - EU as global actor: its role in multilateral organisations report	HR/VP Ashton	SG Vimont and DSG Popowski present
5/7	EP Special Committee (under 2002 IIA), Strasbourg (closed meeting)		HR/VP Ashton	Oral briefing; DSG Popowski present
5/7	EP President Buzek + Heads of the Delegations to Third States/Regions		HR/VP Ashton	DSG Popowski present
6/7	Plenary, Strasbourg	Situation in the Arab world and North Africa, Syria and Yemen	HR/VP Ashton	DSG Popowski present
6/7	Plenary, Strasbourg	EU external policies in favour of Democratisation	HR/VP Ashton	DSG Popowski present
6/7	Plenary, Strasbourg	Situation in Nagorno-Karabakh	HR/VP Ashton	DSG Popowski present
6/7	Plenary, Strasbourg	Preparations for the Russian State Duma elections in December	HR/VP Ashton	DSG Popowski present

4/9	Warsaw	COFACC Conference of Foreign Affairs Committee Chairs	HR/VP Ashton	DSG Popowski present
27/9	Plenary, Strasbourg	Ministerial week's activity at the UN General Assembly, in particular the Middle East peace process and North Africa	HR/VP Ashton	DSG Popowski present
27/9	Plenary, Strasbourg	Eastern partnership summit (Warsaw, 29 September)	HR/VP Ashton	DSG Popowski present
27/9	Plenary, Strasbourg	Sexual orientation and gender identity at the UN Human Rights Council	HR/VP Ashton	DSG Popowski present
27/9	Plenary, Strasbourg	Tensions between Turkey and the Republic of Cyprus	HR/VP Ashton	Commissioner Füle took most of the debate on behalf of the HR/VP
28/9	<i>Plenary, Strasbourg</i>	<i>State of the Union - Statement by EC President Barroso (in the presence of all Commissioners)</i>	<i>HR/VP Ashton present – not in a speaking capacity</i>	
12/10	Mini-Plenary, Brussels	Situation in Yemen, Bahrain, Syria and Egypt	HR/VP Ashton	
12/10	Mini-Plenary, Brussels	Current developments in Ukraine	HR/VP Ashton	
23/11	EUROLAT Parliamentary Assembly Executive Bureau, Brussels		HR/VP Ashton	

12/12	AFET, Strasbourg	Exchange of views	HR/VP Ashton	EEAS SG Vimont, COO O'Sullivan, DSG Popowski present
13/12	Plenary, Strasbourg	Joint debate on CSDP (Article 36 TEU) and Lisek report on the Impact of the financial crisis on the defence sector	HR/VP Ashton	EEAS SG Vimont, DSG Popowski, MD Marinaki present
13/12	Plenary, Strasbourg	Droits de l'homme	HR/VP Ashton	EEAS SG Vimont, DSG Popowski present
13/12	Plenary, Strasbourg	Sommet UE-Russie	HR/VP Ashton	EEAS SG Vimont, DSG Popowski present
13/12	Plenary, Strasbourg	Situation en Syrie	HR/VP Ashton	EEAS SG Vimont, DSG Popowski present
14/12	<i>Plenary, Strasbourg</i>	<i>Sakharov Prize 2011 ceremony</i>	<i>HR/VP Ashton present – not in a speaking capacity</i>	
14/12	EP Special Committee (under 2002 IIA), Strasbourg (closed meeting)		HR/VP Ashton	

ANNEXE V: Présence de membres du conseil d'administration du SEAE, de directeurs, de la présidence du COPS et de RSUE au Parlement européen – 2011

Date	Meeting	Subject	HR/VP Ashton + EEAS presence	Remarks
11/1	EP Maghreb Delegation	Situation in Algeria and Tunisia	MD Mingarelli	
19/1	<i>Informal meetings with selected MEPs, Strasbourg</i>		<i>DSG Popowski</i>	
25/1	AFET enlarged bureau (in camera), Brussels	Various (incl. EEAS organigramme)	SG Vimont	
25/1	AFET, Brussels	Report on CFSP Annual report	DSG Popowski	
26/1	AFET, Brussels	Role of EUSRs under the Lisbon Treaty	DSG Popowski	
26/1	AFET, Brussels	Negotiations on EU-Russia Agreement	COO O'Sullivan	
27/1	BUDG, Brussels	EEAS building (debate)	COO O'Sullivan	
1/2	AFET (in camera), Brussels	FAC debriefing	SG Vimont	with Csr Füle on behalf of HR/VP
1/2	AFET (in camera), Brussels	Albania	MD Lajčák	
1/2	SURE (Special Committee on Policy Challenges and Budgetary Resources for a Sustainable EU after 2013), Brussels	Budgetary resources external relations	COO O'Sullivan	
7/2	BUDG, Brussels	EEAS building (debate and vote)	COO O'Sullivan	not asked to take the floor
7/2	AFET/DEVE, Brussels	Referendum – South Soudan	EUSR Marsden	

8/2	AFET / EP Maghreb Delegation, Brussels	Democratic awakening of Arab societies – lessons for the EU	MD Mingarelli	
9/2	AFET Working Group on the Western Balkans (in camera), Brussels	Albania, FYROM	MD Lajčák	
15/2	Plenary, Strasbourg	Albania	MD Lajčák (no active participation)	with C SSR Füle on behalf of HR/VP
15/2	<i>Informal meetings with selected MEPs, Strasbourg</i>		<i>MD Lajčák</i>	
15/2	<i>Informal meetings with selected MEPs, Strasbourg</i>	<i>Africa</i>	<i>MD Westcott</i>	
16/2	Plenary, Strasbourg	Situation in Egypt	SG Vimont (no active participation)	with C SSR Füle on behalf of HR/VP
16+17/2	<i>Informal meetings with selected MEPs, Strasbourg</i>	<i>Tunisia/Egypt</i>	<i>SG Vimont, MD Mingarelli</i>	
28/2	AFET (in camera), Brussels	FAC debriefing	SG Vimont	with C SSR Füle on behalf of HR/VP
28/2	SEDE, Brussels	Ongoing CSDP activities ((including debriefing on Informal FAC Defence in Budapest))	DSG Popowski	

1/3	LIBE, Brussels	North Africa, migration policy	SG Vimont	with Csr Malmström, Coreper Chair, Frontex Director
9/3	<i>Informal meetings with selected MEPs, Strasbourg</i>		<i>DSG Popowski</i>	
15/3	DROI, Brussels	Implications for EU Human Rights Policy of the events in the Arab World	DSG Popowski	
15/3	SEDE, Brussels	Situation in Libya: CSDP aspects	DSG Popowski	
16/3	AFET, Brussels	Annual CFSP report	DSG Popowski	did not take the floor
16/3	EP "monitoring group" (in camera), Brussels	Situation in the Southern Mediterranean	SG Vimont	
16/3	16th EU-Ukraine PCC in Brussels, Brussels	Ukraine	MD Lajcak	
17/3	EuroLat, Brussels	Situation on the various Association Agreements and Trade Agreements signed, or presently being negotiated, between the EU and the LAC	MD Leffler	
17/3	EP seminar on EU- China relations, Brussels	EU-China relations	MD Isticioaia-Budura	
22/3	AFET, Brussels	Bahrain	MD Mingarelli + Special Advisor Cooper	

24/3	Joint consultation meeting (regular meeting on CFSP budget under IIA 2006) (closed meeting)	EUSRs; EULEX Kosovo	PSC Chair Skoog	CivOpsCmdr Klompenhouwer also present
6/4	<i>Informal meetings with MEPs, Strasbourg</i>		<i>MD Mingarelli</i>	
6+7/4	<i>Informal meetings with MEPs, Strasbourg</i>		<i>MD Isticioaia-Budura</i>	
6/4	<i>Informal meetings with selected MEPs, Strasbourg</i>		<i>DSG Popowski (tbc)</i>	
6/4	Plenary, Strasbourg	Situation in Syria, Bahrain and Yemen	MD Mingarelli (no active participation)	with HU Minister of state for foreign affairs Németh on behalf of HR/VP
11/4	LIBE/AFET/SEDE, Brussels	EEAS and the AFSJ related policies: the role of SitCen	SG Vimont	SitCen Director Salmi also present
12/4	AFET/DEVE/SEDE, Brussels	Situation in the Ivory Coast and developments in Sudan	MD Westcott	
12/4	AFET WG on Western Balkan (in camera), Brussels	Kosovo	EUSR Feith	
13/4	AFET, Brussels	Situation in the Western Balkans	MD Lajčák	
13/4	AFET (in camera), Brussels	FAC debriefing	DSG Schmid	With Csr Füle on behalf of the HR/VP

13/4	SEDE, Brussels	CSDP operation in Libya	DSG Popowski	
13/4	SEDE, Brussels	Exchange of views	MD Miozzo	
13/4	DEVE, Brussels	Hearing on the blurring of roles between humanitarian and military actors: state of play and perspectives	MD Miozzo	
13/4	EP Special Committee (under 2002 IIA) (closed meeting), Brussels	Access to sensitive information - EUFOR Libya	DSG Popowski	Took place in Council premises (JL). MEPs consulted the CMC.
19/4	EP "monitoring group" (in camera), Brussels	Situation in the Southern Neighbourhood	SG Vimont	
10+11/5	<i>Informal meetings with MEPs, Strasbourg</i>		<i>SG Vimont</i>	
10+11/5	<i>Informal meetings with MEPs, Strasbourg</i>		<i>DSG Popowski</i>	
11+12/5	<i>Informal meetings with MEPs, Strasbourg</i>		<i>MD Leffler</i>	
11+12/5	<i>Informal meetings with MEPs, Strasbourg</i>		<i>MD Lajčák</i>	
11/5	Delegation for relations with Canada, Strasbourg	EU relations with LAC and Canada and exchange of views on policy issues	MD Leffler	
11/5	Trilogue, Strasbourg	External financing instruments	MD Leffler	

12/5	Delegation for relations with the US, Strasbourg	Preparatory meeting for the 70 th EU-US IPM – exchange of views on EU relations	MD Leffler	
24/5	AFET, Brussels	Feedback on the visit to Jerusalem and the West Bank of the delegation for relations with the PLC	DSG Schmid	
25/5	AFET (in camera), Brussels	FAC debriefing (foreign affairs part)	SG Vimont	With C SSR Füle on behalf of the HR/VP
25/5	<i>PSC informal working lunch, Brussels</i>	<i>With Chairs of AFET (acting), SEDE, DROI and CSDP rapporteur Gualtieri</i>	<i>PSC Chair Skoog</i>	<i>(+ 27 PSC Ambassadors)</i>
26/5	SEDE, Brussels	FAC debriefing (defence part)	DSG Popowski	With BE MoD De Crem on behalf of HR/VP Ashton
25/5	DEVE coordinators (in camera), Brussels	FAC debriefing (development part)	DSG Popowski	With C SSR Piebalgs on behalf of HR/VP Ashton
30/5	Delegation for relations with the Mashreq countries, Brussels	Recent sanctions against Syria and the new border regime at Rafah crossing	MD Mingarelli	
30/5	Delegation for relations with the Palestinian Legislative Council, Brussels	Situation in the region	MD Mingarelli	
6/6	<i>Informal meetings with MEPs, Strasbourg</i>		<i>MD Miozzo</i>	

7/6	Monitoring group on the situation in the Southern Mediterranean (in camera), Strasbourg	Current situation in Libya	MD Miozzo	
8/6	<i>Informal meetings with MEPs, Strasbourg</i>		<i>DSG Schmid</i>	
8/6	<i>Informal meetings with MEPs, Strasbourg</i>		<i>MD Isticioaia-Budura</i>	
8/6	AFET Working Group on the Middle East, Strasbourg (in camera)	Exchange of views	DSG Schmid	
8/6	Delegation for relations with the People's Republic of China, Strasbourg	Exchange of views	MD Isticioaia-Budura	
15/6	AFET, Brussels	Hearing on the situation in Nagorno-Karabakh	MD Lajcak	
15/6	AFET, Brussels	Recommendation to the Council and Commission concerning the negotiations of the EU-Moldova Association Agreement	MD Lajcak	

15/6	AFET Monitoring Group on the situation in the Southern Mediterranean (in camera), Brussels	European Endowment for Democracy and the new task force on the Southern Mediterranean	SG Vimont	
15-16/6	13 th EU-Moldova PCC, Brussels	State of play of negotiations for an EU-Moldova Association Agreement and the launch of the DCFTA	MD Lajcak	
16/6	Delegation for relations with the Mercosur countries, Brussels	State of negotiations towards the EU-Mercosur Association Agreement	MD Leffler	
21/6	AFET+DEVE, Brussels	Situation in DR Congo and developments in Sudan/South Sudan	MD Westcott	

23/6	Joint consultation meeting (regular meeting on CFSP budget under IIA 2006) (closed meeting)	CSDP missions in the Palestinian Territories (EUPOL COPPS + EUBAM Rafah) and state of play of EUSRs	PSC Chair Skoog	CPCC HoD Deane also present
27/6	AFET (in camera), Brussels	FAC debriefing	SG Vimont	With C SSR Füle on behalf of HR/VP Ashton
5+6/7	<i>Informal meetings with MEPs, Strasbourg</i>		<i>MD Marinaki</i>	
5+6/7	<i>Informal meetings with MEPs, Strasbourg</i>		<i>MD Mingarelli</i>	
5+6/7	<i>Informal meetings with MEPs, Strasbourg</i>		<i>DSG Popowski</i>	
12/7	AFET, Brussels	The EU Foreign Policy towards the BRICS and other Emerging powers: objectives and strategies	MD Isticioaia-Budura	
13/7	Delegation for relations with India, Brussels	EU-India relations	MD Isticioaia-Budura	
13/7	Joint consultation meeting (regular meeting on CFSP budget under IIA 2006) (closed meeting), Brussels	EUPM BiH; EUMM Georgia	PSC Chair Skoog	Deputy CivOpsCmdr Janvier also present
31/8	AFET (in camera), Brussels	Exchange of views	HoD and EUSR BiH Sørensen	

31/8	AFET (in camera), Brussels	Exchange of views	EUSR for the Southern Mediterranean Region Léon	
8/9	Delegation for relations with the Mashreq countries, Brussels	Exchange of views	MD Mingarelli	
12/9	AFET, Strasbourg	Recommendations to the Council, the Commission and EEAS on the negotiations on EU-Ukraine AA	MD Lajcak	
12/9	AFET Jointly with SEDE and Maghreb delegation, Strasbourg	Exchange of views on the situation in Libya	MD Miozzo	
12/9	<i>Informal meetings with selected MEPs, Strasbourg</i>		<i>MD Lajčák</i>	
12-13/9	<i>Informal meetings with selected MEPs, Strasbourg</i>		<i>MD Miozzo</i>	
14/9	Plenary, Strasbourg	Situation in Lybia, Syria + State of play of the Middle East Peace Process	SG Vimont (no active participation)	with PL Europe Minister Dowgielewicz on behalf of HR/VP Ashton
14/9	<i>Informal meetings with selected MEPs, Strasbourg</i>		<i>SG Vimont</i>	

14/9	<i>Informal meetings with selected MEPs, Strasbourg</i>		<i>COO O'Sullivan</i>	
14/9	<i>Informal meetings with selected MEPs, Strasbourg</i>		<i>DSG Popowski (tbc)</i>	
14/9	Working lunch, Strasbourg	On EEAS	Corporate Board (members SG Vimont, COO O'Sullivan and DSG Popowski) and the EP rapporteurs on EEAS (MEPs Brok, Gualtieri and Verhofstadt)	
20/9	<i>Visit by selected MEPs to the Situation Room in the EEAS</i>	<i>Briefing in the Situation Room</i>	<i>MD Miozzo</i>	<i>General Van Osch, CPCC Director Haber and CMPD Director Stevens also briefed</i>
21/9	Joint consultation meeting (regular meeting on CFSP budget under IIA 2006) (closed meeting), Brussels	Situation in Libya	PSC Chair Skoog	CMPD Director Stevens also present
22/9	Delegation for relations with the Mercosur, Brussels	Exchange of views on the state of the negotiations of the AA EU-MERCOSUR	MD Leffler	

27-28/9	<i>Informal meetings with selected MEPs, Strasbourg</i>		<i>DSG Popowski</i>	
28/9	<i>Informal meetings with selected MEPs, Strasbourg</i>		<i>DSG Schmid</i>	
28/9	<i>Informal meetings with selected MEPs, Strasbourg</i>		<i>MD Leffler</i>	
3/10	DROI, Brussels	Exchange of views on the Annual Report and review of EU Human Rights policy	MD Marinaki	
3/10	SEDE, Brussels	Ongoing CSDP activities - Exchange of views ((including debriefing on Informal FAC Defence in Wroclaw))	DSG Popowski	
4/10	AFET Enlarged Bureau (in camera), Brussels	Debrief from UNGA ministerial week with focus on Middle East and Iran	DSG Schmid	
5/10	AFET Working Group on EU/UN relations (in camera), Brussels	Exchange of views	MD Marinaki	
11/10	INTA, Brussels	EU and China: Unbalanced Trade?	MD Isticioaia-Budura	

11/10	Delegation to the EU-Chile Joint Parliamentary Committee, Brussels	Exchange of views on the visit to Chile on 5-6/9	MD Leffler	
12/10	Joint consultation meeting (regular meeting on CFSP budget under IIA 2006) (closed meeting), Brussels	EUSR Horn of Africa and EU's strategic approach in the region	PSC Chair Skoog	CMPD Director Stevens and Acting Director Lester also present
19/10	AFET (in camera), Brussels	Exchange of views	HoD and EUSR BiH Quince	
15/11	Informal enlarged SEDE Bureau (in camera), Strasbourg	Informal exchange of views on CSDP (in preparation of the HR/VP debate on CSDP)	DSG Popowski	
15/11	<i>Informal meetings with selected MEPs, Strasbourg</i>		<i>DSG Popowski</i>	
15/11	<i>Informal meetings with selected MEPs, Strasbourg</i>		<i>MD Leffler</i>	
16/11	Plenary, Strasbourg	EU-US Summit	MD Leffler (no active participation)	with C SSR de Gucht on behalf of HR/VP Ashton
29/11	DROI, Brussels	Update on the Human Rights policy review and the establishment of EDD	DSG Popowski	

29/11	SEDE jointly with AFET, Brussels	Peace and security architecture in Africa – Exchange of views	MD Westcott	
6/12	AFET enlarged bureau (in camera), Brussels	Exchange of views on the Multiannual Financial Framework 2014-2020	COO O'Sullivan	
7/12	Joint consultation meeting (regular meeting on CFSP budget under IIA 2006) (closed meeting), Brussels	on EULEX Kosovo	PSC Chair Skoog	
12-13/12	<i>Informal meetings with selected MEPs, Strasbourg</i>		<i>SG Vimont</i>	
12-13/12	<i>Informal meetings with selected MEPs, Strasbourg</i>		<i>COO O'Sullivan</i>	
12-14/12	<i>Informal meetings with selected MEPs, Strasbourg</i>		<i>DSG Popowski</i>	
12-14/12	<i>Informal meetings with selected MEPs, Strasbourg</i>		<i>MD Marinaki</i>	

PM: Members of the Corporate Board and Managing Directors also meet informally with selected MEPs on a continuous basis in Brussels.